



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006-07

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Banking, Trade and Commerce

Chair:

The Honourable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Wednesday, April 18, 2007
Thursday, April 19, 2007

Issue No. 20

Fourth (final) meeting on:

Study of the Bill C-26, An Act to amend
the Criminal Code (criminal interest rate)

and

First and second (final) meetings on:

Bill C-36, An Act to amend the Canada Pension Plan
and the Old Age Security Act

INCLUDING:

THE FIFTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-26 An Act to amend the Criminal
Code (criminal interest rate))

and

THE SIXTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-36 An Act to amend the Canada Pension Plan
and the Old Age Security Act)

APPEARING:

The Honourable Monte Solberg, P.C., M.P.,
Minister of Human Resources
and Social Development

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006-2007

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Banques et du commerce

Président :

L'honorable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Le mercredi 18 avril 2007
Le jeudi 19 avril 2007

Fascicule n° 20

Quatrième (dernière) réunion concernant :

L'étude du projet de loi C-26, Loi modifiant
le Code criminel (taux d'intérêt criminel)

et

Première et deuxième (dernière) réunions concernant :

L'étude du projet de loi C-36, Loi modifiant le Régime de
pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse

Y COMPRIS :

LE QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur
le Code criminel (taux d'intérêt criminel))

et

LE SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-36, Loi modifiant le Régime de pensions
du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse)

COMPARAÎT :

L'honorable Monte Solberg, C.P., député,
ministre des Ressources humaines
et du Développement social

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Jerahmiel S. Grafstein, *Chair*

The Honourable W. David Angus, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Biron	* LeBreton, P.C.
Cordy	(or Comeau)
Eyton	Massicotte
Fitzpatrick	Moore
Harb	Ringuette
* Hervieux-Payette, P.C.	Segal
(or Tardif)	Tkachuk

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Massicotte substituted for that of the Honourable Senator Chaput (*March 29, 2007*).

The name of the Honourable Senator Meighen substituted for that of the Honourable Senator Di Nino (*March 30, 2007*).

The name of the Honourable Senator Segal substituted for that of the Honourable Senator Meighen (*April 18, 2007*).

The name of the Honourable Senator Cordy substituted for that of the Honourable Senator Goldstein (*April 18, 2007*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Jerahmiel S. Grafstein

Vice-président : L'honorable W. David Angus

et

Les honorables sénateurs :

Biron	* LeBreton, C.P.
Cordy	(ou Comeau)
Eyton	Massicotte
Fitzpatrick	Moore
Harb	Ringuette
* Hervieux-Payette, C.P.	Segal
(ou Tardif)	Tkachuk

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Massicotte est substitué à celui de l'honorable sénateur Chaput (*le 29 mars 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Meighen est substitué à celui de l'honorable sénateur Di Nino (*le 30 mars 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Segal est substitué à celui de l'honorable sénateur Meighen (*le 18 avril 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Cordy est substitué à celui de l'honorable sénateur Goldstein (*le 18 avril 2007*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, April 17, 2007:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Angus, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, for the second reading of Bill C-36, An Act to amend the Canada Pension Plan and the Old Age Security Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Angus moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 17 avril 2007 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Angus, appuyée par l'honorable sénateur Andreychuk, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-36, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Angus propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 18, 2007
(38)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met in camera at 4:15 p.m., this day, in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Jerahmiel S. Grafstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Biron, Grafstein, Massicotte, Moore, Ringuette and Tkachuk (7).

Other senator present: The Honourable Senator Cordy (1).

In attendance: June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on February 28, 2007, the committee continued its study of Bill C-26, to amend the Criminal Code (criminal interest rate). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 16.*)

At 4:15 p.m., the committee proceed in camera pursuant to rule 92(2)(e) to consider a draft agenda.

At 4:35 p.m., the committee proceed in public.

At 4:35 p.m., it was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-26.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code (criminal interest rate), be adopted without amendment and with the following observations.

“The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to report Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code (criminal interest rate), without amendment, but with the following observations.

The Committee has decided to report Bill C-26 without amendment, even though we have reservations about the Bill as drafted, because of the following factors.

First, the Committee unanimously supports measures designed to facilitate the protection of consumers in respect of payday loan services and does not wish to delay access to legislated protection for these borrowers, some of whom we believe to be vulnerable. We have some familiarity with the section of the Criminal Code that would be amended by the Bill as well as with issues

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 18 avril 2007
(38)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd’hui à huis clos, à 16 h 15, dans la salle 9 de l’édifice Victoria, sous la présidence de l’honorable Jerahmiel S. Grafstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Biron, Grafstein, Massicotte, Moore, Ringuette et Tkachuk (7).

Autre sénateur présent : L’honorable sénateur Cordy (1).

Également présents : June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le 28 février 2007, le comité poursuit son examen du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (taux d’intérêt criminel). (*Le texte complet de l’ordre de renvoi figure au fascicule n° 16 des délibérations du comité.*)

À 16 h 15, le comité se réunit à huis clos pour examiner le programme proposé, conformément à l’alinéa 92(2)e) du Règlement.

À 16 h 35, le comité poursuit sa réunion en séance publique.

À 16 h 35, il est convenu que le comité entreprenne l’étude article par article du projet de loi C-26.

Il est convenu que l’étude du titre soit reportée.

Il est convenu que l’article 1 soit adopté.

Il est convenu que l’article 2 soit adopté.

Il est convenu que le titre soit adopté.

Il est convenu que le projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (taux d’intérêt criminel), soit adopté sans amendement, mais que les observations suivantes soient faites.

« Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l’honneur de faire rapport du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (taux d’intérêt criminel), sans amendement, mais avec les observations suivantes.

Le comité a décidé de faire rapport du projet de loi C-26 sans amendement, malgré les réserves à l’égard du projet de loi tel qu’il est libellé, pour les raisons suivantes.

Premièrement, le comité appuie à l’unanimité les mesures visant à favoriser la protection des utilisateurs de services de prêt sur salaire et ne veut pas en retarder l’entrée en vigueur de peur de pénaliser ces emprunteurs, dont la situation peut être précaire dans certains cas. Nous connaissons assez bien la disposition du Code criminel qui sera modifiée par le projet de loi de même que les problèmes liés au prêt sur

related to payday lending. In particular, in 2005, we examined a bill proposed by our former colleague, Senator Plamondon, which also sought to amend section 347 of the Criminal Code, and — in the context of our study of consumer protection in the financial services sector — heard from witnesses on the subject of alternative financial service providers, particularly payday lenders.

We continue to be somewhat puzzled by the reasons underlying the rapid growth of the payday lending sector. This growth suggests that the services provided by such lenders are needed by consumers. Important considerations for us are the reasons for the emergence and growth of this sector as well as what appears to us to be a lack of involvement by chartered banks in short-term, low-value lending.

During its recent presentation to us on Bill C-37, the Canadian Bankers Association indicated that it, too, is perplexed. It also indicated that the chartered banks provide a range of credit options on a short-term basis. Nevertheless, the Committee believes that the payday lending sector's growth may be related, in part, to a relative unwillingness by Canada's chartered banks to lend to certain borrowers, who then become customers of payday lenders. Consequently, we urge Canada's chartered banks — which are federally regulated, belong to an independent complaint resolution mechanism, and are involved in some aspects of financial education — to begin making short-term, low-value loans.

Moreover, we believe that implementation of the proposed legislation could result in the federal government granting exemptions to designated provinces with insufficient assurances that provincial actions would provide the level and nature of consumer protection in this sector that this Committee seeks. As well, there is no assurance that all provinces will enact protection measures following enactment of this legislation. Finally, we are concerned that a patchwork of non-uniform protection measures could develop across the country.

Thus, we urge provinces, in adopting consumer protection measures pursuant to this Bill regarding the payday lending sector, to include minimum requirements in at least the following areas: limitations on rollovers and back-to-back loans; mandatory participation by payday lenders in an independent complaint resolution mechanism; mechanisms ensuring full and accurate disclosure of contract terms; acceptable debt collection practices; and a right for the borrower to rescind the loan and obtain full reimbursement no later than the end of the day following the making of the loan. Efforts

salaires. Nous avons en effet étudié en 2005 un projet de loi présenté par notre ex-collègue, le sénateur Plamondon, qui visait lui aussi à modifier l'article 347 du Code criminel et, dans le cadre de notre étude sur la protection des consommateurs dans le secteur des services financiers, nous avons aussi recueilli des témoignages sur la question des services financiers parallèles, en particulier les sociétés de prêt sur salaire.

Nous sommes encore quelque peu perplexes quant aux raisons à l'origine de la rapide expansion du secteur du prêt sur salaire. Cette croissance donne à penser que les services offerts par ces prêteurs répondent à un besoin des consommateurs. Il nous apparaît donc important de nous interroger sur l'émergence et la croissance de ce secteur de même que sur le désintérêt apparent des banques à charte à l'égard des sommes modestes qui sont prêtées pour des périodes très courtes.

Au cours de leur récent exposé sur le projet de loi C-37, les représentants de l'Association des banquiers canadiens ont fait savoir qu'ils étaient eux aussi perplexes. Ils ont aussi fait valoir que les banques à charte offrent un éventail d'options en matière de crédit à court terme. Le comité croit néanmoins que la croissance du secteur du prêt sur salaire est peut-être en partie liée au peu d'empressement relatif des banques à charte canadiennes à faire crédit à certains emprunteurs, qui se tournent alors vers les prêteurs sur salaire. Nous exhortons donc nos banques à charte — qui sont assujetties à la réglementation fédérale, sont régies par un mécanisme indépendant de règlement des plaintes et collaborent en partie à l'éducation des consommateurs en matière financière — à commencer à autoriser le prêt à court terme de modestes sommes.

De plus, nous croyons que la mise en œuvre des mesures législatives proposées amènerait le gouvernement fédéral à accorder des exemptions à certaines provinces sans être vraiment certain que les mesures prises par les provinces permettraient d'assurer aux consommateurs le niveau et le genre de protection que recherche le comité. De plus, si le projet de loi est adopté, rien ne garantit en effet que toutes les provinces adopteront des mesures de protection. Enfin, nous ne voulons pas non plus que puisse se développer dans l'ensemble du Canada un ramassis de mesures de protection hétéroclites.

C'est pourquoi nous exhorterons les provinces à adopter des mesures conformes au projet de loi pour protéger les consommateurs de services de prêt sur salaire afin d'imposer des exigences minimales, à tout le moins dans les domaines suivants : limitations de la reconduction des prêts et du crédit adossé; participation obligatoire des prêteurs sur salaire à un mécanisme indépendant de règlement des plaintes; mise en place de mécanismes pour garantir la communication intégrale et fidèle des modalités de contrat; adoption de pratiques acceptables de recouvrement des créances; reconnaissance à l'emprunteur du droit de

made by payday lenders in the area of consumer financial education would also be welcome.

Consistent with the Committee's mandate, we will continue to monitor developments in the payday lending sector, and hope that the enactment of Bill C-26 will allow effective protection to consumers. In our view, if the provinces fail to meet minimum standards in the areas indicated above, the federal government should take appropriate legislative action."

It was agreed that the Chair report Bill C-26 without amendment to the Senate.

At 5 p.m., pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on April 17 2007, the committee began its study of Bill C-36, to amend the Canada Pension Plan and the Old Age Security Act.

APPEARING:

The Honourable Monte Solberg, P.C., M.P., Minister of Human Resources and Social Development.

WITNESSES:

Human Resources and Social Development Canada

Susan Scotti, Assistant Deputy Minister, Social Development Sectors Branch;

Marla Israel, Acting Senior Director, Seniors and Pensions Policy Secretariat;

Nancy Lawand, Director General, Canada Pension Plan Disability Directorate;

Suzan Kalinowski, Senior Policy Analyst, Income Security, Department of Finance.

At 5 p.m., Minister Solberg made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 6:15 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, April 19, 2007

(39)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 11 a.m., this day, in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Jeremiah S. Grafstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Biron, Cordy, Eyton, Grafstein, Harb, Massicotte, Moore, Ringuette, Segal and Tkachuk (11).

In attendance: Philippe Bergevin, Analyst, Library of Parliament.

renoncer à un prêt et d'obtenir un plein remboursement, au plus à la fin du jour ouvrable suivant celui où le prêt a été consenti. Il serait également souhaitable que les prêteurs sur salaire participent à l'éducation des consommateurs en matière financière.

Conformément au mandat du comité, nous comptons continuer à suivre l'évolution du secteur du prêt sur salaire et espérons que l'adoption du projet de loi C-26 permettra de vraiment protéger les consommateurs. Selon nous, si les provinces ne parviennent pas à assurer le respect de normes minimales dans les domaines précités, le gouvernement fédéral devrait prendre les mesures législatives nécessaires. »

Il est convenu que le président fasse rapport au Sénat du projet de loi C-26 sans amendement.

À 17 heures, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 17 avril 2007, le comité entreprend l'étude du projet de loi C-36, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

COMPARAÎT :

L'honorable Monte Solberg, C.P., député, ministre des Ressources humaines et du Développement social.

TÉMOINS :

Ressources humaines et Développement social Canada :

Susan Scotti, sous-ministre adjointe, Direction générale des secteurs du développement social;

Marla Israel, directrice principale intérimaire, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions;

Nancy Lawand, directrice générale, Direction des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada;

Susan Kalinowski, analyste principal de la politique, Sécurité du revenu, ministère du Finances.

À 17 heures, le ministre Solberg fait une déclaration puis, avec l'aide des autres témoins, répond aux questions.

À 18 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 19 avril 2007

(39)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jeremiah S. Grafstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Biron, Cordy, Eyton, Grafstein, Harb, Massicotte, Moore, Ringuette, Segal et Tkachuk (11).

Également présent : Philippe Bergevin, analyste, Bibliothèque du Parlement.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on April 17 2007, the committee continued its study of Bill C-36, to amend the Canada Pension Plan and the Old Age Security Act.

APPEARING:

The Honourable Monte Solberg, P.C., M.P., Minister of Human Resources and Social Development.

WITNESSES:

Human Resources and Social Development Canada:

Susan Scotti, Assistant Deputy Minister, Social Development Sectors Branch;

Marla Israel, Acting Senior Director, Seniors and Pensions Policy Secretariat;

Nancy Lawand, Director General, Canada Pension Plan Disability Directorate;

Suzan Kalinowski, Senior Policy Analyst, Income Security, Department of Finance;

Ross MacLeod, Associate Assistant Deputy Minister, Processing and Operations, Service Canada.

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada:

Jean-Claude Ménard, Chief Actuary.

Federal Superannuates National Association:

Bernard Dussault, Senior Research and Communications Officer.

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées:

Henri Salembier, National President;

Claude Major, Director General.

At 11 a.m., the Minister, together with the other witnesses, proceeded to answer questions.

At 11:40 a.m., Mr. Dussault and Mr. Salembier each made a statement and, together with Mr. Major, Mr. Ménard and Ms. Israel, answered questions.

At 12:50 p.m., it was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-36, to amend the Canada Pension Plan and the Old Age Security Act.

With leave, it was agreed that the committee group the clauses of the bill for consideration.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clauses 1 to 14 amending the “Canada Pension Plan” carry.

It was agreed that clauses 15 to 35 amending the “Old Age Security Act” carry.

It was agreed that clauses 36 to 38 the “Transitional Provisions” carry.

It was agreed that clause 39 the “Coming into Force” carry.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 17 avril 2007, le comité poursuit l'étude du projet de loi C-36, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

COMPARAÎT :

L'honorable Monte Solberg, C.P., député et ministre des Ressources humaines et du Développement social.

TÉMOINS :

Ressources humaines et Développement social Canada :

Susan Scotti, sous-ministre adjointe, Direction générale des secteurs du développement social;

Marla Israel, directrice principale intérimaire, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions;

Nancy Lawand, directrice générale, Direction des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada;

Susan Kalinowski, analyste principal de la politique, Sécurité du revenu, ministère du Finances;

Ross MacLeod, sous-ministre adjoint associé, Traitement et opérations, Service Canada.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada :

Jean-Claude Ménard, actuaire en chef.

Association nationale des retraités fédéraux :

Bernard Dussault, agent principal de recherche et de communications.

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées :

Henri Salembier, président national;

Claude Major, directeur général.

À 11 heures, le ministre, avec l'aide d'autres témoins, répond aux questions.

À 11 h 40, MM. Dussault et Salembier font tous les deux une déclaration et, avec l'aide de M. Major, de M. Ménard et de Mme Israel, répondent aux questions.

À 12 h 50, il est convenu que le comité étudie article par article le projet de loi C 36, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Avec la permission des membres, il est convenu que le comité regroupe les dispositions du projet de loi pour son étude.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu d'adopter les articles 1 à 14 qui modifient le «Régime de pensions du Canada».

Il est convenu d'adopter les articles 15 à 35 qui modifient la «Loi sur la sécurité de la vieillesse».

Il est convenu d'adopter les articles 36 à 38, ayant pour titre «Dispositions transitoires».

Il est convenu d'adopter l'article 39 intitulé «Entrée en vigueur».

It was agreed that the title carry.

It was agreed that Bill C-36 carry.

It was agreed that the Chair report Bill C-36, to amend the Canada Pension Plan and the Old Age Security Act, without amendment to the Senate.

At 1:05 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi C-36.

Il est convenu que le président fasse rapport sans amendement au Sénat du projet de loi -36, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

À 13 h 5, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, April 19, 2007

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

FIFTEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-26 An Act to amend the Criminal Code (criminal interest rate), has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday February 28, 2007, examined the said Bill and now reports the same without amendment. Your Committee appends to this report certain observations relating to the Bill.

Respectfully submitted,

Le président,

JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Chair

**OBSERVATIONS TO THE FIFTEENTH REPORT
OF THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON BANKING, TRADE AND COMMERCE
(BILL C-26)**

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to report Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code (criminal interest rate), without amendment, but with the following observations.

The Committee has decided to report Bill C-26 without amendment, even though we have reservations about the Bill as drafted, because of the following factors.

First, the Committee unanimously supports measures designed to facilitate the protection of consumers in respect of payday loan services and does not wish to delay access to legislated protection for these borrowers, some of whom we believe to be vulnerable. We have some familiarity with the section of the Criminal Code that would be amended by the Bill as well as with issues related to payday lending. In particular, in 2005, we examined a bill proposed by our former colleague, Senator Plamondon, which also sought to amend section 347 of the Criminal Code, and — in the context of our study of consumer protection in the financial services sector — heard from witnesses on the subject of alternative financial service providers, particularly payday lenders.

We continue to be somewhat puzzled by the reasons underlying the rapid growth of the payday lending sector. This growth suggests that the services provided by such lenders are needed by consumers. Important considerations for us are the reasons for the emergence and growth of this sector as well as what appears to us to be a lack of involvement by chartered banks in short-term, low-value lending.

During its recent presentation to us on Bill C-37, the Canadian Bankers Association indicated that it, too, is perplexed. It also indicated that the chartered banks provide a range of credit

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 19 avril 2007

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

QUINZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur le Code criminel (taux d'intérêt criminel), a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 28 février 2007, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement. Votre Comité joint à ce rapport certaines observations relatives au projet de loi.

Respectueusement soumis,

**OBSERVATIONS AU QUINZIÈME RAPPORT
DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE
(PROJET DE LOI C-26)**

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de faire rapport du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel), sans amendement, mais avec les observations suivantes.

Le Comité a décidé de faire rapport du projet de loi C-26 sans amendement, malgré les réserves à l'égard du projet de loi tel qu'il est libellé, pour les raisons suivantes.

Premièrement, le Comité appuie à l'unanimité les mesures visant à favoriser la protection des utilisateurs de services de prêt sur salaire et ne veut pas en retarder l'entrée en vigueur de peur de pénaliser ces emprunteurs, dont la situation peut être précaire dans certains cas. Nous connaissons assez bien la disposition du Code criminel qui sera modifiée par le projet de loi de même que les problèmes liés au prêt sur salaire. Nous avons en effet étudié en 2005 un projet de loi présenté par notre ex collègue, le sénateur Plamondon, qui visait lui aussi à modifier l'article 347 du Code criminel et, dans le cadre de notre étude sur la protection des consommateurs dans le secteur des services financiers, nous avons aussi recueilli des témoignages sur la question des services financiers parallèles, en particulier les sociétés de prêt sur salaire.

Nous sommes encore quelque peu perplexes quant aux raisons à l'origine de la rapide expansion du secteur du prêt sur salaire. Cette croissance donne à penser que les services offerts par ces prêteurs répondent à un besoin des consommateurs. Il nous apparaît donc important de nous interroger sur l'émergence et la croissance de ce secteur de même que sur le désintérêt apparent des banques à charte à l'égard des sommes modestes qui sont prêtées pour des périodes très courtes.

Au cours de leur récent exposé sur le projet de loi C-37, les représentants de l'Association des banquiers canadiens ont fait savoir qu'ils étaient eux aussi perplexes. Ils ont aussi fait valoir

options on a short-term basis. Nevertheless, the Committee believes that the payday lending sector's growth may be related, in part, to a relative unwillingness by Canada's chartered banks to lend to certain borrowers, who then become customers of payday lenders. Consequently, we urge Canada's chartered banks — which are federally regulated, belong to an independent complaint resolution mechanism, and are involved in some aspects of financial education — to begin making short-term, low-value loans.

Moreover, we believe that implementation of the proposed legislation could result in the federal government granting exemptions to designated provinces with insufficient assurances that provincial actions would provide the level and nature of consumer protection in this sector that this Committee seeks. As well, there is no assurance that all provinces will enact protection measures following enactment of this legislation. Finally, we are concerned that a patchwork of non-uniform protection measures could develop across the country.

Thus, we urge provinces, in adopting consumer protection measures pursuant to this Bill regarding the payday lending sector, to include minimum requirements in at least the following areas: limitations on rollovers and back-to-back loans; mandatory participation by payday lenders in an independent complaint resolution mechanism; mechanisms ensuring full and accurate disclosure of contract terms; acceptable debt collection practices; and a right for the borrower to rescind the loan and obtain full reimbursement no later than the end of the day following the making of the loan. Efforts made by payday lenders in the area of consumer financial education would also be welcome.

Consistent with the Committee's mandate, we will continue to monitor developments in the payday lending sector, and hope that the enactment of Bill C-26 will allow effective protection to consumers. In our view, if the provinces fail to meet minimum standards in the areas indicated above, the federal government should take appropriate legislative action.

que les banques à charte offrent un éventail d'options en matière de crédit à court terme. Le Comité croit néanmoins que la croissance du secteur du prêt sur salaire est peut-être en partie liée au peu d'empressement relatif des banques à charte canadiennes à faire crédit à certains emprunteurs, qui se tournent alors vers les prêteurs sur salaire. Nous exhortons donc nos banques à charte — qui sont assujetties à la réglementation fédérale, sont régies par un mécanisme indépendant de règlement des plaintes et collaborent en partie à l'éducation des consommateurs en matière financière — à commencer à autoriser le prêt à court terme de modestes sommes.

De plus, nous croyons que la mise en œuvre des mesures législatives proposées amènerait le gouvernement fédéral à accorder des exemptions à certaines provinces sans être vraiment certain que les mesures prises par les provinces permettraient d'assurer aux consommateurs le niveau et le genre de protection que recherche le Comité. De plus, si le projet de loi est adopté, rien ne garantit en effet que toutes les provinces adopteront des mesures de protection. Enfin, nous ne voulons pas non plus que puisse se développer dans l'ensemble du Canada un ramassis de mesures de protection hétéroclites.

C'est pourquoi nous exhorterons les provinces à adopter des mesures conformes au projet de loi pour protéger les consommateurs de services de prêt sur salaire afin d'imposer des exigences minimales à tout le moins dans les domaines suivants : limitation de la reconduction des prêts et du crédit adossé; participation obligatoire des prêteurs sur salaire à un mécanisme indépendant de règlement des plaintes; mise en place de mécanismes pour garantir la communication intégrale et fidèle des modalités de contrat; adoption de pratiques acceptables de recouvrement des créances; reconnaissance à l'emprunteur du droit de renoncer à un prêt et d'obtenir un plein remboursement, au plus à la fin du jour ouvrable suivant celui où le prêt a été consenti. Il serait également souhaitable que les prêteurs sur salaire participent à l'éducation des consommateurs en matière financière.

Conformément au mandat du Comité, nous comptons continuer à suivre l'évolution du secteur du prêt sur salaire et espérons que l'adoption du projet de loi C-26 permettra de vraiment protéger les consommateurs. Selon nous, si les provinces ne parviennent pas à assurer le respect de normes minimales dans les domaines précités, le gouvernement fédéral devrait prendre les mesures législatives nécessaires.

Thursday, April 19, 2007

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

SIXTEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-36 An Act to amend the Canada Pension Plan and the Old Age Security Act, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday April 17, 2007, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président,

JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Chair

Le jeudi 19 avril 2007

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

SEIZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déferé le Projet de loi C-36, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 17 avril 2007, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 18, 2007

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-26, to amend the Criminal Code (criminal interest rate), met this day at 4:35 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill; and to which was referred Bill C-36, to amend the Canada Pension Plan and the Old Age Security Act, met this day at 5 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Jerahmiel S. Grafstein (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, we will begin with consideration of Bill C-26, to amend the Criminal Code in respect of criminal interest rate, without amendment but with certain observations. Is it agreed, honourable senators, that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill C-26?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title stand?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that Bill C-26 be adopted without amendment but with observations?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: It is unanimously agreed. Before proceeding, I ask the researcher from the Library of Parliament, Ms. Dewetering, to read the observations to which senators have agreed.

June Dewetering, Researcher, Library of Parliament: The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has decided to report Bill C-26, to amend the Criminal Code in respect of criminal interest rates, without amendment, even though we have reservations about the bill as drafted because of the following factors.

First, the committee unanimously supports measures designed to protect consumers of payday loan services and does not wish to delay access to legislated protection for this special group of borrowers, some of whom we believe to be vulnerable. We have some familiarity with the section of the Criminal Code that would be amended by the bill as well as with issues related to payday lending. In particular, last year, we examined a bill proposed by our former colleague, Senator Plamondon, which also sought to amend section 347 of the Criminal Code and, in the context of

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 18 avril 2007

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, qui a été saisi du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel), se réunit aujourd'hui à 16 h 35 pour procéder à l'étude article par article du projet de loi; et du projet de loi C-36, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, se réunit aujourd'hui à 17 heures pour examiner ce projet de loi.

Le sénateur Jerahmiel S. Grafstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, nous allons commencer notre étude du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel), sans amendement mais avec certaines observations. Vous plaît-il, honorables sénateurs, que le comité passe à l'étude article par article du projet de loi C-26?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il réservé reporté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi C-26 est-il adopté sans amendement mais avec des observations?

Des voix : D'accord.

Le président : La décision est unanime. Avant de poursuivre, je demanderai à l'attachée de recherche de la Bibliothèque du Parlement, Mme Dewetering, de lire les observations dont ont convenu les sénateurs.

June Dewetering, attachée de recherche, Bibliothèque du Parlement : Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a décidé de faire rapport du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel), sans amendement, malgré les réserves à l'égard du projet de loi tel qu'il est libellé, pour les raisons suivantes.

Premièrement, le comité appuie à l'unanimité les mesures visant à favoriser la protection des utilisateurs de services de prêts sur salaire et ne veut pas en retarder l'entrée en vigueur de peur de pénaliser ces emprunteurs, dont la situation peut être précaire dans certains cas. Nous connaissons assez bien la disposition du Code criminel qui sera modifiée par le projet de loi de même que les problèmes liés aux prêts sur salaire. Nous avons en effet étudié, l'année dernière, un projet de loi présenté par notre ex-collègue, le sénateur Plamondon, qui visait lui aussi à modifier l'article 347 du

our study of consumer protection in the financial services sector, we heard from witnesses on the subject of alternative financial service providers, particularly payday lenders.

We continue to be somewhat puzzled by the reasons underlying the rapid growth of the payday lending sector. Such growth suggests that the services provided by such lenders are needed by consumers. Important considerations for us are the reasons for the emergence and growth of this sector as well as what appears to us to be a lack of involvement by chartered banks in this kind of short-term, low-value lending.

During its recent presentation to us on Bill C-37, the Canadian Bankers Association indicated that it, too, is perplexed. It also indicated that the chartered banks provide a range of credit options on a short-term basis. Nevertheless, the Committee believes that the payday lending sector's growth may be related, in part, to a relative unwillingness by Canada's chartered banks to lend to certain borrowers, who then become customers of payday lenders. Consequently, we urge Canada's chartered banks — which are federally regulated, belong to an independent complaint resolution mechanism and are involved in some aspects of financial education — to begin making short-term, low-value loans.

Moreover, we believe that implementation of the proposed legislation could result in the federal government granting exemptions to designated provinces with insufficient assurances that provincial actions would provide the level and nature of consumer protection in this sector that the committee seeks. There is no assurance that all provinces will enact protection measures following enactment of this proposed legislation. Moreover, we are concerned that a patchwork of non-uniformed protection measures could develop across the country.

Thus, we urge provinces, in adopting consumer protection measures pursuant to this bill regarding the payday lending sector, to include minimum requirements in at least the following areas: limitations on rollovers and back-to-back loans; mandatory participation by payday lenders in an independent complaint resolution mechanism; mechanisms ensuring full and accurate disclosure of contract terms; acceptable debt collection practices; and a right for the borrower to rescind the loan and obtain full reimbursement no later than the end of the day following the making of the loan. Efforts made by payday lenders in the area of consumer financial education would also be welcome.

Consistent with the committee's mandate, we will continue to monitor developments in the payday lending sector, and hope that the enactment of Bill C-26 will allow effective protection to

Code criminel et, dans le cadre de notre étude sur la protection des consommateurs dans le secteur des services financiers, nous avons aussi recueilli des témoignages sur la question des fournisseurs de services financiers parallèles, en particulier les sociétés de prêts sur salaire.

Nous sommes encore quelque peu perplexes quant aux raisons à l'origine de la rapide expansion du secteur du prêt sur salaire. Cette croissance donne à penser que les services offerts par ces prêteurs répondent à un besoin des consommateurs. Il nous apparaît donc important de nous interroger sur l'émergence et la croissance de ce secteur de même que sur le désintérêt apparent des banques à charte, à l'égard des sommes modestes qui sont prêtées pour des périodes très courtes.

Au cours de leur récent exposé sur le projet de loi C-37, les représentants de l'Association des banquiers canadiens ont fait savoir qu'ils étaient eux aussi perplexes. Ils ont aussi fait valoir que les banques à charte offrent un éventail d'options en matière de crédit à court terme. Le comité croit néanmoins que la croissance du secteur du prêt sur salaire est peut-être en partie liée au refus relatif des banques à charte à faire crédit à certains emprunteurs, qui se tournent alors vers les prêteurs sur salaire. Nous exhortons donc nos banques à charte — qui sont assujetties à la réglementation fédérale, sont régies par un mécanisme indépendant de règlement des plaintes et collaborent en partie à l'éducation des consommateurs en matière financière — à commencer à autoriser le prêt à court terme de modestes sommes.

De plus, nous croyons que la mise en œuvre des mesures législatives proposées amènerait le gouvernement fédéral à accorder des exemptions à certaines provinces sans être vraiment certain que les mesures prises par les provinces permettront d'assurer aux consommateurs le niveau et le genre de protection que recherche le comité. De plus, si le projet de loi est adopté, rien ne garantit en effet que toutes les provinces adopteront des mesures de protection. Enfin, nous ne voulons pas non plus que puisse se développer dans l'ensemble du Canada un ramassis de mesures de protection hétéroclites.

C'est pourquoi nous exhortons les provinces à adopter des mesures conformes au projet de loi pour protéger les consommateurs de services de prêts sur salaire, afin d'imposer des exigences minimales à tout le moins dans les domaines suivants : limitations au crédit renouvelable et aux prêts multiples; participation obligatoire des prêteurs sur salaire à un mécanisme indépendant de règlement des plaintes; mise en place de mécanismes pour garantir la communication intégrale et fidèle des modalités de contrat; adoption de pratiques acceptables de recouvrement des créances; reconnaissance à l'emprunteur du droit de renoncer à un prêt et d'obtenir un plein remboursement, au plus tard à la fin du jour ouvrable suivant celui où le prêt a été consenti. Il serait également souhaitable que les prêteurs sur salaire participent à l'éducation des consommateurs en matière financière.

Conformément au mandat du comité, nous comptons continuer à suivre l'évolution du secteur du prêt sur salaire, et espérons que l'adoption du projet de loi C-26 permettra de

consumers. In our view, if the provinces fail to meet minimum standards in the areas indicated above, the federal government should take appropriate legislative actions.

The Chairman: Thank you, Ms. Dewetering. Honourable senators, is it agreed that I report Bill C-26 with those observations at the next sitting of the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: This tiny piece of proposed legislation has been difficult but we have devised an effective way of prodding the banks to become involved. We have undertaken to keep this issue under surveillance and we will follow the actions of the provinces. We hope they will follow our advice. Failing that, these recommendations leave us open to remove the exemption and exercise full federal authority in this area, which is possible through additional proposed legislation.

I thank senators and staff for their hard work on Bill C-26.

Honourable senators, we will proceed to consideration of Bill C-36, to amend the Canada Pension Plan and Old Age Security Act. We are delighted today to have before the committee the Honourable Monte Solberg, P.C., M.P., Minister of Human Resources and Social Development Canada, to speak to this important proposed legislation. Minister, you will understand that the Senate has given this bill special and significant treatment. The Senate is sitting at this moment, dealing with important emergency legislation, but has allowed us an extraordinary exemption to continue with our hearings, notwithstanding that the Senate is in session. A number of our colleagues are not here because they must be in the house, but we have Senator Angus, who is our deputy chair, Senator Massicotte, Senator Moore and Senator Tkachuk. We are well represented.

Thank you, Minister, for coming on such short notice. We would like to proceed with this bill quickly. We are interested in what you and your colleagues have to say. Perhaps you might introduce your colleagues, and then we will turn it over to you to conduct your presentation.

Hon. Monte Solberg, P.C., M.P., Minister of Human Resources and Social Development: Thank you very much. It is a pleasure to be here, and I am happy to introduce my colleagues. From the department, Susan Scotti, Assistant Deputy Minister for Social Development Sectors Branch, and Marla Israel and Nancy Lawand who work closely with Ms. Scotti. It is a pleasure to be here today and talk about this important legislation.

The Chairman: Minister, perhaps I should briefly introduce the bill. We are being televised from coast to coast to coast and around the world on the web. I think it is important for people to understand what we are dealing with.

vraiment protéger les consommateurs. Selon nous, si les provinces ne parviennent pas à assurer le respect de normes minimales dans les domaines précités, le gouvernement fédéral devrait prendre les mesures législatives nécessaires.

Le président : Merci, madame Dewetering. Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport du projet de loi C-26 avec ces observations, à la prochaine séance du Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude de ce minuscule projet de loi a été difficile, mais nous avons trouvé une façon efficace de pousser les banques à s'impliquer. Nous nous sommes engagés à garder un œil sur cette question et nous allons suivre les mesures prises par les provinces. Nous espérons que celles-ci vont suivre nos conseils. Sinon, ces recommandations nous permettront de retirer l'exemption et d'exercer le plein pouvoir fédéral dans ce domaine, ce qui est possible grâce à un autre projet de loi.

Je remercie les sénateurs et leur personnel de leur étude diligente du projet de loi C-26.

Honorables sénateurs, nous allons procéder à l'examen du projet de loi C-36, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Nous sommes ravis de recevoir aujourd'hui l'honorable Monte Solberg, C.P., député, ministre des Ressources humaines et du Développement social, pour nous parler de cet important projet de loi. Monsieur le ministre, le Sénat a traité ce projet de loi de façon spéciale et importante. Le Sénat qui siège en ce moment pour étudier un important projet de loi d'urgence, nous a permis, dérogation extraordinaire, de poursuivre nos audiences, en dépit du fait qu'il siège. Un certain nombre de nos collègues ne sont pas ici parce qu'ils doivent être au Sénat, mais nous avons avec nous le sénateur Angus, qui est notre vice-président, le sénateur Massicotte, le sénateur Moore et le sénateur Tkachuk. Nous sommes bien représentés.

Merci, monsieur le ministre, d'être venu malgré un si bref préavis. Nous aimerions étudier ce projet de loi rapidement. Nous sommes impatients d'entendre ce que vous et vos collègues avez à dire. Peut-être pourriez-vous présenter vos collègues, puis je vous céderai la parole et vous pourrez faire votre exposé.

L'honorable Monte Solberg, C.P., député, ministre des Ressources humaines et du Développement social : Merci beaucoup. Je suis très heureux d'être ici, et de vous présenter mes collègues. Nous accompagnent Susan Scotti, sous-ministre adjointe, Direction générale des secteurs du développement social du ministère, ainsi que Marla Israel et Nancy Lawand qui travaillent en étroite collaboration avec Mme Scotti. Nous sommes très heureux d'être ici aujourd'hui pour vous parler de cet important projet de loi.

Le président : Peut-être devrais-je prendre quelques instants pour présenter le projet de loi. La séance d'aujourd'hui est télévisée d'un océan à l'autre et partout dans le monde grâce à l'Internet. Je crois qu'il est important que les gens comprennent ce que nous étudions.

Under this bill, the Canada Pension Plan and Old Age Security Act would be amended, amongst other things, to include a generous eligibility requirement for the CPP disability benefits, provide greater flexibility for credit splitting between former common-law partners and clarify rate setting to ensure the benefit costs are fully funded.

The bill would amend the Old Age Security Act, amongst other things, to simplify access to the Guaranteed Income Supplement and Allowance benefits once the initial application is made. It will make changes regarding income-tested benefits for certain immigrants and eliminate the entitlement of estates to OAS income benefits. The bill would make the changes regarding the charging of interest in relation to the CPP and OAS overpayments and the imposition of penalties for persons who knowingly accept benefits to which they are not entitled.

I am pleased to welcome the Minister of Human Resources and Social Development. The minister served with me on the executive of the Canada-U.S. Inter-Parliamentary Group, and while the group has lost a staunch, strong and articulate supporter, the nation has gained an intelligent, thoughtful minister.

With that I welcome you once again.

Mr. Solberg: Thank you for those generous words. It is a pleasure to be here. Good afternoon to all honourable senators.

I am delighted to be here today to talk about Bill C-36, to amend the Canada Pension Plan and the Old Age Security Act. First, I want to offer my thanks to Senator Angus for sponsoring the bill through the Senate, and to members of the Senate banking committee who have graciously invited me to be here today.

This bill introduces a number of important amendments to the Old Age Security and the Canada Pension Plan. I have come here with a great sense of pride to discuss two programs that have had a great deal of influence on the daily lives of Canadians and are integral to the social fabric of Canada. Given their proud history, we have a responsibility to ensure that any changes to the Canada Pension Plan and Old Age Security Act are thoughtfully considered and make sense for Canadians now and in the future.

[Translation]

Together, the Canada Pension Plan and Old Age Security Program are the cornerstones of our retirement income system.

Bill C-36 will ensure that Canadians continue to have confidence in the Canada Pension Plan and Old Age Security Program, and know they will be there for them when they retire.

En vertu de ce projet de loi, le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse seraient modifiés, entre autres, pour inclure une exigence d'admissibilité généreuse aux prestations d'invalidité du RPC, pour fournir plus de souplesse aux anciens conjoints de fait qui souhaitent diviser les crédits et pour clarifier les méthodes d'établissement des taux, afin de veiller à ce que les coûts des prestations soient entièrement capitalisés.

Le projet de loi modifierait également la Loi sur la sécurité de la vieillesse, entre autres, pour faciliter l'accès au Supplément de revenu garanti et aux prestations une fois que la demande initiale est présentée. Le projet de loi apportera des changements aux prestations fondées sur le revenu de certains immigrants et éliminera le droit des successions à des prestations de Sécurité de la vieillesse. Le projet de loi changera également les intérêts demandés au sujet du RPC et des paiements excédentaires de prestations de Sécurité de la vieillesse ainsi que l'imposition de pénalités pour les personnes qui acceptent sciemment des prestations auxquelles elles n'ont pas droit.

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue au ministre des Ressources humaines et du Développement social. Le ministre a fait partie avec moi de la direction du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, et, bien que le groupe ait perdu un ardent et fervent défenseur ayant une grande facilité d'expression, la nation a gagné un ministre intelligent et réfléchi.

Sur ce, je vous souhaite encore une fois la bienvenue.

M. Solberg : Merci de ces paroles généreuses. C'est un plaisir d'être ici. Bonjour, honorables sénateurs et sénatrices.

Je suis très heureux de me présenter devant vous aujourd'hui pour vous parler du projet de loi C-36, la Loi visant à modifier le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la Sécurité de la vieillesse. Je tiens en premier lieu à remercier le sénateur Angus d'avoir parrainé le projet de loi au Sénat, et les membres du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce qui m'ont invité aujourd'hui.

Ce projet de loi introduit plusieurs modifications importantes à la Sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada. Je suis très fier de discuter de deux programmes qui ont une grande influence sur la vie quotidienne des Canadiens et Canadiennes et qui font partie intégrante du tissu social du Canada. Compte tenu de leur importance historique, nous avons la responsabilité de nous assurer que tout changement apporté au Régime de pensions du Canada et à la Loi sur la Sécurité de la vieillesse fait l'objet de réflexions approfondies, tout en étant pertinent pour les Canadiens, tant aujourd'hui que pour les années à venir.

[Français]

Ensemble, le Régime de pension du Canada et le Programme de la sécurité de la vieillesse sont les fondements de notre système de revenu et de retraite.

Le projet de loi C-36 permettra de solidifier la confiance des Canadiens à l'égard du Régime de pension du Canada et du Programme de la sécurité de la vieillesse. Ils savent qu'ils pourront compter sur ces programmes au moment de leur retraite.

[English]

Yet, as dependable as these programs are, they must evolve and adapt to the changing needs of Canadians, and especially Canadian seniors. Bill C-36 is about making changes now to address the current and future needs of those who are, or will become, entitled to receive CPP and OAS benefits.

This bill provides an opportunity to improve the delivery of pension benefits for seniors and to enhance eligibility for Canada Pension Plan Disability Benefits for long-term contributors to the plan. My greatest sense of pride as a parliamentarian is participating in a democratic process whose end result makes a meaningful difference in the lives of Canadians. The changes we propose go a long way in doing just that.

Old Age Security and the Canada Pension Plan represent the largest single expenditure in the Government of Canada. Over \$54 billion in benefit payments are provided annually to Canadian seniors, and over 4 million seniors receive public pension benefits on an annual basis. Over the next 15 years, this number will double. As a result, we need to look for administrative improvements continually and streamline the application process wherever possible. Traditional application methods need to evolve to continue to serve Canadians to the highest standard.

In great part, these proposed changes to the CPP and OAS reflect the recommendations put forth by the federal, provincial and territorial ministers of finance in their last triennial review of the CPP, which concluded in June 2006. The bill also reflects changes that thousands of Canadians have told us were needed, through their letters and discussions with parliamentarians. One key change is improving access to the Guaranteed Income Supplement, GIS. Bill C-36 improves access by providing seniors with a lifetime application process for OAS and GIS.

For example, take the case of Arlene, a single, low-income senior approaching age 65. After Arlene's initial application, her income tax information will be provided through the Canada Revenue Agency. This information will determine her access to GIS benefits now and into the future. She will never need to reapply for the benefit, regardless of fluctuations in her income, as long as she files her tax return.

Of course, it is still important to work closely in partnership with communities and non-governmental organizations, as well as with groups of people who face language barriers or who may be intimidated by the application process. That is why we will continue our extensive efforts to reach out to those who are most in need, to inform them of the benefits available to them. Officials

[Traduction]

Pourtant, même si ces programmes sont fiables, ils doivent évoluer et s'adapter aux besoins changeants de la population et plus particulièrement à ceux des aînés canadiens. Et c'est là l'objectif du projet de loi C-36 : apporter des changements aujourd'hui pour répondre aux besoins actuels et futurs de ceux qui sont ou deviendront admissibles à des prestations du RPC et de la SV.

Ce projet de loi nous donne la possibilité d'améliorer le versement de prestations de retraite pour les aînés et l'admissibilité aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada pour les Canadiens qui cotisent depuis longtemps au régime. En tant que parlementaire, je suis particulièrement fier de participer à un processus démocratique dont l'issue entraînera d'importantes répercussions sur la vie des Canadiens. Et c'est exactement ce que nous voulons accomplir par ces changements.

La Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada représentent la plus importante dépense du gouvernement du Canada. Chaque année, plus de 54 milliards de dollars en prestations sont versés à des aînés du Canada et plus de quatre millions d'aînés reçoivent des prestations de retraite de ce régime public. Au cours des 15 prochaines années, ce chiffre doublera. Par conséquent, il nous faut apporter continuellement des améliorations sur le plan administratif et simplifier le processus de demande, dans la mesure du possible. Les méthodes de demande traditionnelles devront évoluer afin que l'on puisse continuer d'offrir aux Canadiens un service de la plus haute qualité.

En grande partie, ces changements proposés au RPC et à la SV reflètent les recommandations mises de l'avant par les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux à la suite de leur dernier examen triennal du RPC, qui s'est terminé en juin 2006. Ils reflètent également les changements que des milliers de Canadiens nous ont dit être nécessaires dans leurs lettres et leurs discussions avec les parlementaires. Un des principaux changements vise à améliorer l'accès au Supplément du revenu garanti (SRG). Le projet de loi C-36 introduit donc un processus de demande à vie pour la SV et le SRG.

Par exemple, prenons le cas de Monique, une aînée célibataire à faible revenu qui a presque 65 ans. Une fois que Monique aura présenté sa première demande, ses renseignements relatifs à l'impôt sur le revenu nous seront transmis chaque année par le biais de l'Agence de revenu du Canada. Cette information déterminera son admissibilité aux prestations du SRG, tant aujourd'hui que pour les années à venir. Elle n'aura donc plus jamais à redemander cette prestation, quelles que soient les fluctuations de son revenu, dans la mesure où elle produit sa déclaration de revenu.

Bien sûr, il est toujours important de travailler en étroite partenariat avec les collectivités et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec les groupes de personnes qui font face à des obstacles de nature linguistique ou qui peuvent être intimidées par le processus de demande. C'est pourquoi nous poursuivons nos efforts pour rejoindre les personnes les plus

in my department, including Service Canada, have made great strides over the past decade to reach out to vulnerable communities to spread the word, and to mail applications proactively so that no senior or person with a disability will be left behind.

Our immigrant communities have asked us to help them by broadening the definition of trusted representatives who can assist seniors with questions regarding their benefits. Again, this bill accomplishes that by lifting previous restrictions that made it difficult for family members and other trusted friends and loved ones to provide all the assistance needed in accessing information on CPP or OAS benefits.

This bill also goes a long way toward helping persons who have worked hard all their lives and who have made steady contributions to CPP but, because of present rules, may have been prevented from gaining access to CPP disability benefits. This bill will help thousands of long-term contributors to the CPP by relaxing the present eligibility rules to provide access to CPP Disability Benefits with contributions made in three out of the last six years. These changes are real and meaningful, and will have a positive effect on the lives of those who mean the most to us.

As this bill moved through the House of Commons, it received strong support from all parties. To me, this demonstrates the good faith of all members to work together to do the right thing for Canadian seniors and for persons with disabilities. I know that this spirit of cooperation will continue through deliberations in the Senate.

These changes were proposed with Canadians in mind. They are actuarially sound. They reflect the recommendations made by federal, provincial, and territorial ministers of finance. They reflect the observations of the Auditor General, and they reflect the opinions of many Canadians.

The success of Canada's retirement income system would not be possible without the cooperation of our provincial and territorial partners. As joint stewards of the Canada Pension Plan, the provinces and territories and the federal government ensure that the CPP remains a vital part of Canadian public pensions.

I want to make one important point: Through this bill, we improve a pension system that is already recognized around the world for its excellence. We are one of the few G8 countries to reform our public pension system to make it sustainable.

Senators, the Old Age Security program and the Canada Pension Plan are cornerstones for income security for seniors. We want to improve their administration and make it easier for Canadians to apply and receive these benefits. We also want to strengthen accountability and fairness and streamline the delivery of benefits. Bill C-36 will accomplish these goals.

vulnérables afin de les informer des prestations dont elles pourraient se prévaloir. Les représentants de mon ministère, tout comme ceux de Service Canada, ont déployé beaucoup d'efforts au cours de la dernière décennie pour rejoindre les communautés vulnérables, faire connaître ces programmes et envoyer des formulaires de demande par la poste de façon proactive, de sorte qu'aucune personne ayant un handicap et qu'aucun aîné ne soit laissé au dépourvu.

Nos communautés immigrantes nous ont demandé de les aider à élargir la définition des représentants de confiance qui peuvent aider les aînés à répondre à leurs questions sur les prestations. Ce projet de loi répond à cette demande en levant les restrictions qui rendaient difficile pour les membres de la famille et d'autres personnes de confiance d'offrir aux aînés toute aide dont ils auraient pu avoir besoin pour accéder à de l'information sur les prestations du RPC et de la SV.

Ce projet de loi permet aussi d'aider les personnes qui ont travaillé fort toute leur vie et qui ont toujours cotisé au RPC. En raison des règles actuelles, il est cependant possible qu'elles n'aient pu avoir accès aux prestations d'invalidité du RPC. Ce projet de loi aidera des milliers de cotisants de longue date en assouplissant les règles d'admissibilité actuelles pour permettre l'accès aux prestations d'invalidité du RPC aux demandeurs qui ont cotisé au régime pendant trois des six dernières années. Ces changements sont concrets et pertinents, et ils auront des répercussions positives sur la vie de ceux qui nous sont chers.

Ce projet de loi a été appuyé par tous les partis à la Chambre des communes. Cela témoigne de la bonne foi de tous les députés et de leur volonté de travailler ensemble pour prendre de bonnes décisions pour les aînés et les personnes handicapées du Canada. Je sais que les délibérations du Sénat se poursuivront dans cet esprit de coopération.

Ces changements ont été proposés pour les Canadiens. Ils sont sains sur le plan actuariel. Ils reflètent les recommandations formulées par les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux. Ils reflètent les observations du vérificateur général et ils reflètent les opinions de nombreux Canadiens.

Le succès du régime de retraite du Canada serait impossible sans la coopération de nos partenaires provinciaux et territoriaux. En tant que gardiens du Régime de pensions du Canada, les provinces et le gouvernement fédéral doivent s'assurer que le RPC demeure un aspect vital du système de pensions publiques du Canada.

Je tiens également à souligner un point important : grâce à ce projet de loi, nous améliorerons un régime de pension qui est déjà reconnu partout dans le monde pour son excellence. Nous sommes un des rares pays du G8 à avoir réformé notre système de pensions publiques afin d'en garantir la pérennité.

Honorables sénateurs et sénatrices, le programme de la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada sont les fondements de la sécurité du revenu pour les aînés. Nous voulons améliorer leur administration et en faciliter l'accès aux Canadiens. Nous voulons également renforcer l'imputabilité et l'équité du régime et simplifier le versement des prestations. Le projet de loi C-36 nous permet de réaliser tous ces objectifs.

[Translation]

There is one important point I want to make: Through this bill, we are improving a pension system that is already recognized around the world for its excellence. We are one of the few G8 countries to have reformed our public pension system to make it sustainable.

[English]

Senator Angus: Minister, am I correct that this bill deals more with housekeeping and streamlining aspects than with substantial changes?

Mr. Solberg: I would describe a number of the changes as housekeeping, things that bring the act into alignment with recommendations from people such as the Auditor General, for instance. However, some changes are substantive in the sense that they will affect a number of people in a positive way: for instance, the changes regarding the eligibility for Canada Pension Plan disability, which will affect a large number of people, about 3,700, as I recall. The changes regarding GIS are technical in a sense, but they will have an important positive impact on a large group of people.

Senator Angus: Are any new policy or initiatives of the government reflected in this bill, or any changes in direction in our pension structure and scheme?

Mr. Solberg: The answer is no, but these changes enhance what already exists and builds on it to a large degree. In the case of Old Age Security, it enhances the system to the point that makes it much better than the system has been in the past. We will now capture the great majority of people who are eligible for Old Age Security and GIS in this case, and allow them to continue to receive it without having to reapply in the future as their income goes up and down because, typically, they will file their tax return.

It is an important technical change that will make the system much stronger. It will ensure that we catch all those people who today we do not always catch, and ensure they receive their GIS benefits.

Senator Angus: That is interesting. In my role as government sponsor of this bill at the Senate level, I had the occasion to meet with your capable people from the department, two of whom are here — Ms. Israel and Ms. Lawand. One thing that I found interesting and unusual in my briefing sessions with these people was that in the past one needed to apply and reapply. You referred to it again: This bill would waive the requirement that recipients of the Guaranteed Income

[Français]

Je tiens également à souligner un point important. Grâce à ce projet de loi, nous améliorons un régime de pension qui est déjà reconnu partout dans le monde pour son excellence. Nous sommes un des rares pays du G8 à avoir réformé notre système de pension public afin d'en garantir toute la pérennité.

[Traduction]

Le sénateur Angus : Monsieur le ministre, ai-je raison de croire que le projet de loi vise davantage à simplifier le processus et à apporter des changements d'ordre administratif plutôt que d'apporter des changements de fond?

M. Solberg : Je dirais qu'un certain nombre de changements sont d'ordre administratif, afin de faire en sorte que la loi reflète les recommandations notamment de la vérificatrice générale, par exemple. Cependant, certains changements sont des changements de fond en ce sens qu'ils affectent un certain nombre de personnes de façon positive : par exemple, les changements concernant l'admissibilité au Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, qui touchera un grand nombre de personnes, environ 3 700, si j'ai bonne mémoire. Les changements concernant le SRG sont en un sens des changements d'ordre technique, mais ils auront un impact positif important sur beaucoup de gens.

Le sénateur Angus : Le projet de loi reflète-t-il une nouvelle politique ou de nouvelles initiatives du gouvernement, ou des changements d'orientation en ce qui concerne la structure et le régime de pensions?

M. Solberg : La réponse est non, mais ces changements amélioreront ce qui existe déjà et s'en inspirent dans une grande mesure. Dans le cas de la Sécurité de la vieillesse, ils améliorent le système en ce sens que nous aurons un bien meilleur système que par le passé. Nous pourrions maintenant inclure la grande majorité des gens qui sont admissibles à des prestations de sécurité de vieillesse et de SRG dans ce cas-ci, et leur permettre de continuer de recevoir ces prestations sans qu'ils soient obligés de présenter une nouvelle demande à l'avenir à mesure que leur revenu augmente ou diminue car, typiquement, ils feront leur déclaration d'impôt sur le revenu.

Il s'agit là d'un important changement technique qui renforcera le système considérablement et nous permettra de nous assurer d'inclure tous les gens qui ne sont pas toujours inclus aujourd'hui et de veiller à ce qu'ils reçoivent leurs prestations de SRG.

Le sénateur Angus : C'est intéressant. Comme j'ai parrainé ce projet de loi pour le gouvernement au niveau du Sénat, j'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants du ministère qui sont très compétents et dont deux sont ici — Mme Israel et Mme Lawand. Une chose que j'ai trouvée intéressante et inhabituelle au cours de mes séances d'information avec ces représentants, c'est que par le passé, il était toujours nécessaire de présenter une nouvelle demande. Vous en avez parlé encore une

Supplement, for example, must reapply. It seemed anomalous to me to make them do that. Can you develop that point for me, please?

Mr. Solberg: It is odd. It is hard for me to speak to the process that took us to the point where people were forced to reapply as their circumstances changed. The result was that, of course, some people did not necessarily reapply, and therefore were not able to receive the Guaranteed Income Supplement even though clearly they were eligible for it. People were left out of the system. There are good reasons why those things happen. As people become older, they may find it intimidating to approach the government with respect to some of these things. They may not know how to go about it. In the case of immigrants, they may face a language barrier. There are a number of reasons why people did not go through that process. People did not know about it and did not understand it.

These changes will make a large and positive contribution to ensuring that we capture as many people as we can so that in the future we will not have the situation where large numbers of people are inadvertently left off the roll and will not receive their Guaranteed Income Supplement.

Senator Angus: To be clear, they apply once and do not need to reapply, providing they continue to file their income tax return annually. If their circumstances change so they are not eligible in a given year, it is adjusted through the income tax filing and refund or payment procedure. Is that right?

Mr. Solberg: Absolutely. Of course, people's situations change. Their income may change.

Senator Angus: They are defeated at the next election.

Mr. Solberg: They are defeated. Different things can occur and that change will be caught, of course, by their tax return. That will be reflected in providing them with the Guaranteed Income Supplement if they continue to qualify; or it could be a situation in reverse, of course, where their income goes up dramatically and they no longer qualify. That change will allow us to make sure that we do not pay GIS to someone who does not qualify.

Senator Angus: In that regard, knowing the amazing amount of information those officials with you have at their fingertips, you made a statement in your opening remarks that one measure in this bill is designed to penalize people who receive and accept social welfare benefits to which they are not entitled. In this committee, our mandate is the financial services sector generally. We tend to find out all about banks and how money flows in and out of Canada. We have learned many things

fois : le projet de loi à l'étude éliminerait la nécessité pour les prestataires du SRG, par exemple, de présenter une nouvelle demande. Cela me semblait être une anomalie que de leur demander de présenter une nouvelle demande. Pouvez-vous m'en parler davantage, s'il vous plaît?

M. Solberg : C'est étrange. Il m'est difficile de parler du processus qui a abouti à ce que l'on soit obligé de faire une nouvelle demande quand les circonstances changeaient. Évidemment, tout le monde n'a pas fait une nouvelle demande, le résultat fut qu'évidemment certains n'ont pas forcément présenté une nouvelle demande et n'ont pas pu ainsi recevoir le supplément de revenu garanti même s'il n'y avait aucun doute qu'ils y avaient droit. Certains se sont retrouvés en dehors du système. Cela peut s'expliquer. Quand on vieillit, on peut trouver intimidant de s'adresser à l'État au sujet de ce genre de choses. On ne sait pas trop comment s'y prendre. Dans le cas des immigrants, il y a peut-être une barrière linguistique. Il y a différentes raisons pour lesquelles les gens ne faisaient pas le nécessaire. Ils n'étaient pas forcément au courant et ne comprenaient pas comment cela fonctionnait.

Ces changements vont permettre de s'assurer que nous couvrons autant de monde que possible, de sorte qu'à l'avenir il n'y ait plus autant de gens qui, par inadvertance, ne figurent plus sur les listes et ne reçoivent pas leur supplément de revenu garanti.

Le sénateur Angus : Donc, ils font la demande une fois et n'ont pas besoin de la renouveler, à condition qu'ils continuent à faire chaque année leur déclaration d'impôt. Si les circonstances changent à tel point qu'ils ne soient pas admissibles une certaine année, la déclaration d'impôt et la méthode de remboursement ou de paiement permet de faire les ajustements nécessaires. C'est cela?

M. Solberg : Tout à fait. Évidemment, la situation peut changer. Le revenu peut évoluer.

Le sénateur Angus : Certains sont battus aux prochaines élections.

M. Solberg : En effet. Il y a un certain nombre de choses qui peuvent se produire et cela sera détecté, évidemment, dans la déclaration d'impôt. S'ils continuent à être admissibles au supplément de revenu garanti, ils le toucheront; à l'inverse, si leur revenu augmente sensiblement et qu'ils n'y ont plus droit, nous pourrions faire en sorte qu'ils ne le perçoivent pas.

Le sénateur Angus : À cet égard, étant donné les informations et normes qu'ont au bout des doigts les fonctionnaires qui vous accompagnent, vous avez déclaré tout à l'heure qu'une mesure de ce projet de loi vise à pénaliser ceux qui reçoivent et acceptent des prestations de bien-être social auxquelles ils n'ont pas droit. Notre comité a pour mandat le secteur des services financiers en général. Nous essayons de nous renseigner sur les banques et sur l'argent qui entre et sort du Canada. Nous avons appris des tas de choses

that have shocked us, for example, in payday loans, on which we passed a bill here today, and also in our study of measures designed to prevent tax fraud, money laundering and the like.

We found out that an enormous amount of illicit funds is out there. Those things interest us. Now we hear that perhaps many Canadians accept benefits from the government to which they are not entitled. What order of magnitude would that be?

Mr. Solberg: I am not sure I could answer that question off the top of my head. Let me address what I think you are getting at. One thing this bill does is to change some authority with respect to Old Age Security, allowing us to set new rules. Currently, Old Age Security is governed by the Financial Administration Act. There are rules regarding the collection of interest on overpayments and this kind of thing.

Senator Angus: Yes.

Mr. Solberg: Under the new bill, the authority for those regulations will change, and the government will determine these new regulations, the policy for collecting on overpayments and this sort of thing.

Currently, under the Financial Administration Act, we must charge interest on overpayments. However, if I can say it this plainly, we do not enforce that in the sense that we do not collect overpayments from seniors because, typically, we are talking about people in difficult financial situations.

Where someone commits fraud, of course that is a different story. I leave that to Ms. Scotti or someone else to comment on the particulars. Obviously, we have enforcement measures in place and people who devote themselves exclusively to uncovering fraud, but I should let Ms. Scotti say more.

Senator Angus: Ms. Scotti, I would appreciate your addressing the subject. The minister has addressed part of my question, but I wanted to know if there is a problem. Are many people out there in the rolls taking these cheques every month that should not receive it?

Susan Scotti, Assistant Deputy Minister, Social Development Sectors Branch, Human Resources and Social Development Canada: I cannot quantify the number for you. I do not have that information. We can probably obtain it for you.

My sense is that the incidence of fraud is low in the OAS and CPP as well.

When there are instances of fraud, we investigate. We can suspend payments and request repayment with interest to the government.

The Chairman: I have an important supplemental. Ms. Scotti, you noted that many old-age pensioners live from cheque to cheque. In some instances, as known from anecdotal information that I have received, they might receive an overpayment, although

qui nous ont choqués, par exemple, en ce qui concerne les prêts sur salaire, à propos de quoi nous avons adopté aujourd'hui un projet de loi et nous avons également appris beaucoup de choses en étudiant les mesures visant à prévenir la fraude fiscale, le blanchiment d'argent, et cetera.

Nous avons constaté qu'il y a énormément de fonds illicites. Ceci nous intéresse. Maintenant, nous apprenons qu'il est possible que beaucoup de Canadiens acceptent des prestations de l'État auxquelles ils n'ont pas droit. Quel ordre de grandeur cela pourrait-il représenter?

M. Solberg : Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question à brûle-pourpoint. Je vais vous dire ce que vous voulez savoir. Ce projet de loi nous permet entre autres d'établir de nouvelles règles en ce qui concerne la sécurité de la vieillesse. À l'heure actuelle, celle-ci est régie par la Loi sur la gestion des finances publiques. Il existe des règles concernant la perception d'intérêts sur les trop-perçus et ce genre de choses.

Le sénateur Angus : En effet.

M. Solberg : En vertu de ce nouveau projet de loi, ce pouvoir de réglementation va changer et le gouvernement décidera de la nouvelle réglementation, de la politique à suivre pour récupérer les trop-perçus, et cetera.

À l'heure actuelle, en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, nous devons faire payer un intérêt sur les trop-perçus. Toutefois, très franchement, nous n'appliquons pas cette règle, en ce sens que nous ne récupérons pas les trop-perçus auprès des personnes âgées dont, en général, la situation financière est difficile.

Lorsqu'il y a fraude, c'est évidemment différent. Je laisserai Mme Scotti ou quelqu'un d'autre vous répondre plus précisément. Évidemment, nous avons des mesures de mise en application et des gens qui se consacrent exclusivement à découvrir les cas de fraude mais je vais laisser Mme Scotti vous en dire plus.

Le sénateur Angus : Madame, je vous serais reconnaissant de répondre à la question. Le ministre a répondu à une partie de cette question mais je voulais savoir s'il y a un problème. Y a-t-il beaucoup de gens sur les listes qui reçoivent chaque mois des chèques qu'ils ne devraient pas recevoir?

Susan Scotti, sous-ministre adjointe, Direction générale des secteurs développement social, Ressources humaines et du Développement social Canada : Je ne puis vous donner de chiffre. Je n'ai pas cette information. Nous pourrions probablement l'obtenir.

J'ai l'impression toutefois que le nombre de cas de fraude est assez faible pour la SV et le RPC.

Lorsqu'il y a fraude, nous faisons enquête. Nous pouvons suspendre des paiements et demander le remboursement avec intérêts.

Le président : J'ai une question complémentaire importante. Madame, vous avez signalé que beaucoup de ces personnes âgées qui touchent leur pension attendent chaque mois leur chèque. Dans certains cas, du moins d'après certaines histoires que l'on

not as a result of their efforts. Rather, it is usually a glitch in the system that causes such an overpayment. Three or four months later, a notice pops out of the system requesting repayment of the overpayment, but they no longer have the money.

I hope that the regulations, at least in their execution, would differentiate between the innocent who have already used the money through no malfeasance on their part, and those who try to rig, misrepresent or defraud the system. There is a vast difference between the two kinds of recipients of overpayments.

I assume that this difference will be considered in the new regulations because the bill gives you the power to do so. How will you exercise your discretion between those two kinds of recipients? I would have great concern if this bill gave the department more power to proceed willy-nilly against those who are innocent and suffer from a delayed piece of information that arrives after they have spent the overpayment.

Mr. Solberg: In general, the practice of the department has been to recognize the difficult financial situation that some people are in. Although the Financial Administration Act states that we should charge interest on overpayments, we do not charge interest precisely because we want to be as sensitive as possible to the difficult financial situation in which many seniors live.

Our intention is to bring the regulations in that respect into alignment with the practice under this bill, which is not the case now. To state it baldly, currently it is fair to say that we are, to some degree, in breach of the Financial Administration Act because we show that kind of generosity, which we think is in alignment with Canadian values. As well, we want to ensure that under the new rules, we write this value into the regulations.

Senator Tkachuk: How would an overpayment occur?

Mr. Solberg: I will ask my officials to speak to that.

Ms. Scotti: A variety of circumstances can occur. The income situation might change because the person worked temporarily and did not report the earnings until the person filed an income tax return. Marital status might change. Sometimes we pay dead people because we did not know they had died, although we do not recover amounts from those who died.

A change in the income or family status of the individual is the key reason that overpayments occur because different rates are paid for single and married people.

Senator Tkachuk: It is difficult to collect from someone who has died.

Ms. Scotti: We do not collect from estates.

m'a racontées, elles peuvent recevoir trop, sans que ce soit de leur faute. Il s'agit habituellement d'une erreur dans le système qui entraîne ce trop-perçu. Trois ou quatre mois plus tard, elles reçoivent un avis demandant que ce trop-perçu soit remboursé mais l'argent a disparu.

J'espère que les règlements, ou du moins leur application, permettra de faire la distinction entre l'innocent qui a déjà utilisé l'argent trop-perçu sans faute de sa part et ceux qui essaient de truquer le système, de faire de fausses déclarations et de frauder. Il y a une différence en fait entre ces deux catégories de personnes qui reçoivent un trop-perçu.

Je suppose que l'on tiendra compte de cette différence dans les nouveaux règlements parce que le projet de loi vous permet de le faire. Comment allez-vous exercer votre pouvoir discrétionnaire dans ce cas? Je m'inquiéterais beaucoup que ce projet de loi donne davantage de pouvoir au ministère pour aller importuner ceux qui sont innocents et sont informés trop tard qu'ils n'auraient pas du recevoir de l'argent qu'ils ont déjà dépensé.

M. Solberg : De façon générale, le ministère reconnaît la situation financière difficile dans laquelle se trouvent certaines personnes. Bien que la Loi sur la gestion des finances publiques stipule que nous devrions faire payer un intérêt sur les trop-perçus, nous ne le faisons pas, précisément parce que nous voulons nous montrer aussi attentifs que possible à la situation financière précaire de beaucoup de personnes âgées.

Notre intention est de faire concorder les règlements avec ce que nous faisons en pratique car ce n'est pas actuellement le cas. Excusez cette explication un peu boiteuse mais, à l'heure actuelle, on peut dire que dans une certaine mesure, nous enfreignons la Loi sur la gestion des finances publiques parce que nous faisons preuve de ce genre de générosité, qui correspond à notre avis aux valeurs canadiennes. Ainsi voulons-nous nous assurer que cette valeur sera bien reflétée dans les nouveaux règlements.

Le sénateur Tkachuk : Comment peut-il y avoir un trop-perçu?

M. Solberg : Je demanderais à mes collaboratrices de répondre.

Mme Scotti : Cela peut dépendre de différentes circonstances. La situation concernant le revenu peut changer parce que cette personne peut avoir travaillé temporairement sans déclarer ses revenus avant de faire sa déclaration d'impôt. La situation de famille peut également changer. Quelquefois, nous payons des personnes décédées parce que nous ne savons qu'elles sont décédées mais nous ne recouvrons pas l'argent de ceux qui sont décédés.

Un changement dans le revenu ou la situation de famille de l'intéressé est la principale raison pour laquelle il peut y avoir un trop-perçu parce que l'on paie des montants différents selon que la personne est célibataire ou mariée.

Le sénateur Tkachuk : Il est difficile d'aller demander de l'argent à quelqu'un qui est décédé.

Mme Scotti : Nous ne recouvrons pas l'argent sur les successions.

Senator Tkachuk: There is no overpayment unless the cheque is cashed by someone else in the family. Then, it becomes a question of fraud.

Ms. Scotti: That is right.

The Chairman: Senators, we are joined by Senator Ringuette, as well as Senator Cordy, the critic on this bill. Welcome. They have come from the Senate that is still sitting so they are performing double duty today.

[Translation]

Senator Massicotte: Minister, thank you for coming here today to discuss a very important bill that affects so many Canadians.

My concern is about the potential cost of changing the system for the government and for Canadians. You say that we are being more generous with compensation, particularly in the case of accidents. Do we know the additional cost of the proposed amendments to the three pension funds?

[English]

Mr. Solberg: The most important point to make regarding the cost of these benefits is that, along with the provinces and territories, we have referred all these proposed changes to the chief actuary. The chief actuary makes these judgments independently, based on assessment of the direction of the country's demographics, while ensuring that we do not put the pension plans or premium rates in any jeopardy. Taking that fact into account, the chief actuary has signed off on this plan allowing us to remain within that 9.9 per cent rate. The chief actuary assures us that the fund will continue to be viable for the next 50 years, as I recall.

I ask Ms. Lawand to speak to the costs.

Nancy Lawand, Director General, Canada Pension Plan Disability Directorate, Human Resources and Social Development Canada: The cost for the relaxation of the disability contributory rules is .02 per cent in relation to the contribution rate, which, as the minister explained, has been looked at. This cost is projected and will be reported on for the next 50 years. The calculations have been made.

It has been deemed to be found within the full funding parameters that are the subject of the other amendment that comes from the triennial review.

[Translation]

Senator Massicotte: What is the annual amount?

Ms. Lawand: I do not have those calculations with me.

Le sénateur Tkachuk : Il n'y a pas de trop-perçu si le chèque n'a pas été encaissé par quelqu'un d'autre de la famille. Cela devient alors une question de fraude.

Mme Scotti : C'est cela.

Le président : Chers collègues, Mme le sénateur Ringuette et la porte-parole de l'opposition pour ce projet de loi, Mme le sénateur Cordy, se sont jointes à nous. Bienvenue. Elles arrivent du Sénat, qui siège encore, si bien qu'elles mettent les bouchées doubles aujourd'hui.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre visite parmi nous afin de discuter d'un projet de loi très important affectant plusieurs Canadiens.

Ma préoccupation touche le coût éventuel de cette modification au régime, pour le gouvernement ainsi que pour les Canadiens et Canadiennes. Vous dites que l'on est plus généreux en ce qui a trait aux dédommagements, surtout du point de vue des accidents. Connaît-on le coût additionnel des amendements proposés dans les trois fonds de pension?

[Traduction]

M. Solberg : La chose essentielle à savoir en ce qui a trait au coût de ces prestations est que, de concert avec les provinces et les territoires, nous avons consulté l'actuaire en chef sur les modifications proposées. L'actuaire en chef porte des jugements indépendants, qu'il appuie sur son évaluation de l'évolution démographique du pays, soucieux de ne pas compromettre les régimes de pension ou les taux de cotisation. Ayant fait les calculs qui s'imposent, l'actuaire en chef a donné son approbation à ce régime qui permet de maintenir le taux sous les 9,9 p. 100. Si je me souviens bien, l'actuaire en chef nous a assurés que le fonds serait viable pendant les 50 prochaines années.

Mme Lawand va vous parler des coûts.

Nancy Lawand, directrice générale, Direction des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, Ressources humaines et Développement social Canada : Comme l'a expliqué le ministre, nous avons tenu compte du coût du relâchement des règles de cotisation au titre de l'invalidité et il représente 0,2 p. 100 par rapport au taux de cotisation. Le coût a été projeté et il sera imputé au cours des 50 prochaines années. Les calculs ont été faits.

On a jugé que cela respectait les paramètres de pleine capitalisation qui font l'objet de l'autre modification apportée à l'occasion de l'examen triennal.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Quel est le montant annuel?

Mme Lawand : Je n'ai pas les calculs avec moi.

Normally, our calculations are based on the rate of contribution. The amount is certainly over a million dollars. That is based on an estimate of the number of people who might be eligible in the future. Perhaps my colleague from the Department of Finance has the figures.

Ms. Kalinowski: In his report, the Chief Actuary estimated that the change would cost 2 cents for each \$100 of pay.

Senator Massicotte: What exactly does that mean?

Ms. Kalinowski: The total cost depends on the number of people brought into the program.

Senator Massicotte: What if we were to take the year 2008, say?

Ms. Kalinowski: We estimate that, in 2007, costs will increase by 5 million. As a percentage, that represents a total cost of approximately \$27.4 billion.

Senator Massicotte: Minister, you are convinced that there is no threat to the sustainability of the pension funds, and you have an actuary who says that, in spite of the improvements, if we maintain the 9 per cent rate, the fund will remain solvent.

[English]

Mr. Solberg: Yes.

The Chairman: Senators, the minister must leave at 5:30 for a vote in the House. We hope that officials will stay on. Minister, if you have a brief response for Senator Massicotte or Senator Tkachuk, please proceed.

Mr. Solberg: I am confident and it gives me extra confidence knowing that the provinces and territories are comfortable with this as well. We have taken all the steps necessary to make these assurances.

[Translation]

Senator Massicotte: I have a question about fixed benefits. The amounts have increased a great deal over the past few years, so that the pension funds could remain solvent. But it has had the result that young employees who join the government now will receive less in benefits than they put into the fund if we count their contributions and the interest.

That seems to be unjust — people who have been contributing for a long time receive benefits that are fair, while new members of the public service will not. Some believe that, in 10 or 15 years — given the demographic problems — there will be pressure on the pension funds because of inequities and unfairness.

We must ensure that pension funds are fair to all public service employees, be they new employees or not. What is your view on the future of the Canada Pension Plan?

Normalement, nos calculs sont basés sur le coût des taux de cotisation. Le montant dépasse le million de dollars. C'est un estimé du nombre de personnes qui pourraient être éligibles dans le futur. Peut-être que ma collègue du ministère des Finances a les chiffres.

Mme Kalinowski : L'actuaire en chef a estimé, dans son rapport, que ce changement coûtera deux cents pour chaque 100 \$ de salaire.

Le sénateur Massicotte : Ce qui veut dire?

Mme Kalinowski : Le coût total dépend du nombre de personnes admises dans le programme.

Le sénateur Massicotte : Mais si on prend, par exemple, l'année 2008?

Mme Kalinowski : On estime que les dépenses, en 2007, vont augmenter de cinq millions et en termes de pourcentage, cela représente approximativement une dépense totale de 27,4 milliards de dollars.

Le sénateur Massicotte : Monsieur le ministre, vous êtes convaincu que la solvabilité du fonds de pension n'est pas remise en question, et vous avez un actuaire qui dit que malgré cette amélioration, si on maintient le taux de neuf pour cent, la solvabilité n'est pas remise en question.

[Traduction]

M. Solberg : Oui.

Le président : Sénateurs, le ministre doit nous quitter à 17 h 30 pour aller voter à la Chambre. J'espère que les fonctionnaires pourront rester. Monsieur le ministre, si vous avez une brève réponse pour le sénateur Massicotte, allez-y, sinon le sénateur Tkachuk a la parole.

M. Solberg : J'ai d'autant plus confiance sachant que c'est également à la satisfaction des provinces et des territoires. Nous avons fait le nécessaire pour obtenir leur appui.

[Français]

Le sénateur Massicotte : J'ai une question concernant les prestations fixes. Les montants ont été beaucoup augmentés depuis quelques années pour permettre la solvabilité des fonds de pension. Mais cela fait en sorte que les bénéficiaires que recevront éventuellement les jeunes employés du gouvernement seront moindres que leurs contributions avec intérêt.

Il y a une injustice selon laquelle ceux qui contribuent depuis longtemps recevront des bénéfices équitables et que ce ne sera pas le cas pour les nouveaux fonctionnaires. Certains croient que dans 10 ou 15 ans, compte tenu des problèmes de démographie, il y aura une pression exercée sur les régimes de pension à cause des iniquités et des injustices.

Il est important de s'assurer que le régime de pension soit équitable pour tous les employés de la fonction publique, qu'ils soient de nouveaux arrivants ou non. Quelle est votre perspective concernant l'avenir du Régime de pension du Canada?

[English]

Mr. Solberg: There are two issues here. Part of the translation went missing for a moment. One issue has to do with Old Age Security and one has to do with Canada Pension Plan.

There is a substantial change with regard to Old Age Security and making sure that we bring into alignment the Old Age Security with the Charter, frankly, and also with some of our international agreements, so that being a citizen is not a requirement to receive this benefit. Inadvertently, when the legislation was rewritten in 1996, it caused that kind of a discrepancy, which was never the plan. When OAS was brought into being in 1952 the only requirements were that recipients were a certain age and they were in residence for 10 years. Inadvertently, we changed that in 1996 and now we are trying to rectify that in this legislation.

The other issue, as I understand it, is the sustainability of Canada Pension Plan, but contributory requirements must be met to receive Canada Pension Plan, meaning that I am comfortable, and if I can speak for the provinces and territories, we are comfortable that any growth in the population because of immigration will not jeopardize the sustainability of the plan because people still must meet those contributory requirements.

The Chairman: I have a problem with this meeting. We were given to understand that you would be available to us for a full hour. Some of our senators have serious questions.

Mr. Solberg: I am happy to come back if I can.

The Chairman: Perhaps you can stay for as long as you can, maybe another three or four minutes. I know you need to be at the House. If you can come back tomorrow morning from 11 a.m. to 1 p.m., we can give all the senators an adequate opportunity to ask questions, because if we have serious reservations that might lead to suggested changes it is important for the minister to be here and respond to those questions.

Mr. Solberg: I will do whatever I can to accommodate that, without knowing my schedule off the top.

The Chairman: I take it your bell is ringing now. Minister, if you must be on your way, we will continue with the officials, on the understanding that you will try to come back tomorrow. We are trying to deal with this bill expeditiously but, having said that, senators have serious reservations about it. I have not heard those yet, but we want to hear from the senators directly, and your responses. If you can come back tomorrow, hopefully before 12:30, that will give us time to deal with the bill. We will try to cover it off with your officials, but if we are not satisfied, we would appreciate your coming back.

Senator Ringuette, you had a serious problem. Do you want to raise it now?

Senator Ringuette: No, I will wait for the minister tomorrow.

[Traduction]

M. Solberg : Il y a deux questions en l'occurrence. J'ai raté une partie de l'interprétation. L'une porte sur la Sécurité de la vieillesse et l'autre sur le Régime de pensions du Canada.

On a apporté une modification considérable au programme de la Sécurité de la vieillesse afin qu'il respecte les dispositions de la Charte, essentiellement, et également pour tenir compte de nos accords internationaux, de sorte que la citoyenneté n'est pas une exigence pour obtenir ces prestations. Par inadvertance, quand la loi a été remaniée en 1996, cette contradiction s'est glissée alors que cela n'était pas l'intention au départ. À son avènement, en 1952, le programme exigeait que les bénéficiaires aient atteint un certain âge et qu'ils aient résidé au Canada pendant 10 ans. Par inadvertance, cela a été modifié en 1996, et avec ces dispositions législatives nous essayons de redresser la situation.

L'autre question porte sur la viabilité du Régime de pensions du Canada, si je ne m'abuse. Ce sont les cotisations qui ouvrent droit à ce régime. Pour ma part, et si je peux me prononcer au nom des provinces et des territoires, nous n'avons aucune raison de croire qu'une croissance de la population en raison de l'immigration compromettra la viabilité du régime car les bénéficiaires doivent respecter ces exigences de cotisations.

Le président : J'éprouve une difficulté ici. On nous avait dit que vous alliez être disponible pendant toute une heure. Certains sénateurs ont des questions importantes à vous poser.

M. Solberg : Je reviendrai volontiers, si je le peux.

Le président : Si possible, vous pouvez peut-être rester encore trois ou quatre minutes. Je sais qu'il vous faut aller à la Chambre. Si vous pouviez revenir demain matin de 11 heures à 13 heures, tous les sénateurs auraient le temps voulu pour vous poser des questions. En effet, si certains d'entre nous ont de sérieuses réserves qui pourraient aboutir à des modifications suggérées, il importe que le ministre soit présent pour répondre à nos questions.

M. Solberg : Je ne connais pas mon emploi du temps par cœur mais je vais faire ce que je peux pour répondre à vos souhaits.

Le président : Je constate que le timbre se fait entendre actuellement. Monsieur le ministre, puisque vous devez partir, nous poursuivrons avec les fonctionnaires du ministère, sachant que vous essaieriez de revenir demain. Nous tâchons de faire diligence pour adopter ce projet de loi mais, cela dit, certains sénateurs ont de graves réserves à son sujet. Ils ne se sont pas encore exprimés et je voudrais qu'ils puissent le faire directement et obtenir vos réponses. Si vous pouviez revenir demain, avant 12 h 30, espérons-le, nous aurons alors le temps de terminer l'étude de ce projet de loi. Nous allons essayer de l'examiner en présence des fonctionnaires du ministère, mais si nous ne sommes pas satisfaits du résultat, nous compterons sur votre présence.

Sénateur Ringuette, vous vouliez exposer un problème grave. Souhaitez-vous le faire maintenant?

Le sénateur Ringuette : Non, je vais attendre à demain, quand le ministre sera là.

Senator Tkachuk: I have a supplementary question. I have questions for the minister on policy but to prepare for it, I thought I would ask for further information. The minister was trying to determine the cost.

I think it was you, Ms. Lawand, who said it was two cents per hundred dollars earned by the contributor.

Suzan Kalinowski, Chief of Income Security, Department of Finance: Contributions are paid up to around \$42,100.

Senator Tkachuk: Let us say \$35,000, because there is a deduction on that. Would it turn out to be seven dollars a person?

Ms. Kalinowski: It depends on their earnings.

Senator Tkachuk: The contributor pays on \$35,000 worth of contributory earnings. The deductions have been subtracted and there is \$35,000 left. What would that contributor pay? Would it be \$70?

Ms. Kalinowski: Yes, annually.

Senator Tkachuk: That is all I wanted to know.

Senator Massicotte: I was not finished. Can I ask a supplementary question?

[Translation]

That is my concern. I worry that contributions by new government employees to the pension fund will largely exceed the benefits that they will get from the fund in later years.

Ms. Lawand: That is not true. New employees will receive less return than I do. I am 59. But they will get a real return. That was part of the study conducted by the Chief Actuary, who has the figures. We can provide you with those figures.

Senator Massicotte: If he contributes for 35 years, he pays about 9 per cent. Is that right?

Ms. Lawand: Up to the annual income.

Senator Massicotte: I thought that actuaries used a 4 per cent rate.

Ms. Lawand: That is to increase the contribution to the funds.

Senator Massicotte: You say that, if they contribute for 35 years, they will get 4 per cent. On that basis, you believe that the value of future benefits will exceed their financial contribution?

Ms. Lawand: Yes. We expect that the person will receive retirement benefits for a number of years.

Senator Massicotte: If that is the case, then I fail to understand. You do have to recognize that employees already contributing to the pension fund receive benefits that exceed their contribution, including interest. If they receive benefits exceeding their contribution, someone is losing money somewhere. When actuaries do their calculations, it all balances out to zero. For a plan to be sustainable, or solvent, assets have to exceed future liabilities. I therefore fail to understand how benefits can exceed contributions.

Le sénateur Tkachuk : J'ai une question complémentaire. J'ai des questions à poser au ministre sur la politique mais en préparation à cela, j'ai pensé qu'il fallait plus de renseignements. Le ministre a essayé de déterminer le coût.

Madame Lawand, je pense que c'est vous qui avez dit que cela représentait deux cents par cent dollars de gains cotisables, n'est-ce pas?

Mme Suzan Kalinowski, chef, Sécurité du revenu, ministère des Finances : Les cotisations sont versées à hauteur de 42 100 \$.

Le sénateur Tkachuk : Disons 35 000 \$ car une déduction s'applique à ce montant. Cela représentera-t-il 7 \$ par personne?

Mme Kalinowski : Tout dépend des gains.

Le sénateur Tkachuk : Le contribuable paye sur 35 000 \$ de gains cotisables. Une fois la déduction appliquée, il reste 35 000 \$. Combien lui en coûterait-il? Serait-ce 70 \$?

Mme Kalinowski : Oui, par an.

Le sénateur Tkachuk : C'est tout ce que je voulais savoir.

Le sénateur Massicotte : Je n'ai pas terminé. Puis-je poser une question complémentaire?

[Français]

Voici mon inquiétude. Je crains que les contributions des nouveaux employés du gouvernement au régime de pension excèdent de beaucoup les bénéfices qu'ils en retireront.

Mme Lawand : Ce n'est pas exact. Les nouveaux employés vont recevoir un retour moindre que le mien. J'ai 59 ans. Ils vont recevoir un retour réel. Cela fait partie de l'étude de l'actuaire en chef qui a les chiffres. Nous pouvons vous fournir ces chiffres.

Le sénateur Massicotte : S'il contribue pendant 35 ans, il paye environ 9 p. 100. C'est exact?

Mme Lawand : Jusqu'à concurrence du revenu annuel.

Le sénateur Massicotte : Je crois que les actuaires se servent du taux de 4 p. 100.

Mme Lawand : C'est pour augmenter la contribution au fonds.

Le sénateur Massicotte : Vous dites que s'il contribue pendant 35 ans, vous lui donnez 4 p. 100, vous pensez que la valeur de ses bénéfices futurs excède la contribution financière qu'il a faite?

Mme Lawand : Oui. On s'attend à ce que la personne reçoive ses prestations de pension de retraite pendant un certain nombre d'années.

Le sénateur Massicotte : Si c'est le cas, je ne comprends pas. Vous devez quand même reconnaître que les employés qui contribuent déjà au fonds de pension reçoivent des bénéfices qui excèdent leur contribution, incluant les intérêts. Si eux reçoivent des bénéfices qui excèdent leur contribution, quelqu'un perd de l'argent quelque part. Les actuaires arrivent à zéro lorsqu'ils font leurs calculs. Pour qu'un régime soit rentable, il faut que les actifs excèdent les créances futures. Je comprends donc mal comment les bénéfices peuvent excéder les contributions.

Ms. Lawand: The Canada Pension Plan is a partly funded plan. It is not 100 per cent stand-alone. That is why the Chief Actuary has based his projections on the current population. Today, we know that a certain number of people will survive to a certain age, and we know that with a combination of a partially funded and pay-as-you go systems, even contributors who start contributing at age 18 now will receive a real return upon retirement.

Senator Massicotte: What is the actuary's hypothesis? Will those people be contributing for 35 years?

Ms. Lawand: The contribution period runs from age 18 to age 65.

Senator Massicotte: What is the average, in number of years?

Ms. Kalinowski: Forty years.

Senator Massicotte: The maximum is equal to the benefits they will receive later?

Ms. Kalinowski: The benefit is approximately up to 25 per cent of the average salary.

Senator Massicotte: Twenty-five per cent, you say?

Ms. Kalinowski: Yes.

Senator Massicotte: I have difficulty understanding how someone who pays in 10 per cent each year for an average of 40 years, and receives 25 per cent of his average salary can be a winner. In fact, I would see him as a big loser. He pays in 10 per cent a year plus interest, for 40 years, and eventually gets 25 per cent of his salary back.

Ms. Lawand: The individual does not pay in 10 per cent, except if he is a self-employed worker.

Senator Massicotte: I am talking about the employer/employee contribution.

Ms. Lawand: The employee actually pays about 4 per cent.

Senator Massicotte: The employer pays the difference, as with all other pension funds?

Ms. Lawand: Yes.

Senator Massicotte: But I have seen calculations showing the opposite, calculations indicating that the employee is a big loser. That is typical of a number of current pension funds, with fixed benefits. They are to the advantage of employees with a great deal of seniority. That is how the balance is maintained.

Ms. Lawand: I might perhaps suggest you invite the Chief Actuary, who can explain the process to you. He is the expert in making long-term calculations for the pension plan.

[English]

Senator Moore: Senator Tkachuk, do you want to clarify that point for the record?

Senator Tkachuk: For the record, I do not think it is \$70. It is \$7.

Mme Lawand : Le Régime de pension du Canada est un régime qui est partiellement financé; il ne l'est pas à 100 p. 100. C'est pourquoi l'actuaire en chef a fait des projections sur la population actuelle. On sait aujourd'hui que tant de gens vont survivre jusqu'à tel ou tel âge et qu'avec une combinaison partiellement financée et payée à mesure, que même les cotisants qui commencent à contribuer à 18 ans aujourd'hui recevront un retour réel au moment de la retraite.

Le sénateur Massicotte : Quelle est l'hypothèse de l'actuaire? Vont-ils payer pendant 35 ans?

Mme Lawand : La période de contribution c'est entre l'âge de 18 ans et 65 ans.

Le sénateur Massicotte : Quelle est la moyenne en nombre d'années?

Mme Kalinowski : C'est 40 ans.

Le sénateur Massicotte : Ce maximum est égal à des bénéficiaires qu'ils reçoivent plus tard?

Mme Kalinowski : Le bénéfice est à peu près jusqu'à 25 p. 100 du salaire moyen.

Le sénateur Massicotte : Il est de 25 p. 100 vous dites?

Mme Kalinowski : Oui.

Le sénateur Massicotte : J'ai de la difficulté à comprendre comment quelqu'un qui donne 10 p. 100 annuellement pendant une moyenne de 40 ans et qui reçoit 25 p. 100 de son salaire moyen peut être gagnant. Je le vois plutôt comme grand perdant. Vous parlez de 10 p. 100 par année plus l'intérêt, il va payer pendant 40 ans et il recevra éventuellement 25 p. 100 de son salaire.

Mme Lawand : L'individu ne paie pas 10 p. 100, sauf s'il est un travailleur autonome.

Le sénateur Massicotte : Je parle de la contribution employeur/employé.

Mme Lawand : Il paie alors environ quatre pour cent.

Le sénateur Massicotte : L'employeur paie la différence comme pour tous les autres fonds de pension?

Mme Lawand : Oui.

Le sénateur Massicotte : J'ai pourtant vu des calculs contraires indiquant que l'employé est le grand perdant. C'est typique de plusieurs fonds de pension actuels qui représentent des prestations fixes, au bénéfice de l'employé qui possède beaucoup d'ancienneté. L'équilibre est ainsi atteint.

Mme Lawand : Je peux peut-être vous suggérer d'inviter l'actuaire en chef qui pourrait vous expliquer le processus. C'est lui l'expert des calculs à long terme pour le régime.

[Traduction]

Le sénateur Moore : Sénateur Tkachuk, voulez-vous une précision pour qu'elle soit consignée au compte rendu?

Le sénateur Tkachuk : Oui, effectivement, car je pense qu'il ne s'agit pas de 70 \$ mais de 7 \$.

Senator Moore: I think the minister said in his remarks that the Canada Pension Plan distributes \$54 billion-plus per year. Is that correct?

Ms. Scotti: That includes OAS and CPP, and it includes GIS.

Senator Moore: What is the breakdown?

Ms. Scotti: According to our current projections, OAS is \$24.142 billion; GIS is \$6.85 billion; and CPP is \$26.132 billion. You then have to factor in the costs to the Quebec Pension Plan, QPP, which are \$8.354 billion.

Senator Moore: Billion?

Ms. Scotti: Yes: Then we have something called an allowance which is 517. We can circulate these cards, which are helpful.

Senator Moore: Does it indicate the number of recipients for each of those plans?

Ms. Scotti: It does, yes.

The Chairman: You have no problem with this as part of our record?

Ms. Scotti: No.

Senator Moore: Did I understand the minister to say that 4 million Canadian seniors receive one of these public pensions, per year? Is that right? Then he said the number will double over how many years? I did not hear the number of years. Do you have his speaking notes?

Ms. Scotti: I have his speaking points here so I can quote verbatim what he said.

Over 54 billion in benefit payments are provided annually to Canada's seniors and over 4 million seniors receive public pension benefits on an annual basis. Over the next 15 years, this number will double.

The Chairman: You recall that we conducted a study on exactly this issue, and we say there is a huge economic time bomb here. Unless the government addresses this problem, it will be impossible for there to be sufficient funding in the federal government to provide for anything other than these pensions.

Senator Moore: This question comes out of Senator Massicotte's questions.

Will we have sufficient funds in 15 years, and leading up to it and beyond? What do the actuarials say?

Ms. Scotti: I will let my colleague in the finance department answer this question because it relates to the reforms that were made in the 1990s to the Canada Pension Plan, in particular the creative —

Senator Moore: I remember that legislation came before the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

Le sénateur Moore : Le ministre a signalé dans ses remarques préliminaires que le Régime de pensions du Canada versait aux bénéficiaires plus de 54 milliards de dollars par an. C'est bien cela, n'est-ce pas?

Mme Scotti : Cette somme englobe la SV, le RPC et le SRG.

Le sénateur Moore : Quelle est la ventilation?

Mme Scotti : Selon nos projections actuelles, la SV représente 24,142 milliards de dollars; le SRG, 6,85 milliards de dollars; et le RPC, 26,132 milliards de dollars. Il faut en outre faire intervenir le coût du Régime des rentes du Québec, 8,354 milliards de dollars.

Le sénateur Moore : Milliard?

Mme Scotti : Oui. Il y a ensuite ce que nous appelons une indemnité qui représente 517. Nous avons cela sur des cartes qui pourraient être distribuées.

Le sénateur Moore : Y précise-t-on le nombre de bénéficiaires pour chaque régime?

Mme Scotti : Oui.

Le président : Voyez-vous un inconvénient à ce que nous versions cela à notre compte rendu?

Mme Scotti : Non.

Le sénateur Moore : Ai-je bien compris ce qu'a dit le ministre? Quatre millions de Canadiens aînés reçoivent une ou l'autre de ces pensions publiques chaque année? C'est bien cela? Il a ajouté qu'il y en aurait le double dans combien d'années? Je n'ai pas entendu le nombre d'années. Avez-vous son allocution sous les yeux?

Mme Scotti : Oui, je l'ai et je peux vous citer textuellement ce qu'il a dit.

Chaque année, plus de 54 milliards de dollars en prestations sont versés à des aînés du Canada et plus de quatre millions d'aînés reçoivent des prestations de retraite de ce régime public. Au cours des 15 prochaines années, ce chiffre doublera.

Le président : Vous vous souvenez que nous avons fait une étude précisément sur cette question. Nous sommes en présence d'une énorme bombe à retardement économique en l'occurrence. À moins que le gouvernement ne fasse quelque chose, il sera impossible qu'il puisse disposer des fonds suffisants pour offrir quoi que ce soit, à part ces pensions.

Le sénateur Moore : Cette question est dans la foulée des questions du sénateur Massicotte.

Les fonds seront-ils suffisants dans 15 ans, voire d'ici là et au-delà? Qu'en pensent les actuaires?

Mme Scotti : Je vais laisser ma collègue du ministère des Finances répondre à cette question car elle touche aux réformes apportées dans les années 1990 au Régime de pensions du Canada, en particulier les efforts...

Le sénateur Moore : Je me souviens que ces dispositions législatives-là ont été étudiées au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Ms. Scotti: The CPP investment board was created with a view to forestalling any of these grave consequences you allude to.

Senator Moore: The question is: are we looking at the situation accurately?

Ms. Kalinowski, you are with the Department of Finance? What do you do there? Are you an actuary?

Ms. Kalinowski: No, I am an economist.

Senator Moore: What is your title?

Ms. Kalinowski: Chief of income security. We prepare the input to the CPP, triennial reviews by federal-provincial finance ministers. I guess the actuary does actuarial reports on a three-year cycle for the Canada Pension Plan and for the Old Age Security plan. Those actuarial projections take into account the aging of the population.

In the case of the CPP actuarial reports, that particular report is reviewed by an independent panel of three actuaries that look at the assumptions the chief actuary makes to determine whether they are reasonable assumptions, too pessimistic or too optimistic.

The most recent report the chief actuary produced was reviewed by the panel, and they found the assumptions he made on demographics and economics, et cetera, were broadly within the reasonable range and his methodologies were appropriate, given actuarial standards of the day.

He also provides in those actuarial reports some shock experiments where he alters the assumptions and sees what implications they could have on the contribution, like a better or worse case scenario.

Senator Moore: He was doing his review, and with the assumptions and the fact that we will have an estimated 8 million seniors per year receiving public pensions within 15 years, are his numbers consistent? Do they take into consideration those increased recipients? Where will that leave us in the national treasury? Will we be okay?

Ms. Kalinowski: The funds that are used to pay CPP benefits do not come from the treasury. They are not financed from general revenues. They come from contributions and earnings on the plan assets. There he projects that the 9.9 contribution rate is sufficient to sustain the plan for at least 75 years. They have a model going beyond 75 years, but he reports results over a 75 year period. If you look at the report, a contribution slightly lower than 9.9 could sustain the plan.

Senator Moore: What does 9.9 mean?

Ms. Kalinowski: Per cent of contributory earnings.

Senator Moore: Per contributor.

Ms. Kalinowski: An actuarial report is produced on the OAS. It includes projections on demographics, the change in the population pyramid and the fact that we have fewer younger

Mme Scotti : L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada a été créé en vue d'empêcher que les conséquences désastreuses que vous évoquez ne se produisent.

Le sénateur Moore : Il faut se demander si l'on envisage la situation correctement.

Madame Kalinowski, vous êtes au ministère des Finances, n'est-ce pas? Quel est votre rôle? Êtes-vous actuaire?

Mme Kalinowski : Non, je suis économiste.

Le sénateur Moore : Quel est votre titre?

Mme Kalinowski : Je suis chef de la sécurité du revenu. Mon service s'occupe de la préparation de l'examen triennal du RPC par les ministres des Finances, fédéral et provinciaux. Je suppose que l'actuaire prépare des rapports actuariels pour un cycle de trois ans relativement au Régime de pensions du Canada et à la Sécurité de la vieillesse. Ces projections actuarielles tiennent compte du vieillissement de la population.

Les rapports actuariels relatifs au RPC sont revus par un groupe d'experts indépendants de trois actuaires qui se penchent sur les hypothèses de l'actuaire en chef pour déterminer si elles sont raisonnables, trop pessimistes ou trop optimistes.

Le rapport le plus récent de l'actuaire en chef a été examiné par ce groupe d'experts qui en a conclu que les hypothèses démographiques et économiques, et cetera, qu'il avait posées étaient de façon générale raisonnables et que ces méthodologies respectaient les normes actuarielles courantes.

L'actuaire en chef fait également subir des simulations extrêmes à ces rapports actuariels, modifiant les hypothèses pour voir quelles seraient les conséquences du point de vue des cotisations, les plus favorables ou la pire éventualité.

Le sénateur Moore : Ces chiffres corroborent-ils les hypothèses posées, et le fait que l'on évalue à huit millions de personnes âgées par an le nombre de ceux qui toucheront une pension d'un régime public d'ici 15 ans? Ces chiffres tiennent-ils compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires? Qu'est-ce que cela signifie pour le Trésor public? A-t-on quelque chose à craindre?

Mme Kalinowski : Le versement des prestations du RPC ne se fait pas à même le Trésor public. Ces sommes sont tirées des recettes générales. Elles proviennent des cotisations et des gains sur les investissements du régime. L'actuaire en chef prévoit qu'un taux de cotisation de 9,9 suffit pour maintenir la viabilité du régime pendant au moins 75 ans. Il existe un modèle pour les années au-delà de ces 75 ans, mais le rapport couvre une période de 75 ans. Si on le consulte, on constate qu'un taux de cotisation légèrement inférieur à 9,9 maintiendrait la viabilité du régime.

Le sénateur Moore : Qu'entendez-vous par 9,9?

Mme Kalinowski : C'est le pourcentage appliqué aux gains cotisables.

Le sénateur Moore : Par cotisant.

Mme Kalinowski : L'actuaire en chef prépare également un rapport actuariel relativement à la SV. Y figurent des projections démographiques, la modification de la pyramide des âges, la

people and more people over 65. He does not include sustainability. He projects the increase in costs of the plan as a percentage of GDP. I do not have that report in front of me but I believe that when we hit the peak aging of the population, which I think is at 2020, OAS and GIS costs will rise by about one percentage point of GDP.

Senator Moore: Perhaps the chairman can have that report for our information.

The Chairman: It would be useful if you could supply it to us before tomorrow morning.

Senator Massicotte: I have a supplementary question. I know it is one percentage point of GDP, but what does that percentage represent annually in contributions?

Ms. Kalinowski: OAS is financed from general revenues.

Senator Massicotte: What is the dollar amount, for tomorrow morning?

You make reference to the actuary giving a solvency report, which is normal. The actuary always makes an important assumption called expected return on investments. I would appreciate receiving that information.

Ms. Kalinowski: I think it is about 4.5 per cent real, but I will provide it.

Senator Moore: I was interested in the item that Bill C-36 will eliminate entitlement of estates of a deceased person to Old Age Security income. How is an estate entitled to receive a benefit and for how long?

Marla Israel, Acting Senior Director, Seniors and Pensions Policy Secretariat, Human Resources and Social Development Canada: The estate can apply for Old Age Security in Canada within a year of a person's passing. There are circumstances where it might not have been applied for and the person would still be entitled.

On the question of the Guaranteed Income Supplement, that benefit is proposed to be discontinued because the benefit itself will be geared to the personal income circumstances of a low-income individual. Because eligibility is reassessed every year as opposed to Old Age Security where once they receive the pension they receive it for the rest of their life, some Canadians wrote in around that issue and the assessment was made in terms of reasonableness. In light of what the policy intent is, in other words, to assist people in the here and now, it seemed unreasonable to allow that benefit to continue.

Senator Moore: How much is spent annually on OAS in benefits to estates? Is it a big number? What are we eliminating here?

Ms. Israel: I would have to look at that number. I do not know.

diminution du nombre de jeunes et l'augmentation du nombre de personnes de plus de 65 ans. La viabilité du régime n'intervient pas dans son rapport. L'actuaire en chef donne une projection de l'augmentation du coût du régime en tant que pourcentage du PIB. Sans avoir son rapport sous les yeux, je pense pouvoir vous dire quand même que, lorsque le vieillissement de la population culminera, en 2020, le coût de la SV et du SRG augmentera d'environ 1 p. 100 du PIB.

Le sénateur Moore : Le président pourrait peut-être obtenir ce rapport pour notre gouverne.

Le président : Nous trouverions utile que vous fournissiez ce rapport avant demain matin.

Le sénateur Massicotte : Je voudrais poser une question complémentaire. Je sais bien qu'il s'agit de 1 p. 100 du PIB, mais quelle somme ce pourcentage représente-t-il annuellement en cotisations?

Mme Kalinowski : La SV est financée à même les recettes générales.

Le sénateur Massicotte : Quelle somme en dollars cela représente-t-il, en prévision de la réunion de demain matin?

Vous avez dit que l'actuaire présentait un rapport de solvabilité, ce qui est compréhensible. Il pose toujours cependant une hypothèse importante, soit le retour escompté sur les investissements. J'aimerais obtenir cette information.

Mme Kalinowski : Je pense que c'est 4,5 p. 100, en termes réels, mais je vais me renseigner.

Le sénateur Moore : Une des dispositions du projet de loi C-36 supprime le versement des prestations de la Sécurité de vieillesse d'une personne décédée à sa succession. Comment une succession a-t-elle le droit de toucher une prestation et pour combien de temps?

Marla Israel, directrice principale intérimaire, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Ressources humaines et Développement social Canada : La succession peut demander des prestations de la Sécurité de la vieillesse au Canada jusqu'à 12 mois après le décès de l'intéressé. Il y a des cas où la demande n'aurait pas été faite et la personne décédée y aurait eu droit.

Les prestations du supplément du Revenu garanti seront quant à elles interrompues car elles visent à bonifier le revenu personnel d'une personne à faible revenu. L'admissibilité à une telle prestation est réévaluée chaque année alors que la Sécurité de la vieillesse est versée toute la vie durant. Des Canadiens nous ont écrit à ce propos et l'évaluation a été faite en tenant compte de facteurs raisonnables. Étant donné l'intention de la politique, à savoir qu'on veut aider des gens maintenant, il ne serait pas raisonnable que les prestations de SRG soient maintenues.

Le sénateur Moore : Combien dépense-t-on par an en prestations de la SV qui sont versées à des successions? Est-ce une grosse somme? Qu'est-ce qu'on supprime ici?

Mme Israel : Il me faudra vérifier ce chiffre. Je ne le sais pas.

Senator Moore: There must be some rationale for eliminating this benefit. Is it large or is it a nominal housekeeping sum? I would like to know the amount.

Ms. Israel: I would have to speak to my operational experience. I do not believe it is a large number. Not many estates apply retroactively for GIS benefits, but before I proclaim on that, I would rather see the findings.

Senator Moore: Does removing those costs mean there will be higher benefit payments for OAS and GIS recipients? Do those funds go into the pool to enhance benefits? What happens? If a billion dollars is saved by eliminating this benefit, what happens to those funds?

Ms. Israel: It is retained in general tax revenues. In other words, the line item that is projected with respect to the cost of the Old Age Security program would diminish, but because the program is a statutory one we pay it as we go along.

Senator Moore: Is this money not part of the CPP fund?

Ms. Israel: No, it is not.

Senator Moore: This is out of the treasury, so I was partially right.

Ms. Israel: Yes.

Senator Moore: Will you let us know what the amount is? There must be a rationale for that change.

Ms. Israel: My colleague says it is a few dozen per year in terms of estates.

Senator Moore: Therefore, it is not a large sum of money.

Ms. Israel: An estimate of the "savings" would be around \$200,000, on average.

The Chairman: Before I turn to Senator Ringuette, what percentage of the annual revenue that is expended for the plans that we are talking about is contributed, and what percentage comes out of general revenues? I believe Senator Moore asked the question but I did not hear the answer. What is the drain on the federal treasury? We are trying to understand what the upward pressure would be.

Ms. Scotti: All of OAS, GIS and the Allowance are funded out of general revenues, the Consolidated Revenue Fund. All CPP is funded through contributions.

The Chairman: Break down the numbers for us again. What comes out of general revenues?

Ms. Scotti: For the OAS it is \$24,142,000,000. For GIS it is \$6,850,000,000.

The Chairman: Roughly \$31 billion comes out of general revenues.

Le sénateur Moore : Il y a certainement un motif à l'élimination de cette prestation. La somme est-elle considérable? Est-elle négligeable? Je voudrais en connaître le montant.

Mme Israel : Il faudra que je me renseigne. Je ne pense pas que la somme soit importante. Peu de successions demandent rétroactivement des prestations de SRG mais, avant de me prononcer là-dessus, je préférerais me renseigner.

Le sénateur Moore : L'élimination de ces coûts se soldera-t-elle par une augmentation du montant des prestations versées aux prestataires de la SV et du SRG? Les prestations en seront-elles bonifiées? Comment les choses se passent-elles? Si on épargne un milliard de dollars en supprimant cette possibilité, que fera-t-on de ces fonds?

Mme Israel : Les fonds sont versés dans les recettes générales. En d'autres termes, la somme imputée au poste destiné au versement des prestations des programmes de la Sécurité de la vieillesse diminuerait, mais comme il s'agit d'un programme législatif, les paiements se font au fur et à mesure.

Le sénateur Moore : Cet argent n'est-il pas versé au fonds du RPC?

Mme Israel : Non.

Le sénateur Moore : Il s'agit en fait du Trésor public, si bien que j'ai en partie raison.

Mme Israel : Oui.

Le sénateur Moore : Pouvez-vous obtenir ce chiffre? Il doit bien y avoir un motif pour justifier cette modification.

Mme Israel : Ma collègue me dit que nous recevons quelques douzaines de demandes de la part de successions, chaque année.

Le sénateur Moore : Par conséquent, il ne s'agit pas d'une somme considérable.

Mme Israel : On dit que les « épargnes » se chiffrent à environ 200 000 \$ en moyenne.

Le président : Avant de donner la parole au sénateur Ringuette, je voudrais savoir quel pourcentage des prestations versées annuellement représente les cotisations et quel pourcentage représente les sommes tirées du Trésor public? Je pense que le sénateur Moore a posé la question mais je n'ai pas entendu la réponse. Quelle somme le Trésor public doit-il déboursier? Nous essayons de comprendre quelles seraient les conséquences d'une pression à la hausse.

Mme Scotti : La SV, le SRG et l'indemnité sont tirés du Trésor public. Le RPC est financé à même les cotisations.

Le président : Faites-nous de nouveau une ventilation des chiffres. Quels montants proviennent des recettes générales?

Mme Scotti : Pour la SV, c'est 24 142 000 000 \$. Pour le SRG, c'est 6 850 000 000 \$.

Le président : Environ 31 milliards de dollars sont tirés des recettes générales.

Ms. Scotti: That is right. The rest is about \$26 billion for CPP and \$8 billion for QPP.

Senator Ringuette: I need a lot of information because I absolutely do not agree with many issues in this bill. One of the first issues is the new requirement to have been a contributor to CPP for 25 years to be able to apply for disability benefits. That is the way it is proposed.

Ms. Lawand: Perhaps I could explain. There is a contributory rule in the current legislation. There always has been a contributory rule for CPP Disability Benefits, from the inception of the CPP.

The policy objective is to tie eligibility to recent labour force attachment. The current rule is that first they must meet a test of having contributions in four of the last six years before they become eligible to demonstrate that they have a disability. That is for everyone.

The proposal now is to ease that rule for long-term contributors, for people who have been in the workforce and paid into CPP for a long period of time, 25 years. If this bill passes and it receives the provincial Order-in-Council and comes into effect, a CPP contributor with 25 years will need only three out of four years; so the contributory rule will be eased for those individuals who can then demonstrate that they have a disability that prevents them from working regularly. In a sense, the contributory rule is eased. It is not more difficult. The proposal makes it easier.

Senator Ringuette: Where did you get the number of 25 years?

Ms. Lawand: We did some analytical work, worked with the Chief Actuary, and looked at a number of possible options. Cost implications for easing the contributory rules needed to be taken into account. There was a certain unfairness. A number of individuals who had tried to apply for disability benefits, who were demonstrably disabled and who had worked for many years could not meet the test of four out of the last six years. The number was a combination of what might be fair to those people who had a long attachment to work and being fiscally responsible in terms of not putting the sustainability of the CPP for the future at risk. It was a combination of a number of possible options. This option, for the Finance Department and the provinces, seemed to be the best and most reasonable option.

Senator Ringuette: Is it possible for the actuary to table that comparison data? If you table actuarial information, it should be included.

Ms. Lawand: We would have to discuss this matter with the provinces in terms of releasing that information but perhaps we could look into it and respond to the committee later.

Mme Scotti : C'est exact. Le reste, c'est environ 26 milliards de dollars pour le RPC et 8 milliards de dollars pour le RRQ.

Le sénateur Ringuette : J'ai besoin de beaucoup de renseignements, car je ne suis absolument pas d'accord avec de nombreuses questions contenues dans le projet de loi. L'une d'elles concerne la nouvelle exigence qui veut qu'on ait cotisé au RPC pendant 25 ans pour être en mesure de demander des prestations d'invalidité. C'est ce qu'on propose.

Mme Lawand : Peut-être puis-je offrir une explication. La loi actuelle contient une règle relative à la cotisation. Il y en a toujours eu une qui s'applique aux prestations d'invalidité au titre du RPC, et ce, depuis la création du RPC.

L'objectif stratégique est de lier l'admissibilité à une récente participation à la vie active. Il faut satisfaire à la règle actuelle d'abord avant de devoir se conformer aux règles régissant les cotisations au cours de quatre des six dernières années avant de pouvoir prouver qu'on a une invalidité. La règle s'applique à tout le monde.

On propose maintenant d'assouplir la règle régissant la cotisation à long terme, pour les personnes qui ont participé à la vie active et qui ont longtemps cotisé au RPC, c'est-à-dire 25 ans. Si le projet de loi est adopté et qu'il reçoit le décret provincial et entre en vigueur, un cotisant de 25 ans au RPC nécessitera seulement trois des quatre dernières années. Donc, la règle relative à la cotisation sera assouplie dans le cas des personnes qui peuvent prouver qu'elles ont une invalidité qui les empêche de travailler régulièrement. Dans un certain sens, la règle a été assouplie. Elle n'est pas plus difficile. La proposition la rend plus facile.

Le sénateur Ringuette : Où avez-vous trouvé le chiffre de 25 ans?

Mme Lawand : Nous avons effectué des travaux analytiques, de concert avec le chef actuaire, et nous avons envisagé un certain nombre d'options possibles. Il fallait prendre en considération les applications liées aux coûts de l'assouplissement de la règle relative à la cotisation. Nous avons constaté une certaine iniquité. En effet, un certain nombre de personnes qui avaient tenté d'obtenir des prestations d'invalidité, qui étaient, de toute évidence, invalides et qui avaient travaillé pendant de nombreuses années ne pouvaient satisfaire aux critères des quatre des six dernières années. Le nombre a été une combinaison de ce qui pouvait éventuellement être équitable pour ces personnes ayant participé pendant longtemps à la vie active et qui sont financièrement responsables, c'est-à-dire qu'elles ne mettaient pas en péril la viabilité du RPC. C'était donc un ensemble d'options possibles. Cette option, d'après le ministère des Finances et les provinces, semblait la meilleure et la plus raisonnable.

Le sénateur Ringuette : L'actuaire peut-il fournir au comité des données comparatives? Si vous déposez des renseignements de nature actuarielle, celles-ci devraient être incluses.

Mme Lawand : Il nous faudra en discuter avec les provinces avant de les divulguer, mais nous pourrions peut-être nous en occuper et donner une réponse plus tard au comité.

Senator Ringuette: You will discuss it with the provinces?

Ms. Lawand: Yes: The federal, provincial and territorial governments form the governance structure for the Canada Pension Plan. Any changes to the CPP must be approved in principle initially by the provinces and territories and then ratified by a certain proportion of provinces and territories representing a certain proportion of the population. That is how the CPP works.

Senator Ringuette: I understand. The 25-year figure is subjective because one could work for 20 years and average 70 to 90 hours per week, thereby making major contributions to the plan but be unable to benefit from this reduction. I have difficulty with that. I agree with reducing the norm but I do not know if the 25-year standard is fair to Canadian workers who have paid into the system.

My other question concerns the four-year limit on application for credit splitting for couples who separate. My experience indicates that most of the time when people separate they reach the age of 60 to 65 and think that they are entitled to half the ex-spouse's pension. The four-year time frame is gone because of the current age of the population and the fact that many women were not in the workforce while their spouses were working.

The four-year time limit to apply for CPP splitting is discriminatory against women, but perhaps I do not understand. If that is the case, please clarify.

Ms. Scotti: I do not think you are reading it correctly, senator, with all due respect. The current provision provides for a four-year time limit during which former common-law partners can apply for a credit split. We are waiving that requirement if both parties agree to waive it. It is fair and is neither regressive nor discriminatory. It helps partners who come to an agreement to waive this requirement. It is not a new requirement.

Senator Ringuette: In reality, we are looking at the same amount of money from the program. The payout would be split between two persons instead of going to one person only, thereby not costing the program extra. Why do we have the four-year limit? The reality is that sometimes separations of married couples and common-law partners are not friendly. Therefore, I do not understand the requirement that both partners must agree to waive. Honestly, this limit is discriminatory against women. I do not see why we would have a four-year limit. It does not cost the government anything extra but creates financial uneasiness for one former partner. The four-year limit should be removed from the bill. It does not cost the government anything so it is not a question of cost. Rather, it is a question of fairness and equity.

Ms. Scotti: It is an administrative requirement.

Le sénateur Ringuette : Vous allez en discuter avec les provinces?

Mme Lawand : Oui. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux font partie de la structure de gouvernance de Régime de pensions du Canada. Tout changement au RPC doit être approuvé en principe d'abord par les provinces et les territoires, puis ratifié par un certain nombre de provinces et territoires représentant une certaine proportion de la population. C'est ainsi que fonctionne le RPC.

Le sénateur Ringuette : Je vois. Le chiffre de 25 ans est subjectif, car on pourrait travailler pendant 20 ans et afficher en moyenne 70 à 90 heures par semaine, donc, cotiser de façon considérable au régime sans pour autant pouvoir profiter de cette réduction. Cela m'ennuie. J'approuve la réduction de la norme, mais je ne sais pas si la norme de 25 ans est équitable envers les travailleurs canadiens qui ont cotisé au régime.

Mon autre question concerne la limite de quatre ans pour faire une demande de fractionnement du crédit dans le cas des couples qui se séparent. D'après mon expérience, la plupart des couples qui se séparent atteignent l'âge de 60 ou 65 ans en pensant qu'ils sont admissibles à la moitié de la pension de leur ex-conjoint. Le délai de quatre ans a disparu en raison de l'âge actuel de la population et du fait que de nombreuses femmes ne travaillaient pas pendant que leurs époux travaillaient.

La limite de quatre ans pour faire une demande de fractionnement du RPC est une forme de discrimination envers les femmes, mais peut-être est-ce moi qui ne comprends rien. Si tel est le cas, veuillez éclairer ma lanterne.

Mme Scotti : Sauf votre respect, madame le sénateur, je ne pense pas que votre interprétation soit juste. En effet, la disposition actuelle prévoit une période maximale de quatre ans durant laquelle un ancien conjoint de fait peut faire une demande de fractionnement de crédit. Nous éliminons cette exigence si les deux parties le souhaitent. C'est équitable, et ce n'est ni régressif, ni discriminatoire. La disposition aide des conjoints qui le souhaitent, d'un commun accord, à se dispenser de cette exigence. Ce n'est pas nouveau non plus.

Le sénateur Ringuette : En réalité, il s'agit du même montant prévu dans le programme. La prestation serait divisée entre les deux personnes au lieu de profiter à une seule d'entre elles, ce qui ne coûte rien de plus au programme. Pourquoi la limite de quatre ans existe-t-elle? La réalité est que parfois les séparations de couples mariés et de conjoints de fait ne se font pas à l'amiable. C'est pourquoi je ne comprends pas l'exigence qui veut que les deux conjoints approuvent la dispense. Pour vous dire honnêtement, la limite est discriminatoire envers les femmes. Je ne vois pas l'utilité d'une limite de quatre ans. Elle ne coûte rien à l'État, mais crée néanmoins des difficultés financières pour l'un des deux conjoints. Elle devrait par conséquent être éliminée du projet de loi. Comme je l'ai dit, elle ne coûte rien à l'État, donc ce n'est pas une question de coût. C'est plutôt une question d'équité et de justice.

Mme Scotti : C'est une exigence administrative.

The Chairman: Senator Ringuette raises an important point. This committee has always been concerned about notice and equity. In studying consumer issues, we always ensure that people know and understand their rights. Senator Ringuette raised an important point of notice and understanding. A couple who has been income splitting may separate and continue income splitting for one to three years. Do they receive a notice each year to say that they have another two or three years to go so that people who suddenly have a dramatic change in their splitting processes are treated fairly with adequate notice? This question is about equity and Senator Ringuette has put her finger on an important issue.

Ms. Scotti: This provision is not income splitting, senator. It is credit splitting between former common-law partners.

The Chairman: Yes, I meant to say credit splitting. Senator Ringuette raises a fundamental question. We assume that people look at their notices, yet we know that today, we cannot even fill out our income tax returns without an expert. Few people are prepared to do their income tax returns without an outside expert. There are many notices. How can we be satisfied that a former common-law partner has adequate notice that their status will change, which might affect them dramatically? Senator Ringuette, I do not want to put words in your mouth but I assume that is the issue you have raised. Is that correct or is there more?

Senator Ringuette: Yes, and there is more to my point. This program is in place to assist people financially when they retire or become disabled. My view is that the four-year limit on application for credit splitting is discriminatory, and more so against females. Ms. Scotti, you indicated that it is an administrative policy.

Ms. Scotti: That is right.

Senator Ringuette: It is not now the law?

Ms. Scotti: It is the law now. The current regime provides for a four-year notification period. We are not changing that. We are saying that in the cases where two partners come to a mutual agreement, the four-year period is waived. I have difficulty understanding the concern about discrimination, senator. I do not know the history of the current provision was stated at four years but we could obtain that information for the committee.

Senator Ringuette: Could you provide the rationale for this provision?

Ms. Lawand: The issue is the differentiation between married people whose marriages end. Do not forget that the CPP has been through an evolution. Changes have been made to some of the

Le président : Le sénateur Ringuette soulève un point important. Le comité s'est toujours intéressé à renseigner les gens et à agir avec équité. En étudiant les questions touchant les consommateurs, nous faisons toujours en sorte que les gens sachent quels sont leurs droits. Le sénateur Ringuette a soulevé une question importante relative aux informations et à la compréhension. Un couple qui fractionne son revenu peut se séparer et continuer de fractionner son revenu pendant une année à trois ans au maximum. Est-ce que les deux conjoints reçoivent un avis chaque année les informant qu'il leur reste deux ou trois ans de sorte que ceux dont le fractionnement du revenu subit des changements considérables, soient traités équitablement et qu'ils soient suffisamment renseignés? C'est une question d'équité, et le sénateur Ringuette a mis le doigt sur une question importante.

Mme Scotti : Cette disposition ne concerne pas le fractionnement du revenu, monsieur le sénateur. Il s'agit du fractionnement des crédits entre d'ex-conjoints de fait.

Le président : Oui, c'est ce que je voulais dire. N'empêche que le sénateur Ringuette soulève une question fondamentale. Nous présumons que les gens lisent les avis qu'ils reçoivent, et pourtant nous savons aujourd'hui qu'on ne peut même plus remplir sa déclaration d'impôt sur le revenu sans l'aide d'un expert. En effet, peu de gens sont prêts à remplir leurs déclarations de revenu sans l'aide d'un spécialiste. Les avis sont nombreux. Comment pouvons-nous faire en sorte qu'un ex-conjoint de fait soit suffisamment prévenu que son statut changera et que ce changement aura une incidence considérable sur sa vie? Sénateur Ringuette, je ne veux pas parler à votre place, mais je présume que c'est là la question que vous avez soulevée. Est-ce que j'ai raison ou est-ce qu'il y a autre chose?

Le sénateur Ringuette : Oui, mais je faisais allusion à autre chose. Le programme est censé aider les gens financièrement quand ils prennent leur retraite ou qu'ils deviennent invalides. À mon sens, la limite de quatre ans pour faire une demande de fractionnement de crédit est discriminatoire, surtout envers les femmes. Madame Scotti, vous avez dit qu'il s'agissait d'une exigence administrative.

Mme Scotti : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : N'est-ce pas la loi actuellement?

Mme Scotti : Si, c'est la loi. Le régime actuel prévoit une période de notification de quatre ans. Nous n'y changeons rien. Nous disons simplement que dans les cas où les deux conjoints arrivent à un commun accord, la période de quatre ans ne s'applique plus alors. J'ai de la difficulté à comprendre ce qui vous fait croire qu'il y a discrimination, madame le sénateur. Je ne sais pas comment, historiquement, la période de quatre ans a été établie dans la disposition actuelle, mais nous pourrions obtenir ce renseignement pour le comité.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous nous fournir la raison d'être de cette disposition?

Mme Lawand : La question concerne la différenciation entre les couples mariés dont le mariage est dissous. N'oubliez pas que le RPC a connu une évolution. En effet, certaines des règles ont

rules over time. There was never credit splitting before 1987, I believe. Credit splitting was introduced as a measure to allow couples in relationships to share the fruits of their contributions.

This was a huge amelioration for women. The fact that there is credit splitting in the CPP is hugely beneficial, especially for women.

Perhaps in the evolution of how these legislative provisions have been brought in there has been a differentiation between common-law relationships. You have to understand, it is difficult to document a common-law relationship from beginning to end. In a marriage, certain legal documents are available, et cetera.

I think the sense was that it was fair, on the dissolution of a common-law relationship, to have a time period in which a credit split would have to be exercised. There is no limit for married couples.

Ms. Israel: That was before the rules changed in 1987.

Ms. Lawand: Yes, it was before the rules changed in 1987, but now, since 1987, there is no limit on marriage dissolution. This amendment tries to bring in flexibility for common-law couples where they can agree that the time bar would not be at play. The issue of eliminating the time bar would be something that would need to go back for discussion with the provinces, because that elimination would be a major change to the existing legislation. With respect, I do not think we could propose to remove the four-year time bar for common-law couples altogether without having a discussion with the provinces.

Senator Ringuette: The bottom line is that we are not looking at additional payments. This issue is revenue-neutral. There might be a slight administrative cost, but it would be low.

The Chairman: I notice some witnesses are shaking their heads.

Ms. Scotti: We do not know because we have not done an analysis of what the costs would be of waiving this requirement. I think the point that Ms. Lawand makes is that any change to these provisions would need to be discussed with the provinces and considered in the context of a triennial review process. The federal government cannot amend the CPP unilaterally, and we would need an actuarial assessment of the cost of making that change and then, have the provinces agree with us to make it.

The Chairman: Senators, we are way over our time limit. We must attend to other business in the Senate. I have good news for all senators. The minister has agreed that he will reappear tomorrow at 11 a.m. Therefore, we will have him for half an hour, which will give him more than the full time that he originally allotted. We will allow Senator Cordy and Senator Ringuette to commence the questioning at that time, because they have some serious questions.

été modifiées au fil du temps. Ainsi, avant 1987, le fractionnement des crédits n'existait pas. Cette mesure a été introduite pour permettre aux couples de partager les fruits de leurs cotisations.

C'était une énorme amélioration pour les femmes. Le fait est que le fractionnement des crédits prévu dans le RPC et extrêmement profitable, surtout aux femmes.

C'est peut-être dans l'évolution des dispositions législatives qu'on a fait une distinction entre les relations entre conjoints de fait. Il faut comprendre qu'il est difficile d'établir, documents à l'appui, une relation entre conjoints de fait du début jusqu'à la fin. Dans un mariage, on a accès à certains documents légaux, par exemple.

Je pense qu'on était convaincu que c'était équitable, en cas de dissolution des relations entre conjoints de fait, d'avoir une période où le fractionnement des crédits s'appliquerait toujours. Pour les couples mariés, la limite n'était pas applicable.

Mme Israel : C'était avant le changement des règles en 1987.

Mme Lawand : Oui, c'était avant que l'on change les règles en 1987, mais depuis lors, il n'y a pas eu de limite ajoutée dans le cas où le mariage est dissous. L'amendement vise à faire en sorte que les couples constitués de conjoints de fait puissent bénéficier d'une certaine souplesse de sorte que s'ils arrivent à un accord, la limite de temps ne s'applique plus. L'élimination possible de cette limite de temps pourrait éventuellement nécessiter une discussion avec les provinces, car son élimination serait un changement majeur à la loi existante. Sauf votre respect, je ne pense pas que nous puissions proposer d'éliminer la limite de quatre ans qui s'applique aux conjoints de fait, sans en discuter au préalable avec les provinces.

Le sénateur Ringuette : En dernière analyse, on n'effectue pas de paiements supplémentaires. Ce n'est pas générateur de revenu. Il se peut qu'il y ait un coût administratif infime, mais ce serait négligeable.

Le président : Je vois que certains témoins ne sont pas d'accord.

Mme Scotti : Nous l'ignorons, parce que nous n'avons pas effectué d'analyse pour déterminer les coûts associés à l'élimination éventuelle de cette exigence. Je pense que le point soulevé par Mme Lawand est que tout changement à ces dispositions nécessiterait des discussions avec les provinces et devrait s'inscrire dans un processus d'examen triennal. Le gouvernement fédéral ne peut amender le RPC unilatéralement, et pour ce faire, nous aurions besoin d'une évaluation actuarielle du coût d'un tel changement, puis avoir l'aval des provinces.

Le président : Chers collègues, nous avons amplement dépassé le temps prévu. Nous devons nous occuper des autres travaux au Sénat. Cela dit, j'ai de bonnes nouvelles pour tous les sénateurs. Le ministre a accepté de se présenter de nouveau devant nous demain à 11 heures. Par conséquent, nous pourrions passer une demi-heure avec lui, ce qui lui donnera plus de temps que ce qu'il avait prévu au départ. Les sénateurs Cordy et Ringuette seront les premières à poser des questions demain, puisqu'elles en ont de très importantes.

Ms. Scotti, Ms. Israel, and the other colleagues, thank you very much. We hope to see you bright and early tomorrow morning at 11 a.m. You can see that the committee here is interested in the subtext of this legislation, and we thank you for your assistance. You have given us a lot to ponder overnight.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, April 19, 2007

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-36, to amend the Canada Pension Plan and Old Age Security Act, met this day at 11 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Jerahmiel S. Grafstein (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, welcome to the continuing study on Bill C-36. The bill proposes that the Canada Pension Plan be amended to include the establishment of a more generous eligibility requirement for the CPP disability benefit, provide greater flexibility for credit splitting between former and common-law partners and clarify the contribution rates to ensure that benefit costs are fully funded. Moreover, Bill C-36 would amend the Old Age Security Act, amongst other things, to simplify access to the Guaranteed Income Supplement and allowance benefits once the initial application is made and make changes regarding income-tested benefits for certain immigrants and eliminate the entitlement of estates to Old Age Security income-tested benefits. It would also make changes regarding the charging of interest in relation to the CPP and OAS overpayments and the imposition of penalties for persons who knowingly accept benefits to which they are not entitled.

Senators will recall that the minister had to leave us earlier yesterday for a vote in the House, about which he did inform the committee. I know senators are most interested in exploring this and so I welcome him back today. As well, Mr. Jean-Claude Ménard, Chief Actuary in the Office of the Superintendent of Financial Institutions, is with us today.

I invite Senator Cordy, who is the Liberal critic on Bill C-36, to begin questions.

Senator Cordy: I am a member of the Senate Social Affairs Committee but not of the Banking Committee, so it was interesting, from a financial perspective, to hear the questions raised when I sat in yesterday. I am also a member of the Special Senate Committee on Aging, so I tend to look at these things more from a policy perspective.

Madame Scotti, Madame Israel et tous les autres collaborateurs, je vous remercie infiniment. Nous espérons vous revoir frais et dispos demain matin à 11 heures. Vous pouvez constater que le comité s'intéresse au sous-texte de ce projet de loi, et nous vous remercions de votre aide. Vous nous avez donné beaucoup de matière à réflexion ce soir.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 19 avril 2007

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-36, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, se réunit aujourd'hui à 11 heures pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Jerahmiel S. Grafstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-36. Ce projet de loi modifie le Régime de pensions du Canada pour offrir des conditions d'admissibilité plus généreuses aux prestations d'invalidité du RPC, pour donner une plus grande marge de manœuvre aux anciens conjoints et aux conjoints de fait qui veulent présenter une demande de fractionnement des crédits et pour préciser le mode d'établissement du taux de cotisation pour s'assurer que le coût des prestations est entièrement capitalisé. De plus, le projet de loi C-36 modifie la Loi sur la sécurité de la vieillesse, notamment pour simplifier l'accès aux prestations du Supplément de revenu garanti et aux prestations d'allocations une fois la demande initiale présentée, pour apporter des modifications aux prestations fondées sur le revenu versées à certains immigrants et pour éliminer la possibilité pour les successions de demander ces prestations. Il prévoit aussi des modifications concernant les modalités touchant le prélèvement d'intérêts sur les trop-perçus et l'imposition de pénalités aux personnes qui acceptent sciemment des prestations auxquelles elles n'avaient pas droit.

Chers collègues, vous vous rappelez sans doute que le ministre a dû nous quitter plus tôt hier pour aller voter à la Chambre, et il en avait informé le comité. Je sais que les sénateurs souhaitent explorer plus avant cette mesure législative avec le ministre et nous sommes heureux de le recevoir encore aujourd'hui. Il est accompagné de M. Jean-Claude Ménard, actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

J'invite le sénateur Cordy, porte-parole du Parti libéral sur le projet de loi C-36, à poser la première question.

Le sénateur Cordy : Je siège au Comité sénatorial des affaires sociales, mais pas au Comité des banques; du point de vue strictement économique, j'ai trouvé intéressantes les questions qui ont été soulevées à la réunion à laquelle j'ai assisté hier. Je siège aussi au Comité sénatorial spécial sur le vieillissement, ce qui m'amène à voir ces enjeux plus du point de vue des orientations politiques.

I was pleased to read in the bill the proposal to eliminate the requirement to re-apply in order to continue receipt of the Guaranteed Income Supplement. That is a positive change. Currently, there are 320,000 Canadians eligible to receive the GIS who are not receiving it. If we could make it easier to access these programs so that more people are able to receive the benefit, it would be a positive step forward. The proposal is to glean the appropriate information from tax returns but that is where the gap occurs because some people do not file their returns. How can we educate the public about programs available to them, in particular to seniors? The stereotype of “the senior” is long gone because today many seniors are well involved in their respective communities. Certainly, those living in urban areas have access to many support systems and seniors with computer savvy have access to more information.

However, many seniors are isolated, some in rural areas and some in urban centres. I wonder how the Department of Human Resources and Social Development Canada plans to educate seniors and the disabled so that they are well aware of the programs available to them?

Hon. Monte Solberg, P.C., M.P., Minister of Human Resources and Social Development: Thank you for that important question. HRSDC has made a real effort to reach out to everyone affected by these programs to ensure that they are aware of the access to the Guaranteed Income Supplement. The department has undertaken a number of actions in that regard, such as mail-outs targeted to those we suspect might be in a less advantageous position. We are working through seniors' centres and in immigrant and Aboriginal communities through the Service Canada network, which is expanding all the time, to provide information in native languages. As you know, Senator Cordy, we are advertising that Service Canada provides face-to-face service on these programs.

We dispute the figure that 320,000 eligible people are not receiving their benefits. Although I am not sure where the number comes from, sometimes people look at the tax filing numbers, which do not necessarily represent the number of people who are eligible for the Guaranteed Income Supplement. In some cases, people have not been residents of Canada long enough to apply for the GIS or in other cases their income information might change. There are a number of reasons that we cannot count on the tax filing figures to provide an accurate count of the people who are eligible for but not in receipt of the Guaranteed Income Supplement. I do not dispute the main point that we must do more, and we are very conscious of that and trying to do more.

Senator Cordy: I read the speeches presented in debate in the House and there was some discussion of having everyone file their income tax forms regardless of their level of income. Would that work? You responded to the suggestion but, in my view, the answers to the questions asked in the House were not complete.

J'ai été heureuse d'apprendre, en lisant le projet de loi, qu'il ne sera plus nécessaire de renouveler sa demande pour continuer à recevoir le Supplément de revenu garanti. C'est un changement positif. À l'heure actuelle, il y a 320 000 Canadiens qui ont droit au SRG mais qui ne le reçoivent pas. Ce serait une bonne chose que de faciliter l'accès à ces programmes et de faire en sorte que tous ceux qui ont droit aux prestations les reçoivent. On propose de recueillir les informations pertinentes des déclarations de revenu, mais c'est loin d'être l'idéal, car certains ne produisent pas de déclaration de revenu. Comment pouvons-nous informer le public des programmes qui lui sont offerts, surtout les aînés? Le stéréotype de la personne âgée d'antan est bien révolu et, de nos jours, bon nombre d'aînés sont actifs dans leurs communautés. Ceux qui vivent dans les régions urbaines ont accès à bien des mécanismes de soutien et ceux qui s'y connaissent en informatique ont accès à davantage d'information.

Cependant, beaucoup de personnes âgées sont isolées, qu'elles vivent à la campagne ou en ville. Comment le ministère des Ressources humaines et du Développement social compte-t-il informer les aînés et les personnes handicapées des programmes qui s'adressent à eux?

L'honorable Monte Solberg, C.P., député, ministre des Ressources humaines et du Développement social : Merci de cette question très pertinente. RHDSG a tout mis en œuvre pour joindre ceux qui sont touchés par ces programmes, surtout ceux qui ont droit au Supplément de revenu garanti. Le ministère a entrepris diverses mesures à cet égard, telles que des envois ciblés à ceux dont nous soupçonnons qu'ils sont moins bien nantis. Nous faisons appel aux centres pour personnes âgées, aux centres pour immigrants ainsi qu'aux centres autochtones, par l'entremise du réseau de Service Canada, qui s'étend constamment, pour offrir des informations dans les langues autochtones. Comme vous le savez, madame, et comme l'indique la publicité de Service Canada, Service Canada donne des informations sur les services et programmes en personne.

Selon nous, il est faux de dire que 320 000 personnes ont droit au SRG mais ne le reçoivent pas. J'ignore d'où vient ce chiffre, peut-être du nombre de personnes qui font une déclaration de revenu, mais cela ne représente pas nécessairement le nombre de personnes ayant droit au Supplément de revenu garanti. Dans certains cas, il s'agit de gens qui ne résident pas au Canada depuis assez longtemps pour faire une demande de SRG et, dans d'autres cas, les informations sur le revenu ont changé. Pour différentes raisons, les données sur la production des déclarations de revenu ne nous permettent pas de dire avec précision combien de personnes ont droit au SRG mais ne le reçoivent pas. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il faut déployer davantage d'efforts, mais nous en sommes conscients et nous le faisons.

Le sénateur Cordy : J'ai lu les discours qui ont été prononcés aux Communes pendant le débat sur ce projet de loi et on y a discuté de la possibilité d'exiger de tous qu'ils produisent une déclaration de revenu, quel que soit leur revenu. Serait-ce une bonne idée? Vous avez répondu à cette suggestion mais, à mon avis, les réponses données aux questions qui ont été soulevées à la Chambre étaient incomplètes.

Mr. Solberg: Of course, that goes much further beyond the scope of this proposed legislation. Likely, it would entail a much larger debate. I have not thought through all of the potential implications, including those for people who simply do not want to file a return. They might have their reasons for not wanting to file, but I suppose it could be a requirement. I would have to think more about that aspect. Perhaps I could defer to others who have a view on that.

Senator Cordy: I had not thought of that until I read that it had been raised on the House side.

Mr. Solberg: I would defer to Ms. Susan Scotti to respond.

Susan Scotti, Assistant Deputy Minister, Social Development Sectors Branch, Human Resources and Social Development Canada: That is a good and valid point, senator. HRSDC makes every effort to reach out to all potentially eligible seniors. Certainly, the tax system is the best way to reach them. Through the tax system, we are able to help seniors to receive other benefits to which they or families might be entitled — the GST credit, for example.

A gap occurs with non-filers of tax returns. If their income level is such that they are not required to file a tax return, then we have no way of knowing who they are. We have to rely to the utmost on all of these outreach efforts that the minister has described.

Senator Segal: If I may interrupt, when we have programs that are accessible to people who do not file income tax returns, are we not encouraging them to continue that practice of not filing? For example, if it were said that anyone not filing a tax return would not be eligible for the Old Age Security, the Canada Pension Plan or the Guaranteed Income Supplement, would your database not have a much stronger capacity to deliver social programming across a broader range? Why would we not give some consideration to that proposition?

Mr. Solberg: Certainly, that is a good and reasonable suggestion. Perhaps it might be considered as part of a larger approach to these issues. In fact, we should consider it, although it is quite ambitious and beyond the scope of the current considerations.

Senator Cordy: It is so important that people be made aware of programs, and yet so many people remain unaware. An individual called me about child care and I was shocked to discover that she was unaware of the monthly \$100-per-child benefit she was eligible to receive. I was flabbergasted, because I assumed that everyone in the world knew about that.

I will move on to the modernization of the delivery of government services. It is a timely proposal to make information on the CPP available online so that individuals can access their accounts at any time to know how much they have contributed in a given year, rather than wait for the annual statement.

M. Solberg : Bien sûr, cela va au-delà de la portée de cette mesure législative-ci. Il est fort probable que cela nécessiterait un débat beaucoup plus vaste. Je n'ai pas réfléchi à toutes les incidences possibles, y compris pour ceux qui ne veulent tout simplement pas produire de déclaration pour des raisons bien à eux. Je suppose qu'on pourrait l'exiger, mais il faudrait que j'y réfléchisse davantage. Entre-temps, je m'en remets à ceux qui ont une position bien arrêtée sur le sujet.

Le sénateur Cordy : Moi-même, je n'y avais pas pensé avant de voir qu'on en avait fait la suggestion aux Communes.

M. Solberg : Mme Susan Scotti pourrait peut-être vous répondre.

Susan Scotti, sous-ministre adjointe, Direction générale des secteurs du développement social, Ressources humaines et Développement social Canada : Vous soulevez un point pertinent, madame. RHDSC fait l'impossible pour joindre toutes les personnes âgées qui pourraient avoir droit au SRG. Il est certain que le régime fiscal est la meilleure façon pour nous de les trouver. De plus, par le biais du régime fiscal, nous pouvons aider les aînés à obtenir les autres prestations auxquelles ils ont droit ainsi que leurs familles, le crédit pour TPS, par exemple.

Ceux qui ne produisent pas de déclaration de revenu risquent de passer entre les mailles du filet. Si leurs revenus sont si peu élevés qu'ils n'ont pas à produire une déclaration de revenu, nous n'avons aucune façon de savoir qui ils sont. Nous devons alors compter sur les mesures que le ministre vient de décrire.

Le sénateur Segal : Si je peux me permettre de vous interrompre, si nous offrons des prestations à ceux qui ne produisent pas de déclaration de revenu, ne les encourageons-nous à pas maintenir cette pratique? Si seuls ceux qui produisent une déclaration de revenu avaient droit à des prestations de sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada ou du Supplément de revenu garanti, votre base de données ne vous permettrait-elle pas de dispenser vos programmes sociaux à tous ceux qui en ont besoin? Pourquoi n'étudions-nous pas cette possibilité?

M. Solberg : C'est une suggestion tout à fait pertinente et raisonnable. On pourrait peut-être l'examiner dans le cadre d'une étude plus vaste de toutes ces questions. D'ailleurs, nous devrions l'étudier attentivement, bien qu'elle soit très ambitieuse et qu'elle dépasse la portée de ce projet de loi.

Le sénateur Cordy : Il est crucial que tous connaissent ces programmes, car trop de gens ignorent encore qu'ils existent. Une dame m'a appelée pour s'informer sur les services de garde d'enfant et j'ai été abasourdi de constater qu'elle ne savait pas qu'elle avait droit à une prestation mensuelle de 100 \$ par enfant. J'étais sidérée car j'avais tenu pour acquis que tout le monde le savait.

J'aimerais maintenant aborder la modernisation de la prestation des services gouvernementaux. Le moment est bien choisi de mettre en ligne les informations sur le RPC; ainsi, on aura accès à son compte en tout temps et on pourra savoir combien on a cotisé dans une année sans avoir à attendre l'état de compte annuel.

The bill proposes that eventually applications for benefits will be available online in the future. Do you have a suggested time line?

Mr. Solberg: This is one of the most exciting aspects. The department is being much more aggressive in its use of the Internet not only to get information out but also to encourage people to file returns. Government, typically, is quite a bit behind the rest of the world, but what a tremendous convenience, so I am glad we are moving in that direction.

Ross MacLeod, Associate Assistant Deputy Minister, Processing and Operations, Service Canada: We have a possibility of people applying for the basic CPP retirement application online now. We have about 19 or 20 per cent of all applications coming in online for that particular benefit. We anticipate for other CPP benefits over the next year or so getting a number of them in play, and then in 2008, we will have OAS benefits as well.

Senator Cordy: How would you access your own individual file? Certainly, the question of privacy would arise. Would there be a password? Is an individual required to give his or her social insurance number? What is the policy on this?

Mr. MacLeod: We used the normal government privacy screens with a personal or temporary access code depending on the type of transaction. That is backed up by using shared secrets and so on in the case where people lose their passwords. It is similar to the epass for Canada Revenue Agency.

Senator Cordy: I agree with the minister that many seniors are politically savvy as well as computer savvy. It is a great idea.

I have a concern related to the CPP fund. At the triennial conference with the provinces and territories in the spring of 2006, the Minister of Finance put a couple of proposals before the provinces and the territories. One of the proposals was to put future surplus funds into the CPP fund.

On the surface, that sounds good; however, CPP is an arm's length fund. I get a little bit nervous, such that if we can put in surplus funds when times are good, what is to say that when times are not so good we can take funds out of the CPP fund? Is this the road the Department of Finance is going down? I am a little nervous about the whole idea.

Mr. Solberg: Any changes that are made to Canada Pension Plan are done in concert with the provinces and territories. Let me say very plainly that, of course, we have no intention of taking funds out of Canada Pension Plan. We have had some bad experiences with Canada Pension Plan in the past when it was used to provide loans below market rates of interest for some provinces in the distant past, and I would say that to some degree it had an impact on our ability to maintain premium rates and also provide benefits, which caused a pretty rapid run up in premium rates.

Le projet de loi prévoit même de permettre les demandes de prestations en ligne. Savez-vous quand cela pourrait se faire?

M. Solberg : C'est l'un des aspects les plus emballants du projet de loi. Le ministère se servira d'Internet de façon plus dynamique dorénavant, non seulement pour transmettre des informations, mais aussi pour encourager les gens à produire une déclaration de revenu. Comme dans d'autres domaines, le gouvernement accuse un peu de retard à cet égard, mais ce sera extrêmement pratique et je suis heureux que nous nous engagés sur cette voie.

Ross MacLeod, sous-ministre adjoint associé, Traitement et opérations, Service Canada : Il est déjà possible de demander des prestations de base du RPC en ligne. Environ 19 à 20 p. 100 de toutes les demandes de cette prestation se font déjà en ligne. Nous comptons mettre en ligne d'autres prestations du RPC dans l'année qui vient et, en 2008, on pourra faire sa demande de prestations de la sécurité de la vieillesse en ligne aussi.

Le sénateur Cordy : Comment a-t-on accès à son propre dossier? Cela soulève certainement des questions de protection des renseignements personnels. Faut-il un mot de passe? Doit-on donner son numéro d'assurance sociale? Quelle est la politique?

M. MacLeod : Nous employons les filtres de sécurité qu'emploie normalement le gouvernement et qui comprennent un code d'accès personnel ou temporaire, selon le genre de transaction. Il y a aussi des clés secrètes partagées et d'autres mesures pour ceux qui oublient leur mot de passe. C'est un peu le même système que le laissez-passer électronique de l'Agence du revenu du Canada.

Le sénateur Cordy : Je suis d'accord avec le ministre pour dire que bien des aînés sont calés en politique et en informatique. C'est une excellente idée.

J'ai une question sur la caisse du RPC. À la conférence triennale fédérale-provinciale-territoriale du printemps 2006, le ministre des Finances a présenté des propositions aux provinces et territoires. Il a notamment proposé de verser les excédents budgétaires futurs dans la caisse du RPC.

De prime abord, cela peut sembler une bonne idée, mais le RPC est un régime autonome. Cela m'inquiète donc un peu : si on verse les excédents budgétaires à la caisse du RPC quand tout va bien, qu'est-ce qui nous empêcherait de piger dans cette caisse quand les temps sont durs? Est-ce ce qu'envisage le ministère des Finances? J'avoue que cela me rend un peu nerveuse.

M. Solberg : Tous les changements apportés au Régime de pensions du Canada le sont de concert avec les provinces et territoires. Je peux vous dire que nous n'avons nullement l'intention de retirer des sommes du Régime de pensions du Canada. On a eu de mauvaises expériences dans le passé : il n'y a pas si longtemps, on s'est servi du RPC pour accorder à des provinces des prêts à un taux d'intérêt inférieur au taux du marché et cela a eu une incidence sur notre capacité de maintenir à un niveau stable les taux de cotisation et de verser des prestations, ce qui a fait augmenter le taux de cotisation.

We do not want to go through that again. Everyone is conscious that we may have paid a little bit of a price for not taking the fund as seriously as we should have in the past. We do not want to replicate that.

Senator Cordy: Is it a non-issue, then?

Mr. Solberg: As far as I am concerned, it is a non-starter with me and with the government, namely, taking money out of the fund.

Senator Segal: A quick supplementary on that: The numbers we have here for the asset base of the Canada Pension Plan include the Canada Pension Plan investment assets, and as you progress further, you have some assumption with respect to their yield, I take it, and that is part of the calculation now.

Suzan Kalinowski, Senior Policy Analyst, Income Security, Department of Finance: It is in response to Senator Cordy's question on the proposal that was in Budget 2006.

Senator Cordy: It was the triennial meeting with the provinces.

Ms. Kalinowski: That is right, but it originated in Budget 2006. Any changes to the CPP have to be discussed with the provinces. That was discussed with the provinces and, in Advantage Canada, the government indicated what it would be doing with the unplanned surpluses, and that was tax relief.

There was never any legislation put forward with respect to taking unplanned surpluses and putting them into the Canada Pension Plan.

Senator Cordy: I did not say there was legislation. I just said the minister brought it up.

Ms. Kalinowski: There would have to be a legislative change to the CPP to allow that, and there was no legislation to that effect.

Senator Cordy: My concern is the fact that it was raised.

Senator Ringuette: Minister, there are three items that I feel should be part of your future discussions with the provinces to bring forth new legislation to enhance and modernize the plan.

The first one would be the 25-year contribution. I do not have the information with respect to why it is 25 years and not 20, 15 or even 10. It is not a bad move, but coming from an area where the job market requires extensive physical activity from the employees, for example, the forest industry, if you could negotiate something like 15 years with the provinces, I would certainly welcome that.

I would also welcome the removal of the four-year limit for a common-law spouse to be able to apply. When there is a split in a partnership, getting both partners to agree within the four years,

Nous ne voulons pas répéter cette expérience. Tout le monde est bien conscient du fait que, dans le passé, nous n'avons pas administré ce fonds aussi diligemment que nous aurions dû le faire et que nous en avons payé le prix. Nous ne voulons pas que cela se répète.

Le sénateur Cordy : Cette possibilité n'est donc même pas envisagée?

M. Solberg : Pour ma part, et pour le gouvernement, il est hors de question de retirer de l'argent de la caisse du RPC.

Le sénateur Segal : Une petite question complémentaire à ce sujet : Les chiffres que nous avons sur l'ensemble des actifs du RPC comprennent les investissements et le rendement présumé de ces investissements, n'est-ce pas?

Suzan Kalinowski, analyste principal de la politique, Sécurité du revenu, ministère des Finances : Je voulais ajouter une chose en réponse à la question du sénateur Cordy sur ce qui a été proposé dans le budget de 2006.

Le sénateur Cordy : C'est une proposition qui a été faite à la conférence triennale avec les provinces.

Mme Kalinowski : C'est exact, mais cette proposition a été faite pour la première fois dans le budget de 2006. Tous les changements qu'on compte apporter au RPC doivent d'abord faire l'objet de discussions avec les provinces. Cette proposition a fait l'objet de discussions avec les provinces et, dans Advantage Canada, le gouvernement a indiqué que les excédents budgétaires non prévus serviraient à des allègements fiscaux.

On n'a proposé aucune mesure législative qui aurait mené au versement des excédents budgétaires imprévus à la caisse du RPC.

Le sénateur Cordy : Je n'ai pas dit que c'était dans un projet de loi, mais que le ministre avait soulevé la question.

Mme Kalinowski : Pour mettre en œuvre une telle mesure, il faudrait déposer une mesure législative et il n'y a jamais eu de projet de loi en ce sens.

Le sénateur Cordy : Ce qui m'inquiète, c'est qu'on a fait cette suggestion.

Le sénateur Ringuette : Monsieur le ministre, selon moi, trois questions devraient figurer dans vos discussions futures avec les provinces sur toute loi visant à améliorer et moderniser le régime.

Tout d'abord, il y a la durée des cotisations, soit 25 ans. J'ignore pourquoi c'est 25 ans et pas 20, 15, ou même 10. Ce n'est pas un mauvais choix, mais moi je viens d'une région où bien des emplois sont exigeants sur le plan physique, dans le secteur forestier, par exemple, et si vous pouviez obtenir des provinces que ce soit plutôt 15 ans, j'en serai ravie.

Je suis aussi d'accord pour qu'on supprime l'exigence d'être séparé quatre ans de son conjoint de fait avant de pouvoir présenter une demande. Quand un couple se sépare, il me semble

that is not kosher, from my perspective. That should certainly be removed from the current barrier. It is detrimental, especially to the female gender in such relationships.

The possible earnings for a disabled person, I believe, are \$4,000 a year. In the next piece of legislation on this issue, I should like that to be increased to at least \$6,000, maybe even \$8,000. I do not think that limit has been increased for a long while. Twenty years ago, \$4,000 was worth X amount; today, the amount should be in real dollars. Possible earnings should be increased to \$6,000 or even \$8,000.

Senator Tkachuk: Is this the exemption you are talking about?

Senator Ringuette: If a person is disabled but still has some ability, he or she can have a working income of up to \$4,000. I should like to see that increased to reflect today's Canadian dollar.

Those are my three requests. From our conversation with your staff yesterday, I understand that it has to be discussed with the provinces.

Mr. Solberg: With respect to the period of time you must contribute in order to be eligible, I am not unsympathetic to what you are saying. In industries where there is very hard labour, people sometimes end up in a situation where they cannot continue.

The challenge we have, however, is to make sure that the fund is sustainable and that it is sustainable at a rate that is reasonable, so that employers and employees do not have to bear an unfair burden to make sure the fund is sustainable.

The combined rate has been set now at 9.9 per cent. That is up quite dramatically over the last number of years. There are concerns that if it continues to go up, it will have an impact on job creation, et cetera. We do need to be sensitive to that rate. That said, I hear your point.

On the four-year limit, you have made your point well. Our concern always is to ensure that there is fairness, and that an innocent third party would not be unfairly preyed upon by someone who wanted to take benefits they were not entitled to. It is always difficult to say what the time limit should be. You have argued, I think, for no time limit; but we are concerned that that could cause incredible legal wrangling. As far as we have been able to tell, there have not been any real problems with this thus far, although your concerns are noted.

In terms of the increase in the benefits, I will defer to Ms. Scotti regarding what the actual benefits are for people who are on disability right now.

Ms. Scotti: I think the senator was asking what the maximum employment earnings exemption would be under the disability.

Senator Ringuette: Yes.

qu'on ne devrait pas avoir à amener les deux parties à s'entendre en dedans de quatre ans. Cette exigence devrait être éliminée. Elle est nuisible, surtout aux femmes en union de fait.

Les gains possibles pour les personnes handicapées sont, je crois, de 4 000 \$ par année. Dans le prochain projet de loi sur cette question, cela devrait passer à 6 000 \$ au moins, peut-être même 8 000 \$. Voilà longtemps qu'on n'a pas relevé cette limite. Il y a 20 ans, 4 000 \$ valaient un montant donné; aujourd'hui, cette somme devrait être en dollars réels. Les gains permis devraient passer à 6 000 \$ ou même 8 000 \$.

Le sénateur Tkachuk : Parlez-vous de l'exemption?

Le sénateur Ringuette : Si une personne handicapée peut travailler un peu, elle a droit à un revenu d'emploi pouvant aller jusqu'à 4 000 \$. J'aimerais que cette somme soit rehaussée pour refléter la valeur du dollar canadien d'aujourd'hui.

Ce sont mes trois demandes. D'après l'entretien que j'ai eu avec vos collaborateurs hier, je crois savoir que vous devrez en discuter avec les provinces.

M. Solberg : En ce qui concerne la période pendant laquelle on doit cotiser pour avoir droit au RPC, je comprends ce que vous dites. Dans les secteurs où le travail est très dur physiquement, il arrive qu'on ne puisse travailler le nombre d'années requis.

Notre défi est de nous assurer que le fonds est viable à un taux raisonnable afin que les employeurs et les employés n'aient pas à assumer un fardeau trop lourd pour assurer la viabilité du régime.

Le taux combiné est actuellement de 9,9 p. 100. Cela représente une augmentation importante par rapport aux dernières années. On craint que, si le taux augmente encore, cela nuira à la création d'emplois, entre autres choses. Nous devons maintenir le taux de cotisation à un niveau raisonnable. Cela dit, je suis sensible à votre préoccupation.

En ce qui concerne la limite de quatre ans, je comprends votre argument. En tout temps, nous voulons assurer l'équité et faire en sorte qu'aucune tierce partie innocente ne sera la proie d'une autre qui tenterait d'obtenir des prestations auxquelles elle n'a pas droit. Il est toujours difficile de déterminer les meilleures limites dans le temps. Vous avez fait valoir, je crois, qu'aucune limite de temps ne devrait être imposée, mais nous craignons que cela n'entraîne des disputes juridiques interminables. Pour autant que nous puissions le déterminer, cette mesure n'a pas causé de véritables problèmes jusqu'à présent, mais je prends bonne note de votre préoccupation.

En ce qui concerne l'augmentation des prestations, je laisserai Mme Scotti vous parler des prestations d'invalidité actuelles.

Mme Scotti : Je crois que le sénateur voulait savoir quelle pourrait être l'exemption du revenu d'emploi maximum en vertu du régime de prestations d'invalidité.

Le sénateur Ringuette : C'est exact.

Ms. Scotti: It is about \$4,300 a year right now, and it is indexed to the cost of living. What you are suggesting is an increase in that.

Mr. Solberg: I see what you are saying.

Ms. Scotti: It is something that can be looked at, but it would have to be looked at in a broader context.

Senator Ringuette: We are not even looking at net; we are looking at gross working income.

Ms. Scotti: That is right.

Mr. Solberg: Our other challenge is that we do want to encourage people — not so much on the disability side, but just in general — to stay in the workforce as long as possible because we are facing this great demographic crunch.

Senator Ringuette: That would help.

Mr. Solberg: We are interested in any way we can find to retrain and help people get new skills. Even if they have a disability, if they are willing and we can help to get them into work that is suitable for their situation, we really need to do that for their good and the good of the country.

Senator Ringuette: Exactly. In that same line of thought, I do believe if we could increase that that it would be beneficial for all parties involved, as incentives.

Mr. Solberg: In the budget, we announced \$500 million a year in new funding for labour market agreements, which would allow the provinces to have the latitude to top up wages for people who were on different types of support so that, in fact, they could do that. It is important to have everyone engaged as much as they possibly can be for their own good, to help their standard of living, as well as that of the country.

Senator Ringuette: Do I have your agreement that you will be discussing an increase with the provinces and come forth with a new bill with an increase?

Mr. Solberg: It is the Finance Minister that takes up those discussions; however, your concerns are noted. I know you approach this very sincerely on behalf of people whom you represented in the House for a number of years, and I completely understand and sympathize with that. However, all these things are discussed in the context of making sure we can sustain the fund and maintain the premium levels.

Again, I appreciate what you are saying. Obviously, your remarks will be reflected in the official record and will be there for Finance officials to take forward.

Senator Segal: What is the evil with respect to beneficiary estates that this bill is seeking to correct? What was so awful about benefits accruing to estates upon the death of a beneficiary that we had to act in that direct a way?

Mme Scotti : Il s'agit d'environ 4 300 \$ par an actuellement et ce montant est indexé au coût de la vie. Vous proposez d'augmenter cette somme.

M. Solberg : Je comprends ce que vous voulez dire.

Mme Scotti : Cela pourrait être examiné, mais il faudrait étudier la question dans un contexte plus vaste.

Le sénateur Ringuette : Nous ne parlons pas du revenu net, mais simplement du revenu brut.

Mme Scotti : C'est exact.

M. Solberg : L'autre problème, c'est que nous voulons encourager les gens — pas tellement les personnes handicapées, mais les autres — à rester sur le marché du travail aussi longtemps que possible, compte tenu de la conjoncture démographique.

Le sénateur Ringuette : Cela pourrait être utile.

M. Solberg : Nous cherchons, par tous les moyens, à garder les gens sur le marché du travail et à les aider à obtenir de nouvelles compétences. Si les personnes handicapées le souhaitent et que nous pouvons les aider à réintégrer un emploi qui corresponde à leur situation, il faut absolument le faire pour leur bien et pour le bien de notre pays.

Le sénateur Ringuette : Tout à fait. Dans le même ordre d'idées, je crois que si l'on pouvait augmenter cette prestation, tout le monde en profiterait, car il s'agirait d'incitatifs.

M. Solberg : Dans le budget, nous avons annoncé un nouveau financement de 500 millions de dollars par an pour les ententes relatives au marché du travail, ce qui permettrait aux provinces d'avoir la marge de manœuvre nécessaire pour augmenter les salaires des personnes qui dépendent de ce genre de soutien, justement pour atteindre cet objectif. Il est important que tous participent à cette initiative autant que possible, pour leur bien, pour leur niveau de vie et pour le pays.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous conclu une entente avec les provinces au sujet de cette augmentation et allez-vous nous présenter un nouveau projet de loi à cet effet?

M. Solberg : C'est le ministre des Finances qui est responsable de ces discussions. Cependant, nous avons pris note de vos préoccupations. Je sais que cette question vous préoccupe sincèrement, pour tous ceux que vous avez représentés à la Chambre des communes pendant plusieurs années et je le comprends tout à fait. Cependant, nous voulons nous assurer de pouvoir maintenir notre financement et les niveaux de prestations.

Encore une fois, je comprends ce que vous voulez dire. Vos observations apparaîtront au procès-verbal et nos fonctionnaires s'en souviendront.

Le sénateur Segal : Quel était le problème que l'on essaie de corriger par ce projet de loi au sujet de la succession des prestataires? Était-ce si terrible que les prestations aillent aux héritiers du prestataire à sa mort pour que l'on agisse de façon aussi directe?

When there is not a survivor, often the vehicle by which assets are transferred to kids is through a normative estate. Why have we decided to make that outside the box now with respect to how beneficiaries might be recipients post-mortem?

Mr. Solberg: Are you talking about Old Age Security, the Guaranteed Income Supplement?

Senator Segal: Yes, I am talking about the provision that says we are not going to be transferring survivor benefits to estates. Estates are removed as a potential beneficiary. I am trying to figure out what was the glaring evil that forced officials to bring this particular revolutionary change to the table.

Mr. Solberg: I would say that the idea of providing for the estate goes beyond what I think the intent of the benefit is. The intent of the benefit is to provide for individuals in their retirement, to make sure they have a decent standard of living.

Senator Segal: As well as their survivor — the estate provision is being replaced by either it goes to the survivor or it does not go to anybody at all.

Mr. Solberg: I am not sure that I understand exactly what you are getting at.

Ms. Scotti: The intent here is to relate to the income-tested benefit, the Guaranteed Income Supplement. As an income-tested benefit, it is really there to support the individual at the time they need it to enhance their income.

Senator Segal: Why was it allowed to go to estates previously? If it is bad now, it was bad then. Why did we just find that out now?

Ms. Scotti: It is one of those administrative things that was in the legislation and did not come to light until we noticed it in a review of the provisions.

Senator Segal: The only other comment I want to add is that I think that secretly buried in this, as is often the case with our bureaucracy, is a deep and compelling conspiracy to change the debate on the notwithstanding clause to debate on the despite clause. In the provisions of this bill, you are doing away with the term “notwithstanding” and replacing it with the word “despite.” If that, as a contingent, leaves this proposed legislation to the constitutional debate, the history of the country may be changed. I thought you should be sensitive to that as you put through this very technical process.

The Chairman: Did you say in spite?

Senator Segal: Despite.

The Chairman: Senator Segal, it was not in spite.

Mr. Solberg: You have read this deeply. Mr. Chairman, if we are going to start discussing notwithstanding, I really do have to go.

The Chairman: We have lived through constitutional change for the last 25 years. I think we need another decade or so to calm down.

Lorsqu'il n'y a pas de survivant, on transfère souvent les actifs aux enfants par un héritage normatif. Pourquoi avons-nous décidé de changer la façon dont sont versées les prestations au décès du prestataire?

M. Solberg : Parlez-vous de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti?

Le sénateur Segal : Oui, je parle de la disposition selon laquelle on ne va plus transférer les prestations du survivant aux héritiers. Ceux-ci ne sont plus considérés comme des prestataires potentiels. J'essaie de comprendre ce qui était si terrible pour que les fonctionnaires décident de changer de cap aussi radicalement.

M. Solberg : Je vous dirais que l'héritage va au-delà de l'objectif de la prestation, à mon avis. L'objectif de la prestation est de fournir à la personne retraitée le soutien nécessaire pour qu'elle jouisse d'un niveau de vie acceptable.

Le sénateur Segal : On veut fournir ce soutien au prestataire et à son survivant. Pourtant, la disposition relative à la succession a été modifiée. La prestation va au survivant le cas échéant, ou elle ne va à personne.

M. Solberg : Je ne suis pas sûr de comprendre où vous voulez en venir.

Mme Scotti : Il s'agit d'une prestation fondée sur le revenu, soit le Supplément de revenu garanti. Une prestation fondée sur le revenu sert à aider une personne lorsqu'elle a besoin d'augmenter son revenu.

Le sénateur Segal : Pourquoi est-ce que les prestations pouvaient aller aux héritiers auparavant? Si on dit que ce n'est pas acceptable aujourd'hui, alors ça n'était pas acceptable avant. Pourquoi est-ce que nous venons juste de nous rendre compte de ce problème?

Mme Scotti : C'était un des éléments administratifs de la loi qui n'a été mis en évidence que lorsque nous avons examiné ses dispositions.

Le sénateur Segal : La seule chose que je voudrais ajouter, c'est que je crois que derrière tout cela, comme c'est souvent le cas dans notre bureaucratie, il y a un réel complot pour détourner le débat sur la disposition de dérogation. Dans la version anglaise du projet de loi, vous éliminez le mot « notwithstanding » et le remplacez par le mot « despite ». Si cela fait en sorte que le projet de loi continue à faire l'objet d'un débat constitutionnel, l'histoire du pays pourrait changer. Je pensais que vous devriez en être conscients au cours de ce processus très technique.

Le président : Vous avez dit « in spite »?

Le sénateur Segal : « Despite ».

Le président : Sénateur Segal, il ne s'agit pas du mot « in spite ».

M. Solberg : Vous avez lu le projet de loi avec attention. Monsieur le président, si nous nous lançons dans une discussion sur la dérogation, je vais devoir y aller.

Le président : Nous avons vécu des changements constitutionnels ces 25 dernières années. Je pense qu'il va nous falloir une bonne décennie pour nous en remettre.

Senator Tkachuk: Senator Angus and I just came back from the two and a half hours in the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources with Mr. Rodriguez and Minister Baird. This is like a spa.

I asked my technical questions to the officials yesterday. I just want to make a point to you as the minister. I find the 9.9 per cent an extremely large amount for the young children of today. There is no question that the government of the day had to do something to reform the system, because the system was getting behind and falling apart. The extra money was needed, but 9.9 per cent is a substantial amount.

There were two things. There was the 9.9 per cent and there was the little hidden, frozen \$3,500. There is a \$3,500 exemption on income paid when you calculate the 9.9 per cent. However, that was frozen before. When we were young, we were exempted by a cost of living increase on the \$3,500, which was frozen. That amount is falling further and further behind, becoming more minimal.

The next time you or the Minister of Finance have confabs with all your provincial treasurers, if you could do anything at all to decrease the amount, rather than supply extra costs to the system, I would find that to be a very pleasant undertaking. I think the young people of Canada would find it very beneficial. It is a tremendous amount of money for what they will receive. It is saving us and I think that is an unfair burden.

Mr. Solberg: I appreciate that intervention. I am very cautious of the issue of intergenerational fairness and also conscious, as I said to Senator Ringuette, of the burden on people who are trying to run businesses. If they have to pay very high payroll taxes, they hire fewer people. This government does have a challenge and we are prepared to keep those taxes reasonable. This amounts to taxes on jobs. We encourage hiring, especially for our generations to come. Your concerns are noted and favourably received here.

Senator Harb: I wish to ask the administration as well as yourself, minister, whether there is any possibility of streamlining all of these different programs — Old Age Security, Guaranteed Income Supplement, Canada Pension Plan and the CPP Disability Benefits, which is from a separate pot. What is the possibility of having a guaranteed annual income for seniors? An individual reaches a certain age, he or she qualifies, and these are the qualifiers. It would get around having seniors calling their members of Parliament — I am sure you get a lot of calls — inquiring as to why a neighbour is receiving more.

I want to find out whether anyone is thinking outside of the box, to streamline these programs into one.

Mr. Solberg: This is the holy grail of social policy, to have a guaranteed annual income. People have looked at this in the past and I would encourage the Senate to take the time, if you choose to do so, to look at ways to do that.

Le sénateur Tkachuk : Le sénateur Angus et moi-même revenons juste d'une séance de deux heures et demie du Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles avec M. Rodriguez et le ministre Baird. C'était comme une séance de relaxation.

J'ai déjà posé mes questions techniques aux fonctionnaires hier. Je voulais simplement ajouter quelque chose à votre intention, monsieur le ministre. Je trouve que 9,9 p. 100, c'est énorme pour les jeunes d'aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que le gouvernement du moment devait absolument changer le système, car il était dépassé et il était en train de s'effondrer. Il fallait davantage de financement, mais 9,9 p. 100, c'est beaucoup.

Il y avait deux choses. Il y avait le 9,9 p. 100 et le montant, caché, gelé de 3 500 \$. On a prévu une exemption de 3 500 \$ sur le revenu payé lorsque l'on calcule le 9,9 p. 100. Cependant, ce montant était gelé auparavant. Parce que nous étions jeunes, nous jouissions d'une exemption de l'augmentation du coût de la vie sur ce montant de 3 500 \$, qui était un montant gelé. Or, cette somme diminue de plus en plus et devient presque dérisoire.

La prochaine fois que le ministre des Finances ou vous-même ferez un brin de causette avec vos trésoriers provinciaux, pourriez-vous faire quelque chose pour faire diminuer cette somme, plutôt que d'ajouter des coûts au système? Ce serait une très bonne initiative. Je pense que les jeunes Canadiens en profiteraient grandement. Cela représente beaucoup d'argent, par rapport à ce qu'ils recevront. Je pense que c'est un fardeau injuste.

M. Solberg : Je vous remercie de votre intervention. Je suis très prudent au sujet de l'équité intergénérationnelle et comme je l'ai dit au sénateur Ringuette, je suis également conscient du fardeau que doivent assumer les entrepreneurs. S'ils doivent payer des charges sociales trop importantes, ils embaucheront moins de gens. Notre gouvernement doit relever ce défi et nous sommes prêts à maintenir ces charges à un niveau raisonnable. En effet, cela finit par être une charge sur les emplois. Nous voulons encourager l'embauche, surtout pour la prochaine génération. Nous prenons note de vos préoccupations et les accueillons favorablement.

Le sénateur Harb : J'aimerais poser une question à l'administration et à vous-même, monsieur le ministre : serait-il possible de rationaliser tous ces différents programmes — Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Régime de pensions du Canada et Prestations d'invalidité du RPC, lequel est financé séparément. Serait-ce possible d'avoir un revenu annuel garanti pour les personnes âgées? Une personne atteint un certain âge, elle est admissible et voici les conditions d'admissibilité. Ainsi, les personnes âgées n'auraient plus à appeler leur député — je suis certain que vous recevez beaucoup d'appels — pour leur demander pourquoi le voisin reçoit davantage.

J'aimerais savoir si vous pensez sortir des sentiers battus, fusionner tous ces programmes en un seul programme.

M. Solberg : Le revenu annuel garanti est l'objectif sacré de la politique sociale. Cette option a été examinée par le passé, et j'encouragerais le Sénat à prendre le temps, s'il le veut bien, pour voir les options possibles pour réaliser cet objectif.

Obviously, there is tremendous overlap in all of the programs, federally and provincially, in the ways we provide support to people. People have looked at this many times in the past, but it is hard to find a way to do it. However, we should pursue it.

I would also point out that our system is well regarded in the world because it does provide a combination of incentives for people to save through RRSPs, and all of the other ways that people save for their retirement, along with attachment to the workforce through the Canada Pension Plan. This is combined with programs to support people who, for whatever reason, have been unable to participate in the workforce and to save to the same degree. There is support there. We have seen the different outcomes for seniors since these programs came in in the 1950s. The level of poverty for seniors has dropped dramatically, which we obviously all support.

Your comments are well received. I would love to see the Senate produce a great study and show us exactly how to get to a guaranteed annual income in a way that keeps people in the workforce.

The Chairman: As you know, our committee did an important study, entitled "The Demographic Time Bomb: Mitigating the Effects of Demographic Change in Canada." We compared our fertility rates with that of our southern neighbour. Europe is in a worse position than we are in terms of the fact that we will end up in the years ahead with fewer and fewer workers and more and more people in effect in the social network system.

The concern of this committee is this: Has the demographic analysis on an actuarial basis been carefully done to ensure a careful balance between seniors being appropriately compensated for their efforts while at the same time, not, as you said, providing an uncompetitive position with respect to payroll taxes for our existing companies and for our next generation?

Are you comfortable, as the minister? Have you looked at this yourself and satisfied yourself that the studies and the actuarial planning is appropriate to meet these complex objectives?

Mr. Solberg: I am comfortable. The fact that we ran up premiums quite dramatically did make a big difference in our capacity to pay benefits for this and future generations. Obviously, high payroll premiums are not ideal. If there is a way to reduce these as we go along and maintain a fund that is adequate to pay benefits, of course, we support that.

It invites a much larger discussion regarding how we improve the demographics of the country. Time does not permit us to get into that. However, it is something, frankly, that we all need to discuss more openly than we have so far. I applaud you for taking it on initially, but it is something that the country needs to discuss further.

De toute évidence, il y a beaucoup de chevauchement dans tous les programmes, fédéraux et provinciaux, dans les façons dont nous offrons du soutien aux gens. Cette option a été examinée à de nombreuses reprises par le passé, mais il est difficile de trouver une façon d'y arriver. Nous ne devrions toutefois pas abandonner.

J'aimerais aussi signaler que notre système est admiré dans le monde parce qu'il incite les gens à épargner de différentes façons, qu'il s'agisse des REER, d'autres véhicules d'épargne pour la retraite, et ce, tout en favorisant un sentiment d'attachement au marché du travail grâce au Régime de pensions du Canada. Notre système comporte également des programmes pour appuyer les gens qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pu participer dans la même mesure au marché du travail et n'ont pu épargner autant. Nous avons un système de soutien. Nous avons pris connaissance des résultats pour les personnes âgées depuis que ces programmes ont été mis en place dans les années 1950. Le niveau de pauvreté chez les personnes âgées a énormément diminué, ce qui nous réjouit évidemment tous.

Vos commentaires sont bien accueillis. J'aimerais que le Sénat mène une étude et nous montre exactement comment assurer un revenu annuel garanti tout en gardant les gens sur le marché du travail.

Le président : Comme vous le savez, notre comité a mené une étude importante intitulée « La bombe à retardement démographique : atténuer les effets des changements démographiques au Canada ». Nous avons comparé notre taux de fécondité à celui de nos voisins du Sud. À l'avenir, nous allons nous retrouver avec de moins en moins de travailleurs et avec de plus en plus de gens qui dépendent du système du réseau social. La situation en Europe est toutefois pire.

La préoccupation du comité est la suivante : L'analyse démographique actuarielle a-t-elle pris soin d'assurer un équilibre délicat entre le fait d'indemniser les personnes âgées de façon appropriée pour leurs efforts sans toutefois, comme vous l'avez dit, nuire à la compétitivité de nos entreprises et de notre prochaine génération pour ce qui est des charges sociales?

Êtes-vous à l'aise, à titre de ministre? Avez-vous vous-même examiné cette question et êtes-vous convaincu que les études et les plans actuariels nous permettront d'atteindre ces objectifs complexes?

M. Solberg : Je suis à l'aise. Le fait que nous ayons augmenté énormément les cotisations a de loin augmenté notre capacité à verser les prestations pour la génération actuelle et les générations futures. De toute évidence, des charges sociales élevées ne sont pas idéales. S'il y avait une façon de les réduire tout en maintenant un fonds suffisant pour verser les prestations, nous serions évidemment en faveur.

Il faudrait tenir des discussions plus en profondeur sur la façon d'améliorer la situation démographique du pays. Nous n'avons pas assez de temps pour en parler en détail. Toutefois, pour être franc, il s'agit de quelque chose dont nous devons discuter plus ouvertement à l'avenir. Je vous félicite d'avoir entrepris une étude; mais le pays devra discuter de cette question plus en détail.

As you know, we have done better than most countries. Our population is growing because of immigration, compared to many G8 countries, where they are really frozen, and their futures are much bleaker.

The Chairman: Perhaps Mr. Ménard would stay a few for minutes.

Minister, thank you very much.

Mr. Solberg: I appreciate it; thank you very much.

The Chairman: We now have with us Mr. Dussault, from the Federal Superannuates National Association, Mr. Salembier and Mr. Major from the Association québécoise de défense des droits personnes retraitées et préretraitées.

Mr. Dussault, forgive my French. You may speak either in French or English.

I am delighted Mr. Ménard could stay for a few minutes because we may have a few questions for you, Mr. Ménard, before we are finished.

[Translation]

Bernard Dussault, Senior Research and Communications Officer, Federal Superannuates National Association: Thank you, Mr. Chairman, for inviting us to make our comments on Bill C-36.

The points I will raise in my presentation will not follow the order in which they appear in the document that I sent you.

[English]

Bill C-36 is considered to be a favourable bill. It is welcomed. It is appreciated that the government tries to continually support the Old Age Security and the CPP programs, which we consider the best-designed programs in the world. They have been proven to serve senior Canadians well.

As a result of this, our comments might be of a high level in nature, but we have one or two low-level comments to make. I will start with paragraph (d) in my brief — which was added just before I joined the committee this morning. This is in respect of retroactive payments. Many members of Parliament previously made comments with respect to retroactive payments in respect of the GIS, but here we are targeting the CPP.

Understandably, there must be a limit on retroactive payments regarding disability payments because it is not easy to determine when disability has commenced. We consider that there should be no limit vis-à-vis a retroactive limit in respect of those persons who apply late for retirement or survivor benefits. I do not know if other members made this comment, but we thought it should be brought to your attention.

Comme vous savez, nous avons mieux réussi que la plupart des autres pays. Notre population est en pleine croissance grâce à l'immigration, comparativement à bon nombre de pays du G8, dont la croissance démographique est littéralement paralysée, et leur avenir, beaucoup plus sombre en conséquence.

Le président : M. Ménard acceptera peut-être de rester quelques minutes de plus.

Monsieur le ministre, merci beaucoup.

M. Solberg : Merci beaucoup.

Le président : Nous recevons maintenant M. Dussault de l'Association nationale des retraités fédéraux, MM. Salembier et Major de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.

Monsieur Dussault, vous excuserez la qualité de mon français. Vous pouvez parler français ou anglais.

Je suis ravi de voir que M. Ménard peut rester quelques minutes de plus parce qu'il se pourrait que nous ayons quelques questions pour vous, monsieur Ménard, avant de terminer.

[Français]

Bernard Dussault, agent principal de recherche et de communications, Association nationale des retraités fédéraux : Je vous remercie, monsieur le président de votre invitation à faire nos commentaires sur le projet de loi C-36.

Pour ma présentation, les points que je vais vous énoncer ne seront pas dans l'ordre qu'ils apparaissent dans le document que je vous ai remis.

[Traduction]

Nous considérons que le projet de loi C-36 est un bon projet de loi. Nous en sommes heureux. Nous sommes contents de voir que le gouvernement ne cesse de financer la Sécurité de la vieillesse et le RPC, que nous estimons être les programmes les mieux conçus au monde. Il a été prouvé que ces programmes servent bien les Canadiens âgés.

En conséquence, nos commentaires porteront sur des questions essentielles, mais nous avons une ou deux observations secondaires à faire. Je vais commencer par le paragraphe (d) de mon mémoire — qui a été ajouté avant mon arrivée au comité ce matin. Il s'agit ici des paiements rétroactifs. De nombreux députés fédéraux ont auparavant fait des commentaires sur les paiements rétroactifs concernant le SRG, mais nous allons nous en tenir ici au RPC.

On comprend qu'il doit y avoir une limite sur les paiements rétroactifs concernant les paiements d'invalidité parce qu'il n'est pas facile de déterminer à quel moment l'invalidité a commencé. Nous considérons qu'il ne devrait pas y avoir de limite aux paiements rétroactifs pour ces personnes qui demandent tardivement des prestations de retraite ou des prestations au survivant. Je ne sais pas si d'autres membres du comité ont fait cette observation, mais nous avons jugé bon de la porter à votre attention.

The mid-level point is in respect of the miscalculation that was made vis-à-vis the Consumer Price Index. It was discovered last year that, from March 2001 to March 2006, the CPI was underestimated by 0.1 per cent. That is not very much. It was corrected in April 2006. There is a statutory provision in both the CPP and the Old Age Security program that these benefits are indexed in accordance with the CPI. This miscalculation would represent an underpayment, corresponding to a one-time lump-sum payment of about \$50 and \$100 for the Old Age Security and CPP, respectively, for beneficiaries at the maximum level of benefit.

The FSNA president sent a letter to the Minister of Finance saying that because there is a statutory responsibility these lump-sum payments should be made. We have not received any response thus far from the Minister of Finance, so we sent another letter in which we say in effect that we are ready to abide by the government's decision but, as a matter of consistency, we would like a consistent policy to be developed whereby, when there is such a miscalculation of the CPI — because it could happen again — that either no adjustments are made at all or adjustments are made either way. That is our second point.

The last point we have to make is a high-level one in respect to the senior's benefit that was proposed and finally retired in 1996. I am raising this because the then-president of COSSE — Coalition of Seniors for Social Equity — Claude Edwards, on behalf of COSSE, stated that he was not opposed to the senior's benefit and was not disappointed when it had to be retired. He did bring to the attention of the government that this program would have brought some important support to seniors that are deemed to be below the poverty level. Mr. Edwards said, "We hope the need to increase benefits for the less-fortunate seniors will not be forgotten."

I want to talk a bit about this issue. It is fortunate to see that the CPP, as was projected, had a good effect of gradually reducing the level of poverty in Canada. This can be seen by GIS statistics. In broad terms, the overall GIS take-up rate used to be about 60 per cent, and presently it is around 40 per cent. There is a lesser degree of seniors in poverty, but still 40 per cent of them are in poverty. Even though the GIS does a great job of alleviating the poverty of seniors, it does not do the whole job; that is understandable.

Another objective that the CPP thought it could achieve is that it would serve as a template for more private pension plans being sponsored by private employers, but this has not happened. The proportion of private employers sponsoring a pension plan for their employees has stagnated over the last 40 years; it is somewhat below 50 per cent.

The point we want to make today is that, if the government really intends to make further moves in alleviating poverty, increasing the scope of the CPP would be a way to do so. It is understood that this is not easy to do so, but it is a method by

Notre observation secondaire concerne l'erreur de calcul qui a été faite concernant l'Indice des prix à la consommation. On a découvert l'an dernier que, de mars 2001 à mars 2006, l'IPC a été sous-estimé de 0,1 p. 100. Ce n'est pas beaucoup. L'erreur a été corrigée en avril 2006. Il existe une disposition législative concernant tant le RPC que la Sécurité de la vieillesse, selon laquelle ces prestations sont indexées en fonction de l'IPC. Cette erreur de calcul constituerait un moins-payé, ce qui correspond à un paiement forfaitaire d'environ 50 et 100 \$ pour la Sécurité de la vieillesse et le RPC, respectivement, pour les bénéficiaires ayant droit aux prestations maximales.

Le président de l'ANRF a écrit au ministre des Finances pour lui dire qu'étant donné qu'il s'agit d'une disposition législative, ces paiements forfaitaires devraient être versés. Nous n'avons pas encore reçu de réponse du ministre des Finances, donc nous lui avons écrit une autre fois pour lui dire qu'en fait, nous sommes disposés à accepter la décision du gouvernement mais que, question de logique, nous aimerions que l'on arrête une politique conséquente, et que dans les cas où il y a erreur du calcul à cause de l'IPC — parce que cela pourrait se reproduire de nouveau — ou bien que l'on ne fasse aucun rajustement ou que les rajustements soient faits dans un sens ou dans l'autre. C'est notre deuxième observation.

Notre dernière observation est importante et concerne la prestation aux aînés qui a été proposée et qui a été par la suite retirée en 1996. Je mentionne cela parce que le président de la CAES d'alors — la Coalition d'aînés en matière d'équité sociale — Claude Edwards, a affirmé qu'il ne s'opposait pas à la prestation aux aînés et n'a pas été déçu lorsqu'il a fallu l'abroger. Il a porté cette question à l'attention du gouvernement en faisant valoir que ce programme aurait offert une aide considérable aux personnes âgées dont on juge qu'elles vivent sous le seuil de pauvreté. M. Edwards a dit : « Nous espérons qu'on n'oubliera pas la nécessité d'augmenter les prestations pour les personnes âgées moins fortunées. »

J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Nous sommes heureux de voir que le RPC, comme cela avait été prévu, a permis de réduire graduellement la pauvreté au Canada. C'est ce que confirment les statistiques relatives au SRG. De manière générale, le taux d'acceptation général du SRG est d'environ 60 p. 100 et, en ce moment, il est d'environ 40 p. 100. Il y a moins de personnes âgées qui vivent dans la pauvreté, mais il y en a tout de même encore 40 p. 100. Même si le SRG permet d'alléger la pauvreté chez les personnes âgées, il ne règle pas le problème définitivement. Ce qui est compréhensible.

On avait également pour objectif avec le RPC d'en faire un modèle pour un plus grand nombre de régimes de retraite privés parrainés par les employeurs privés, mais ce n'est pas arrivé. Le nombre d'employeurs privés ayant un régime de retraite pour leurs employés a stagné au cours des 40 dernières années; c'est aujourd'hui un peu moins de 50 p. 100.

Ce que nous voulons faire valoir aujourd'hui, c'est que si le gouvernement veut vraiment alléger la pauvreté chez les personnes âgées, il pourrait y arriver en élargissant la portée du RPC. Nous comprenons que ce n'est pas facile à faire, mais c'est

which there would not be an unfortunate given-and-take situation. That was one of the problems with the senior's benefit. It was doing a lot for less fortunate people but taking a lot from more fortunate people.

With the CPP, the point is that this is an earnings-related program; what money is put into the program by someone is given back to that person later on.

Ideally, we could say that the CPP's scope could be enlarged by increasing the 25 per cent retirement benefit rate to 50 per cent. That could not be done at once because the contribution rates would increase from about 10 per cent to 16 per cent. However, if the idea has some merits, some consideration could be given to increasing the CPP to a lower extent. For example, if the 25 per cent benefit rate would be increased to 30 per cent, then the corresponding contribution rate increase would be about 1.2 per cent combined — employee and employer — increasing the combined CPP contribution rate from 9.9 per cent to 11.1 per cent.

This completes my short presentation on our favourable reaction to Bill C-36. Thank you again for giving us the opportunity to comment.

The Chairman: Mr. Dussault, thank you very much. We will hear from the other witnesses and then ask for questions from everyone.

Mr. Salembier, please.

[Translation]

Henri Salembier, National President, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées: Mr. Chairman, I would like to introduce our association. Currently, we have 45 sections in 18 regions in Quebec. We have a section in Nunavik with the Inuit.

Our mission consists in defending seniors' rights within a comprehensive vision of all aspects of aging. Our intervention is focused on Old Age Security and the Guaranteed Income Supplement. Moreover, we had already worked on the Guaranteed Income Supplement because an astronomical sum had not reached elders in Quebec and elsewhere in Canada. This is the focus of our intervention. Let me ask Mr. Major to give you our point of view regarding Bill C-36.

Claude Major, Director General, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées: Mr. Chairman, to give you our specific responses to Bill C-36, let me refer to the text that you already have in hand. This might already give you some information on our position.

The purpose of this bill is to simplify access to and distribution of benefits; this will be made possible, in part, by ongoing renewal, simplified reporting of income for couples and seniors and greater clarity in the act. For these reasons, we felt compelled to share our comments on and reactions to the bill with you.

un moyen où il n'y aurait pas cette situation malheureuse où il faut faire des compromis. C'était un des problèmes que posait la prestation aux aînés. La prestation aux aînés apportait beaucoup aux personnes moins fortunées mais prenait aussi beaucoup des personnes plus fortunées.

En ce qui concerne le RPC, le fait est que c'est un programme dont les prestations sont proportionnelles aux gains; ce que vous mettez dans le programme, vous le récupérez plus tard.

Idéalement, on pourrait élargir la portée du RPC en augmentant le taux de prestations de retraite de 25 à 50 p. 100. On ne pourrait pas le faire tout de suite parce que les taux de cotisation augmenteraient entre 10 et 16 p. 100. Cependant, si cette proposition a une valeur quelconque, on pourrait songer à augmenter un peu moins le RPC. Par exemple, si le taux de prestations de 25 p. 100 était augmenté à 30 p. 100, alors le taux de cotisation correspondant augmenterait d'environ 1,2 p. 100 pour l'employé aussi bien que l'employeur, ce qui hausserait le taux de cotisation combiné du RPC, le faisant passer de 9,9 p. 100 à 11,1 p. 100.

Voilà qui complète mon bref exposé sur notre réaction au projet de loi C-36, qui est favorable. Merci encore de nous avoir permis de faire ces commentaires.

Le président : Merci, monsieur Dussault, merci beaucoup. Nous allons maintenant entendre les autres témoins et ensuite poser des questions à tous.

Monsieur Salembier, s'il vous plaît.

[Français]

Henri Salembier, président national, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées : Monsieur le président, j'aimerais vous présenter notre association. D'abord, nous avons 45 sections dans 18 régions au Québec. On a une section au Nunavik avec les Inuits.

Notre mission a pour but de défendre les droits des aînés et de tenir compte de toute la dimension d'une vision du vieillissement. Notre intervention se situe plus au niveau de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. D'ailleurs, on avait déjà travaillé sur le supplément de revenu garanti parce qu'une somme astronomique n'était pas revenue aux aînés du Québec comme ailleurs au Canada. C'est là qu'on intervient davantage. Je vais demander à M. Major de vous donner notre point de vue sur le projet de loi C-36.

Claude Major, directeur général, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées : Monsieur le président, en ce qui a trait à nos réactions plus spécifiques au projet de loi C-36, je vais me référer au texte que vous avez déjà entre les mains. Cela peut déjà vous donner les éléments de notre position.

Ce projet de loi vise notamment une simplification de l'accès aux prestations et leur distribution. Ceci sera possible entre autres par un renouvellement continu, une simplification de la déclaration de revenus des couples et des aînés et une plus grande clarté de la loi. À cet égard, ce projet de loi nous a interpellés et nous voulons vous faire part de nos commentaires et réactions.

First, for a number of years, our organization has been calling on politicians to simplify access to the programs concerned; we thus agree with your goal, through this bill, of simplifying applications and making it easier to receive the Guaranteed Income Supplement.

Second, we have also criticized the fact that the majority of seniors are unaware of this program that could help them; in Quebec alone, over the years, seniors have missed out on several hundred million dollars earmarked for them. We thus support your effort to raise awareness of these programs and make them accessible to the largest possible number of eligible seniors.

Third, with respect more specifically to the Old Age Security Program, the proposed abolition of the requirement to renew applications for the Guaranteed Income Supplement and allowance benefits is also an excellent measure.

Fourth, simplifying the reporting of income for seniors also responds to one of our concerns. Within the broader framework of combating poverty, we have already criticized the lack of “harmony” among various measures, programs, departments and orders of government. We thus welcome your intention to work more closely with the provinces in order to more fully harmonize the measures to assist seniors, and, in particular, those covered by this bill. Not being lawyers by training, we will not comment on the text of the provisions. We are not therefore in a position to react to the more technical aspects of the provisions of the bill.

With regard to recommendations, while, in the preceding points, we made our appreciation clear, we still want to point out to the committee that it is very important that the administration of this act be consistent with its spirit.

Usually, statutes are accompanied by regulations and some regulations may colour or change how a statute is understood. In our opinion, if the regulations and the statutes’ intent are in harmony, we truly believe that that statute is moving in the right direction and that it is resolving various irritants.

[English]

The Chairman: Mr. Major and Mr. Salembier, we congratulate you because it is our understanding that you are here today as volunteers at your own behest on behalf of your association. We deem your testimony valuable, although we understand that you do not have any legal training. All senators are concerned that the information be made available and that people, seniors in particular, be educated about their entitlements.

Dans un premier temps, pendant des années, notre organisme a revendiqué auprès des instances politiques provinciales dans ce cas une simplification de l'accès aux programmes concernés. Nous sommes donc en accord avec votre volonté de faciliter les demandes par ce projet de loi et de rendre la prestation du Supplément de revenu garanti plus facile.

Dans un deuxième temps, nous avons également dénoncé le fait qu'une majorité de personnes âgées ignorait l'existence de programmes pouvant leur venir en aide; au Québec seulement, pendant des années, les personnes âgées se sont privées de plusieurs millions de dollars qui leur étaient destinés. Nous accueillons donc d'une façon positive votre volonté de sensibilisation pour faire connaître ces programmes et les rendre accessibles au plus grand nombre de personnes âgées et concernées par ceux-ci.

Dans un troisième temps, concernant plus particulièrement le programme de la sécurité de la vieillesse, l'abolition envisagée de l'exigence des demandes de renouvellement applicable au Supplément de revenu garanti et à l'allocation constitue une excellente mesure.

Dans un quatrième temps, la simplification de la déclaration de revenus des aînés rejoint une autre de nos préoccupations. Dans le cadre plus large d'une lutte à la pauvreté, nous avons déjà déploré le manque d'harmonie entre diverses mesures, programmes, ministères et paliers gouvernementaux. Nous accueillons donc d'un oeil favorable votre volonté de travailler en concertation plus étroite avec les paliers gouvernementaux provinciaux pour mieux harmoniser les mesures d'aide aux personnes âgées et, notamment, celles visées par ce projet de loi. Nous ne sommes pas des juristes de formation et donc entrer dans le détail des articles était un exercice très complexe. Nous ne nous sommes pas risqués à comparer les diverses lois dans leur contenu technique.

Par contre, en termes de recommandations, tout en ayant manifesté notre appréciation dans les points précédents, nous voudrions faire part au comité qu'il est très important que les modalités d'application de cette loi aillent dans le même sens que ses intentions.

Habituellement il y a des règlements qui accompagnent les lois et il y a peut-être des règlements qui donnent une autre couleur ou une autre teinte en termes de compréhension de ce que visait la loi. Pour nous, s'il y a une harmonie entre les règlements et les intentions de la loi, nous croyons véritablement que cette loi va dans le bon sens, qu'elle règle un certain nombre d'irritants.

[Traduction]

Le président : Monsieur Major et monsieur Salembier, nous vous félicitons parce que nous croyons savoir que vous êtes ici à titre de bénévoles représentant votre association. Nous estimons que votre témoignage est précieux, même si nous croyons savoir que vous n'avez ni l'un ni l'autre de formation juridique. Tous les sénateurs tiennent à ce que ces informations soient portées à la connaissance du public et que les gens, les personnes âgées en particulier, soient sensibilisés à leurs droits.

Our concern is mutual for the cases where entitlements are not received because of a lack in communication strategies. Certainly, that will be raised during today's discussions.

Mr. Dussault, I understand that you are a part-time volunteer. We thank you as well for your thoughtful comments.

Senator Tkachuk: I will go back to my original statement to the minister about 9.9 per cent. Would it be possible to reduce the amount collected and extend the limit from \$40,000 to \$50,000 or \$60,000? It is the younger people who are paying the 9.9 per cent although they are the ones drawing the starting salary. They are trying to save to buy their first home or to pay back student debt. Why are we stuck at the amount of \$40,000? Is there an actuarial reason?

Mr. Ménard: Yes, it is possible to extend the amount, senator. The maximum limit in the United States is more than twice the amount in Canada.

Senator Tkachuk: It is around \$90,000.

Mr. Ménard: Yes.

The Chairman: Would you explain that, Mr. Ménard, for the benefit of our audience? It is important to compare our system with that of the United States.

Mr. Ménard: For the CPP, we are paying a combined rate of 9.9 per cent, split 4.95 per cent employee and 4.95 per cent employer. The amount is applied on earnings between the yearly basic exemption that you mentioned of \$3,500 and the yearly maximum pensionable earnings, which is about \$44,000.

The United States does not have a basic exemption in its federal tax system and the maximum earnings on which one can contribute is about \$90,000. The contribution rate in the U.S. is 12.4 per cent, split 6.2 per cent employee and 6.2 per cent employer. I will compare Old Age Security, the Guaranteed Income Supplement and the Canada Pension Plan with programs in the U.S. Under the American system, if you earn 50 per cent of the yearly pensionable earnings, about \$20,000 per year, your replacement rate would be higher in Canada than it would be in the United States. For low-income earners, Canada is more generous than is the U.S.

The replacement rate of \$40,000 is about the same. The replacement rate at twice the \$40,000, or about \$80,000, the U.S. Social Security System is more generous than the combination of Old Age Security, the Guaranteed Income Supplement and the Canada Pension Plan.

Senator Tkachuk: I do not want to compare the systems in Canada and the U.S. My point is on the percentage that is taken from the \$43,000. Could that be increased to \$50,000 or \$60,000 and the percentage of the contribution rate decreased to, say, 9.2 per cent or 7.2 per cent? In that way, younger income earners

Nous sommes préoccupés nous aussi par le fait qu'il y a des cas où les personnes âgées ne touchent pas les prestations auxquelles elles ont droit à cause des lacunes dans les stratégies de communication. Chose certaine, nous en reparlerons au cours de nos discussions aujourd'hui.

Monsieur Dussault, je crois savoir que vous êtes bénévole à temps partiel. Nous vous remercions vous aussi pour ces commentaires bien inspirés.

Le sénateur Tkachuk : Je vais revenir à ce que j'ai dit plus tôt au ministre à propos des 9,9 p. 100. Serait-il possible de réduire le montant perçu et de porter la limite de 40 000 à 50 000 ou 60 000 \$? Ce sont les jeunes personnes qui paient les 9,9 p. 100 même si elles sont au début de leur vie active. Elles en sont au stade de leur vie où elles économisent pour acheter leur premier logement ou remboursent leur dette d'étudiant. Pourquoi sommes-nous coincés avec ce montant de 40 000 \$? Y a-t-il une raison actuarielle à cela?

M. Ménard : Oui, il est possible d'augmenter le montant, monsieur le sénateur. La limite maximale aux États-Unis est plus du double du montant au Canada.

Le sénateur Tkachuk : C'est d'environ 90 000 \$.

M. Ménard : Oui.

Le président : Monsieur Ménard, auriez-vous l'obligeance de nous expliquer cela pour que notre auditoire comprenne bien? Il est important de comparer notre système à celui des États-Unis.

M. Ménard : Pour le RPC, nous payons un taux combiné de 9,9 p. 100, soit 4,95 p. 100 pour l'employé et 4,95 p. 100 pour l'employeur. Le montant s'applique sur les gains que l'on réalise entre l'exemption de base annuelle que vous avez mentionnée et qui est de 3 500 \$ et le maximum annuel des gains ouvrant droit à pension, qui est d'environ 44 000 \$.

Aux États-Unis, il n'existe pas d'exemption de base dans la fiscalité fédérale, et le maximum des gains ouvrant droit à pension auquel on peut contribuer est d'environ 90 000 \$. Le taux de cotisation aux États-Unis est de 12,4 p. 100, soit 6,2 p. 100 pour l'employé et 6,2 p. 100 pour l'employeur. Je vais comparer la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada avec les programmes américains. Dans le système américain, si vous gagnez 50 p. 100 des gains annuels ouvrant droit à pension, soit environ 20 000 \$ par année, votre taux de remplacement serait plus élevé au Canada qu'il ne le serait aux États-Unis. Pour les personnes à faible revenu, le Canada est plus généreux que les États-Unis.

Le taux de remplacement de 40 000 \$ est à peu près le même. Avec un taux de remplacement qui est deux fois 40 000 \$ ou environ 80 000 \$, la Sécurité sociale américaine est plus généreuse que la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada combinés.

Le sénateur Tkachuk : Je ne veux pas comparer les systèmes canadien et américain. Ma question porte sur le pourcentage que l'on prélève à partir de 43 000 \$. Est-ce qu'on pourrait augmenter cela à 50 000 \$ ou 60 000 \$ et diminuer le pourcentage du taux de cotisation à, par exemple, 9,2 p. 100 ou 7,2 p. 100? Ainsi, les

would not bear the burden of paying the majority portion. Currently, lower-income earners, up to \$43,000, are paying the majority portion of the CPP, from which everyone eventually benefits. Those earners are footing this responsibility just as they are graduating from college and saving to buy a home or pay off student debt. That can amount to serious money. Is it possible to spread it out over time?

Mr. Ménard: It will reduce the contribution rate and also change the delicate balance between the public pension system and the private pension plans.

For example, over \$60,000, what you will achieve in terms of replacement rate is not much because you will replace the RRSP savings or the employer pension plan contributions by the CPP coverage. In Canada, most pension plans, if not all of the defined benefit pension plans, are integrated with the Canada Pension Plan. That means that the contribution of the private pension plan takes into account that the CPP becomes payable at age 60 or 65.

Your proposal is very interesting. It will reduce the contribution rate; but, again, you must look at the delicate balance between private and public assistance. Then I would conclude with what would be the cost in percentage of the gross domestic product on a long-term basis. There could be a risk or a pressure to increase that cost and to be in a situation where most of the European countries are right now.

If you look at 2030, 2040, our estimated cost of the global system — OAS, GIS, CPP, QPP — is expected to be 7 per cent of the gross domestic product in 2030.

Senator Tkachuk: Compared to what today?

Mr. Ménard: Today, it is 5 per cent. If you are surprised by this low increase, I could explain further.

The Chairman: That it is important because one of the issues that has concerned this committee is productivity and competitiveness. We have heard from the minister and other ministers that one of the problems we have in competing with the Americans, as an example, is the cost to the employer, which is in effect a payroll tax. We are very sensitive to making sure that we do not do anything that would further erode our competitive position.

Mr. Ménard: To respond to that, if you look at the expected cost from various OECD countries in 2030, we have a much lower expected cost, but it is still higher than what is projected for the United States, the United Kingdom and Australia.

The Chairman: Our major competitor at this moment is the United States, obviously, so that is where our sensitive point is. We are keeping this under a very careful surveillance to make sure that we do not distort our already very weak competitive position with the United States in terms of job creation and so on.

jeunes salariés n'auraient pas ce fardeau qui consiste à payer la portion majoritaire. En ce moment, les bas salariés, ceux qui gagnent jusqu'à 43 000 \$, paient la portion majoritaire du RPC, dont tout le monde finit par profiter. Ces salariés assument cette responsabilité au moment même où ils viennent d'achever leurs études et commencent à économiser pour acheter une maison ou rembourser leurs dettes d'étudiant. Cela peut faire beaucoup d'argent. Y a-t-il moyen de répartir cela sur un certain nombre d'années?

M. Ménard : Cela aurait pour effet de réduire le taux de cotisation et aussi de modifier l'équilibre délicat qu'il y a entre le système de pension public et les régimes de retraite privés.

Par exemple, à plus de 60 000 \$, vous ne modifierez pas beaucoup le taux de remplacement parce que vous allez remplacer les économies du REER ou les cotisations au Régime de retraite de l'employeur par la protection du RPC. Au Canada, la plupart des régimes de retraite, sinon tous les régimes de retraite à prestations déterminées, sont intégrés au Régime de pensions du Canada. Ce qui veut dire que la cotisation au régime de retraite privé prend en compte le fait que le RPC est payable à l'âge de 60 ans ou de 65 ans.

Votre proposition est très intéressante. Elle aurait pour effet de réduire le taux de cotisation, je l'ai dit, mais encore là, il faut tenir compte de l'équilibre délicat qu'il y a entre l'assistance privée et publique. Je conclurai en mentionnant le coût en pourcentage du produit intérieur brut à long terme. On risquerait d'augmenter ce coût et de se retrouver dans la même situation que la plupart des pays européens actuellement.

Si vous prenez l'année 2030 ou 2040, on s'attend à ce que le coût prévu du système global — la SV, le SRG, le RPC et le RRQ — représente 7 p. 100 du produit intérieur brut en 2030.

Le sénateur Tkachuk : Comparé à quoi aujourd'hui?

M. Ménard : Il est aujourd'hui de 5 p. 100. Si cette augmentation lente vous surprend, je peux vous l'expliquer.

Le président : C'est une question importante parce que l'un des enjeux qui préoccupent notre comité, c'est la productivité et la compétitivité. Nous avons entendu le ministre et d'autres ministres nous dire que l'un des problèmes que nous avons lorsque nous faisons concurrence aux Américains, par exemple, c'est le coût pour l'employeur, ce qui constitue en fait une taxe sur la masse salariale. Nous voulons être absolument sûrs de ne rien faire qui pourrait compromettre notre compétitivité.

M. Ménard : Si vous examinez les coûts prévus de divers pays de l'OCDE en 2030, vous constaterez que nos coûts sont beaucoup plus bas, quoique plus élevés que ceux prévus par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie.

Le président : Notre principal concurrent en ce moment, ce sont les États-Unis, évidemment. Voilà donc où se situe notre point sensible. Nous surveillons ces données de façon très serrée pour veiller à ne pas compromettre notre compétitivité déjà très faible avec les États-Unis en matière de création d'emplois, et cetera.

Senator Tkachuk: That, Mr. Chairman, is why we have chief actuaries.

The Chairman: I wanted to make sure that Mr. Ménard, our audience and the committee understand our concerns about this.

Senator Moore: Mr. Ménard, with regard to the U.S. and Australia, do you know their projected figures for 2030?

Mr. Ménard: Between 4 per cent and 6 per cent.

Senator Moore: Each?

Mr. Ménard: I do not remember which is which, but it is about 6 per cent. I remember a number at 4 per cent even in 2030, but I would have to go back to —

Senator Moore: Ours is 7 per cent; correct?

Mr. Ménard: Seven per cent in 2030, which at that time will be even lower than the current cost of many OECD countries.

Senator Moore: When you say it is lower, is there an average figure for those projected?

Mr. Ménard: I read many papers written by the OECD. I will not say there is a place where we should be, but what I like is when you start with the lowest and the highest, to see that Canada is not at the extreme. Then we could say we are probably in a good place compared to others. However, it is difficult to say if it is better to be at 7, 8 or 9 per cent.

There is other information that the OECD does not take into account. They look at the expenditures — the CPP and QPP benefits paid in 2030 — and they divide that number by the GDP. I would say so far we have been very successful in pre-funding the liabilities of the Canada Pension Plan. At that time, the burden on the economy will not be the benefits paid; it will be the contribution rate. Then the burden is even lower than my 7 per cent. I use 7 per cent to use a comparable number with other OECD countries.

Senator Moore: How many countries are in the OECD?

Mr. Ménard: There are 30 countries.

Senator Moore: If we are at a projected 7 per cent in 2030, what is the extreme, the highest, and what country would that be? Are we in the middle? Is the highest 10; is it double figures?

Mr. Ménard: I would say not higher than 15 per cent.

Senator Moore: That would be the maximum.

Mr. Ménard: Yes, probably.

Senator Moore: What country would that be?

Mr. Ménard: I need the graph for that.

Senator Moore: Maybe you could get that and send it to us. That information would be interesting to know.

Le sénateur Tkachuk : Voilà, monsieur le président, pourquoi nous avons des actuaires en chef.

Le président : Je voulais m'assurer que M. Ménard, les gens qui nous écoutent et le comité comprennent nos préoccupations à cet égard.

Le sénateur Moore : Monsieur Ménard, pour ce qui est des États-Unis et de l'Australie, connaissez-vous leurs coûts prévus pour 2030?

M. Ménard : Entre 4 et 6 p. 100.

Le sénateur Moore : Chacun?

M. Ménard : Je ne me rappelle plus exactement, mais environ 6 p. 100. Je me souviens d'avoir vu 4 p. 100, même en 2030, mais il faudrait que je retourne...

Le sénateur Moore : Nos coûts prévus sont de 7 p. 100, c'est bien cela?

M. Ménard : Sept pour cent en 2030, soit beaucoup moins que les coûts actuels de nombreux pays de l'OCDE.

Le sénateur Moore : Avez-vous une moyenne des coûts prévus?

M. Ménard : J'ai lu de nombreux documents rédigés par l'OCDE. Je ne sais pas où le Canada devrait se situer, mais je suis heureux de voir que le Canada ne se situe pas dans les extrêmes. La situation du Canada est donc bonne comparativement à d'autres. Toutefois, il est difficile de dire ce qui est préférable entre 7, 8 ou 9 p. 100.

Il y a d'autres informations qui ne sont pas prises en compte par l'OCDE. L'OCDE examine les dépenses — le RPC et le RRQ en 2030 — puis les divise par le PIB. Je voudrais dire que jusqu'à maintenant, nous avons bien réussi à préfinancer les obligations du Régime de pensions du Canada. À ce moment-là, le taux de cotisation constituera davantage un fardeau pour l'économie que les prestations versées. Dans ce cas, le fardeau est inférieur à mon 7 p. 100. Je me sers du 7 p. 100 pour faire des comparaisons avec d'autres pays de l'OCDE.

Le sénateur Moore : Combien de pays membres l'OCDE compte-t-elle?

M. Ménard : Trente pays.

Le sénateur Moore : Si nous prévoyons des coûts de 7 p. 100 en 2030, quelles sont les extrêmes, et de quels pays s'agit-il? Nous situons-nous à mi-chemin? Les coûts les plus élevés sont-ils de 10 p. 100, dans les deux chiffres?

M. Ménard : Je vous dirais que les coûts les plus élevés sont au plus de 15 p. 100.

Le sénateur Moore : Ce serait donc le maximum.

M. Ménard : Oui, probablement.

Le sénateur Moore : Et de quels pays s'agirait-il?

M. Ménard : J'aurais besoin du graphique.

Le sénateur Moore : Peut-être pourriez-vous l'obtenir et nous le faire parvenir. Ce serait intéressant d'avoir cette information.

[Translation]

Senator Massicotte: Gentlemen, I want to thank you for coming here this morning. Mr. Ménard, I have several rather technical questions for you.

We received information about actuarial assumptions. If I understand correctly, the assumptions suggest that we can expect a 4.1 per cent return on our investment, and that is not gross but rather net/inflation. We were also told that a young person joining the pension fund program can expect a 2.1 per cent return, whereas older contributors would have a return of 6.2 per cent. Am I mistaken?

Mr. Ménard: The 2.1 per cent and the 6.2 per cent are calculated based on contribution rates paid by different generations of workers and, since at the start of a plan, there was a 20-year period where we only paid 3.6 per cent, then yes, today's workers are paying more than yesterday's workers.

Senator Massicotte: These figures represent not only the return on the employees' contributions, but also the contribution of the employee and those of the employer.

Mr. Ménard: Absolutely. It is the combined rate. When I was talking about the 3.6 per cent, I was using the combined rate and the current rate of 9.9 per cent, which has not changed since 2003, as the basis for our assumption.

Senator Massicotte: In looking at these calculations, I have come up with two observations. First, it is unfortunate to note that people receiving benefits from the pension fund today are getting higher benefits perhaps than the value of their contribution at the expense of the next generation which is paying into the pension plan. Young people can expect a 2.1 per cent return, however they would get 4.1 per cent on the market.

Mr. Ménard: I would like to correct one thing about the market. I have often used, both here and elsewhere, the 4.1 per cent rate of return, which is the real rate used in the actuarial report. If someone aged 20 wants to purchase the total benefits provided under the Canada Pension Plan and he or she goes to an insurance company, that company would not be taking the same risks. We could expect that this individual would not get more than 2.1 per cent.

So, when we say that the 4.1 per cent would be the going rate, given the current interest rates which are at historically low levels, it is not clear whether, tomorrow morning, an individual would be guaranteed a 4.1 per cent rate.

You might ask me whether the CPP Investment Board or the plan can guarantee the payments. It depends on the performance of investments made by the Canada Pension Plan and it also depends on the economy and demographics. In terms of investments, the Canada Pension Plan Investment Board has been doing very well since 1999.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Messieurs, je vous remercie de votre présence parmi nous ce matin. M. Ménard, j'aurais quelques questions plutôt techniques à vous adresser.

Nous avons reçu de l'information concernant des hypothèses de calcul d'actuariers. Si je comprends bien, les calculs font l'hypothèse qu'on peut s'attendre à un retour sur l'investissement de 4,1 p. 100 non pas brut mais net/inflation. On nous a aussi dit qu'un jeune qui se joint au programme de fonds de pension peut s'attendre à un retour de 2,1 p. 100, et pour les personnes plus âgées, c'est plutôt 6,2 p. 100. Suis-je dans l'erreur?

M. Ménard : Le 2,1 p. 100 et le 6,2 p. 100 sont calculés à partir des taux de cotisation payés par différentes générations de travailleurs et comme au début du régime, il y a eu une période de 20 ans où on ne payait que 3,6 p. 100, oui, les travailleurs d'aujourd'hui paient davantage que les travailleurs d'hier.

Le sénateur Massicotte : Ces chiffres ne sont pas seulement le retour sur la contribution de l'employé, mais bien sur la contribution de l'employé combiné avec celle de l'employeur.

M. Ménard : Absolument. C'est le taux combiné. Lorsque je parlais du 3,6 p. 100, c'était le taux combiné et le taux actuel de 9,9 p. 100, qui est inchangé depuis 2003, qui est utilisé pour faire le calcul.

Le sénateur Massicotte : Lorsque j'examine les calculs, j'arrive à deux observations. Premièrement, il est malheureux de constater que ceux qui reçoivent des bénéfices du fonds de pension aujourd'hui reçoivent des bénéfices peut-être plus élevés que la valeur de leur contribution aux dépens de la nouvelle génération qui se joint au plan de pension. Le jeune peut s'attendre à 2,1 p. 100, cependant dans le marché, il recevra 4,1 p. 100.

M. Ménard : J'aimerais corriger une chose au sujet du marché. J'ai souvent utilisé, ici comme à d'autres occasions, le taux de rendement de 4,1 p. 100 qui est le taux réel utilisé dans le rapport actuariel. Si un individu âgé de 20 ans veut acheter les bénéfices totaux donnés par le Régime de pensions du Canada et qu'il va à une compagnie d'assurances, cette compagnie ne prendrait pas les mêmes risques. On pourrait penser qu'il ne recevrait pas plus de 2,1 p. 100.

Donc, quand on dit que le 4,1 p. 100 serait ce que le marché donnerait, cela, avec les niveaux de taux d'intérêt actuels qui sont très bas historiquement, ce n'est pas si clair que demain matin, quelqu'un peut dire qu'il aura un taux de 4,1 p. 100 garanti.

Vous pourriez me demander si le CPP Investment Board ou le régime peut garantir les paiements? C'est fonction des performances d'investissement du Régime de pensions du Canada comme c'est aussi fonction de l'économie et de la démographie. Du côté investissement, depuis 1999, l'office d'investissement du Régime de pensions du Canada fait très bien.

Senator Massicotte: Nonetheless, it is quite unfortunate. You are assuming that an individual's portfolio would not be as well invested or as diversified. Consequently, the assumption that this individual would receive 4.1 per cent may not be correct?

I have no doubt that your staff are extremely competent, but to say that the return would be as low as 2.1 per cent on the stock exchange or bond market, well allow me to have my doubts. You are assuming a 4.1 per cent rate, and you too know that this rate is not guaranteed.

Workers can choose whether or not to make 9.9 per cent contributions to a pension fund, RRSPs or mutual fund investments. I think they are ahead of the game.

In your plan, I note that you have a rate of expenditure of 4 per cent to 6 per cent. Such expenditures would not occur. It seems inequitable or not profitable to make a contribution.

Mr. Ménard: I would like to draw your attention to two points. When a national retirement scheme is implemented, three elements or three principles are fundamental. They are equity, and that is what you are talking about now, solidarity and responsibility. Each and every one of us, employer, employee, worker, is responsible for ensuring that funds for retirement accumulate through savings.

I mentioned solidarity because we cannot change the past. When the scheme was implemented, and it was discussed in 1964 and 1965, fertility rates were extremely high, real salary increases were extremely high and actuaries at that time did their assumptions and said that we could start with a rate of 3.6 per cent. They also said that this rate was not sufficient and that it would have to be increased to 5 per cent or 5.5 per cent around the year 2000. What has happened is that the assumptions that were tabled back then, have not materialized particularly with regard to the fertility rate.

In the 1970s, 1980s and 1990s, we saw a destabilization of the population, we affectionately call these people the baby-boomers. Now, we are seeing a mass of retirements and, if nothing is done, this will push contribution rates to even higher levels. The painful choice is this: do we keep a system with benefits as currently defined or do we increase contribution rates and increase the plan's capitalization, in other words, do we put more money aside than before? The other solution is to say no, let us replace everything with RRSPs. The first problem concerns solidarity. People have contributed what they were asked to contribute. They are entitled to their retirement pension. Changing the rules halfway through the game is very unfair in my opinion. We have an actuarial liability. If we opt for RRSPs, individual accounts for everyone, this actuarial liability lies on the shoulders of people aged 65, 70, 75, 80 and 90. My grandparents could not believe the return they had on their investment, they told me so frequently. We have to do something with this money, it has to be paid out one way or another. For the macro-economic equation, countries

Le sénateur Massicotte : C'est quand même très malheureux. Vous faites l'hypothèse que le portefeuille du particulier ne serait pas aussi intelligent et aussi diversifié. Conséquemment l'hypothèse de 4,1 p. 100 ne serait peut-être pas appropriée pour monsieur ou madame.

Vous engagez des professionnels très habiles, j'en suis certain, mais de là à dire que le retour sera aussi bas que 2,1 p. 100 dans le marché boursier combinaison d'obligations, permettez-moi d'en douter. Vous faites l'hypothèse du taux de 4,1 p. 100 et pour vous aussi, ce taux n'est pas garanti.

Le travailleur-contributeur a le choix de faire ou non des contributions de 9,9 p. 100 dans un fonds de pension, dans les REER ou des investissements dans les fonds mutuels. J'estime alors qu'il est en avant sur son argent.

Dans votre plan, je remarque que vous avez un taux de ratio de dépenses de 4 p. 100 à 6 p. 100. Il n'y aurait pas de dépenses comme tel. Cela semble inéquitable ou non profitable de faire sa contribution.

M. Ménard : J'aimerais apporter deux éléments à votre réflexion. Lorsqu'on met en place un régime national de retraite, trois éléments, trois principes sont fondamentaux. L'équité et c'est de cela dont vous parlez actuellement, la solidarité et la responsabilité. La responsabilité, c'est à tous et chacun, employeur, employé, travailleur, de prévoir par le biais de l'épargne, des montants accumulés pour la retraite.

Je mentionne la solidarité car on ne peut pas changer le passé. Lorsque le régime a été mis en place, on en a été discuté en 1964, 1965, les taux de fécondité étaient très élevés, les augmentations de salaire réel étaient très élevées et les actuaires du moment ont fait leur calcul et ils ont dit qu'on pouvait commencer avec un taux de 3,6. Ils ont aussi dit que ce taux n'était pas suffisant et qu'aux alentours des années 2000, on devrait l'augmenter à 5 p. 100 ou 5,5 p. 100. Ce qui s'est passé, c'est que les hypothèses, qui ont été mises sur la table à ce moment, ne se sont pas matérialisées, en particulier du côté de la fécondité.

Dans les années 1970, 1980, 1990, une déstabilisation de la population s'est produite, c'est ce qu'on les appelle affectueusement les baby-boomers. On voit alors une masse de personnes qui prendront leur retraite et qui vont, si rien n'est fait, pousser les taux de cotisation à des niveaux encore plus élevés. Le douloureux choix est : maintenons-nous un régime à prestation définie comme on a, ou on augmente le taux de cotisation et on augmente la capitalisation du régime, autrement dit, on met un peu plus d'argent de côté qu'avant? L'autre solution est de dire non, on remplace tout cela par des REER. Il y a un premier problème de solidarité. Les gens ont cotisé ce qu'on leur a demandé de cotiser. Ils ont acquis des droits de retraite. De changer les règles du jeu après coup n'apparaît très inéquitable. On a un passif actuariel. Si on va du côté des REER, des comptes individuels appliqués à tous, ce passif actuariel existe sur la tête des gens de 65, 70, 75, 80, 90 ans. Mes grands-parents n'en revenaient pas du rendement qu'ils ont eu sur leur argent, ils me l'ont souvent dit. Il faut faire quelque chose avec ce montant, il

use liabilities, a debt that they have created. They decided to pay this amount in debentures. But debentures are also debts that weigh on future taxpayers.

In the 1990s, work was done to try to identify the actuarial liability. If we wanted to pay back the deficit in full tomorrow morning, it would be the same as increasing the GST from 7 per cent to 21 per cent for the next 30 years. This gives you an idea of the scope of the deficit accumulated during the 1960s, 1970s and 1980s.

It also gives you an idea of the scope of the national retirement plan. Statistically speaking, we own something significant. Yes, we made decisions during the 1990s to respect the commitments we had made to those who paid contributions between 1970 and 1996. However, we have ensured that at the very least, baby-boomers will do their fair share and the rate was increased to 9.9 per cent.

Young workers now joining the system are paying 9.9 per cent their entire lives, but it would be interesting, if there is any flexibility, to achieve a decrease in contributions. That said, I am not the decision maker, I write the actuarial reports to the best of my knowledge. They are audited by independent actuaries working in the private sector and I am very comfortable with this. In the future, choices will have to be made.

Senator Massicotte: Your report states that such a rate reduction is not possible. It is based on existing contributions.

Mr. Ménard: According to the legislation, I assess the plan as it exists at the time of the assessment and this goes in the triennial report. Every time a bill is tabled in the House of Commons, if I determine that it will have a material impact, I am required to produce an actuarial report. Report number 22, which you have there, concerns Bill C-36.

Senator Massicotte: We cannot look to the past. There is an issue of solidarity. I am in no way recommending that we abolish the pension plan. The fact is this: it is unfortunate that, today, your son is going to indirectly fund your pension plan.

Mr. Ménard: My son must also consider using diversification to maximize his pension plan. On that note, I believe that Canada has many things to teach other countries. We have old age security, and the Guaranteed Income Supplement which are financed through the consolidated revenue fund. How can we assure sustainability? By not getting into debt when we are young.

We have maintained a defined benefit pension plan and we have increased capitalization to 25 per cent. The goal is to have assets equal to 25 per cent of the liabilities. During discussions there has never been a suggestion to increase this to 100 per cent because capitalizing a national allocation plan, without a contingency fund or with a small contingency fund and fully capitalizing it, even over 30 years, that is a short period of time

faut payer d'une façon ou d'une autre. Dans l'équation macro-économique, il y a des pays qui ont utilisé des obligations, une dette, qu'ils ont créée. Ils ont décidé de payer ce montant par des obligations. Mais des obligations, c'était aussi une dette qui pèse sur les payeurs de taxe dans le futur.

Dans les années 1990, des travaux ont été faits où on a essayé de mettre en lumière le passif actuariel. Si on voulait payer le déficit demain matin au complet, ce serait l'équivalent d'augmenter la TPS de 7 p. 100 à 21 p. 100, pour les 30 prochaines années. Cela vous donne un peu l'ampleur du déficit accumulé dans les années 1960, 1970 et 1980.

Cela donne aussi l'ampleur du régime de retraite national. On a, en termes de chiffres, quelque chose d'important entre les mains. Oui, les décisions qui ont été prises dans les années 1990 ont été de respecter nos engagements pris envers ceux qui ont payé des cotisations de 1970 à 1996. Par contre, on s'assure qu'à tout le moins, les baby-boomers vont faire leur large part et le taux a été augmenté à 9,9 p. 100.

Les jeunes travailleurs qui rentrent maintenant dans le système paient 9,9 p. 100 toute leur vie, ce serait intéressant, s'il y a une marge de manœuvre, qu'on puisse arriver à une diminution des cotisations. Ceci dit, ce n'est pas moi qui décide, je fais les rapports actuariels au meilleur de ma connaissance. Ils sont vérifiés par des actuaires indépendants du secteur privé et je suis très confortable avec cela. Dans l'avenir il y aura des choix à faire.

Le sénateur Massicotte : Votre rapport dit qu'il n'y a pas de possibilité de réduire le taux comme tel. Il est basé selon les contributions qui existent.

M. Ménard : La loi me dit : j'évalue le régime tel qu'il existe au moment de l'évaluation et c'est le rapport triennal. Chaque fois qu'un projet de loi est déposé à la Chambre des communes, si je juge que l'impact est matériel, je dois produire un rapport actuariel. Le rapport n° 22, que vous avez entre les mains, a trait au projet de loi C-36.

Le sénateur Massicotte : On ne peut pas regarder en arrière. Il y a une question de solidarité. Je ne recommande pas du tout qu'on abolisse le plan de pension. Le constat c'est le suivant : il est quand même malheureux qu'aujourd'hui, votre fils va subventionner indirectement votre fonds de pension.

M. Ménard : Mon fils doit aussi regarder l'approche diversifiée des façons de capitaliser un régime de retraite. Là-dessus, je prétends que le Canada a beaucoup de choses à enseigner aux autres pays. On a la pension de sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti qui sont financés à même le fonds consolidé. Comment en assurer la « soutenabilité »? En ne s'endettant pas quand on est plus jeune.

On a maintenu un régime à prestation déterminée obligatoire et on a augmenté la capitalisation à 25 p. 100. L'objectif est d'avoir des actifs qui vont équivaloir à 25 p. 100 du passif. Jamais, dans les discussions, il y a eu une suggestion d'aller à 100 p. 100 parce que de capitaliser, de partir d'un régime national par répartition, sans réserve ou avec une petite réserve et de l'amener pleinement capitalisé, même en 30 ans, c'est une période de temps courte

because you are asking one generation to pay twice, once for their own retirement and once for their parents' retirement. This change has to be made over a period of 60 years or longer.

Our third level, employer retirement plans and RRSPs are fully capitalized or, at the very least, the goal is to fully capitalize them. No one can predict the future. There are lots of unknowns. I have always taken a balanced approach by telling myself that, in the future, if the returns are not there, part of our system will have been funded in a different way. If we have great returns, part will have been funded that way and we will be winners.

International organizations, the World Bank, the OECD, recognize that a country that chooses to diversify the way it capitalizes its retirement commitments, is a country that has a potentially brighter future than other countries.

Senator Massicotte: You have given figures, and we acknowledge that there is an accounting deficit in the pension fund. In order to make up for this, you said that we would have to increase the GST from 7 to 21 per cent. For how many years?

Mr. Ménard: Thirty years. The calculation is fairly simple. The result may be painful but you take the debt, if it is 500 billion —

Senator Massicotte: This means that we have an astronomical deficit.

Mr. Ménard: To the extent that we believe that full capitalization is the answer.

Senator Massicotte: For all corporate private pension plans and former government programs, the tendency is to ensure that we have eliminated the deficit, that we plan wisely for our future needs. If we were to take this premise and applied it to pension plans, we would need to increase the GST to 21 per cent for 30 years.

Mr. Ménard: If we decide to fully capitalize the total amount, to set this money aside and invest in markets for Canada. Those were the figures that were presented.

[English]

The Chairman: That was very helpful. You can understand we are concerned about this question as it relates to the future.

We are also concerned about what happens on the other side if our pension fund returns take a nose dive, if the market goes down. If it is a precipitous nose dive, then we could have a horrible situation.

At the end of the day, if the market takes a dive and our pension funds do not reduce their rate of return, there will be tremendous upward pressure on increased fees, resulting in stagflation. This is an issue we must keep under very steady and appropriate surveillance, if we are interested in the health and welfare of our country.

parce que vous demandez à une génération de payer deux fois, pour sa propre retraite et pour la retraite de ses parents. Ce changement doit se faire sur 60 ans et plus.

Notre troisième palier, les régimes de retraite d'employeur et les REER sont pleinement capitalisés ou, à tout le moins, l'objectif est qu'ils soient pleinement capitalisés. Personne ne connaît le futur. Il y a beaucoup d'impondérables. J'ai toujours une approche équilibrée en me disant : si dans le futur, les rendements ne sont pas au rendez-vous, une partie de notre système aura été financée différemment. Si nos rendements sont exceptionnels, il y aura une partie qui aura été financée de cette façon et on sera gagnant.

Les organisations internationales, la Banque mondiale, l'OCDE reconnaissent qu'un pays qui choisit une diversification dans la façon de capitaliser ses engagements de retraite, c'est un pays qui risque de mieux se débrouiller que n'importe quel autre pays dans le futur.

Le sénateur Massicotte : Vous avez donné des chiffres, on l'admet, il y a un déficit comptable dans le fonds de pension. Pour se rattraper, vous avez dit qu'il faudrait augmenter la TPS de 7 à 21 p. 100. Pour combien d'années?

M. Ménard : Trente ans. Le calcul est relativement facile à faire. Le résultat peut être douloureux, mais vous prenez le passif, s'il est à 500 milliards...

Le sénateur Massicotte : Cela veut dire qu'on a un déficit d'immenses proportions.

M. Ménard : Dans la mesure où on pense que capitaliser pleinement est la solution.

Le sénateur Massicotte : Pour tous les fonds de pension privés corporatifs comme les anciens programmes gouvernementaux, la tendance est de s'assurer qu'on n'a plus de déficit, qu'on planifie sagement nos besoins futurs. Si on adoptait cette prémisse pour les fonds de pension, il faudrait augmenter la TPS à 21 p. 100 pour 30 ans.

M. Ménard : Si on décide de tout capitaliser cela, de mettre cet argent de côté et d'investir dans les marchés pour le Canada. Ce sont les chiffres qui ont été présentés.

[Traduction]

Le président : Ce serait très utile. Vous comprendrez que nous sommes préoccupés par cette question, puisqu'elle concerne l'avenir.

Nous sommes aussi préoccupés par ce qui pourrait arriver à nos fonds de pension si les marchés piquaient du nez. Si les marchés piquaient du nez rapidement, nous nous retrouverions dans une situation horrible.

Au bout du compte, si les marchés baissent et que nos fonds de pension maintiennent leur taux de rendement, il y aura une énorme pression à la hausse relativement aux frais élevés, ce qui entraînerait une stagflation. Nous devons donc surveiller cette question de très près si nous voulons protéger la santé et le bien-être de notre pays.

Mr. Ménard: In the last triennial report, we included sections entitled “Financial Market Volatility,” where we showed the impact on the assets if we have two or three years of negative returns.

We went a bit further by saying that, if it happened in 2005-06, at a time where the assets are not as high as they are projected, this will be the impact. We went further by looking at years 2017 and 2018 and applying the same stress-test scenario. Of course the impact was much bigger. At some point — as with many other scenarios — this could jeopardize the 9.9 per cent contribution rate.

Indeed, in the report we have developed two plausible scenarios. The legislated contribution rate is 9.9 per cent. As chief actuary, in the report I am saying the minimal rate is 9.8 per cent. There is some manoeuvring room.

The Chairman: Not much.

Mr. Ménard: Not much. It is small, yes.

We have developed two scenarios. The steady state, the minimal rate was between 9.3 per cent and 10.3 per cent. I am quite confident that the future contribution rate will be between these two numbers.

From 2000 until now the labour participation rates, the labour market, were quite good. Since 2003, the investments made by CPPIB were quite successful.

The Chairman: It goes to show that we live in a very tightly interconnected economy. It is very important that we do not penalize or put barriers in front of one part of the economy, because it jeopardizes and affects another part of the economy — in effect, our pension.

Senator Ringuette: I was listening very attentively to the discussion in comparing registered saving plans, private registered saving plans and our current national plan. If all the senior citizens who have invested in the income trust had been listening right now, they would be very pleased with what you have done and what you are projecting for the national plan. There is no surprise and no shortfalls of tens of billions of dollars in income for them.

I agree with the three principles that you have mentioned, and it is all very interesting.

[Translation]

I would like to thank Mr. Dussault, Mr. Salembier and Mr. Major for their contribution as volunteers. Mr. Dussault, you indicated that, even now, 40 per cent of our seniors live in poverty. Have you data indicating the proportion of men, women and seniors living in poverty?

Mr. Dussault: Personally, I do not have them. I do not know whether they appeared in the actuarial reports on old age security, but we can get them. There are more women because they live longer than men.

M. Ménard : Notre dernier rapport triennal contient des sections intitulées « Instabilité du marché des capitaux » et nous y démontrons l'impact que deux ou trois années de rendement négatif ont sur les actifs.

Nous avons poussé notre analyse plus loin. Nous nous sommes demandé quelle aurait été l'incidence en 2005-2006, si le cours du marché n'avait pas été aussi élevé que projeté. Ensuite, nous avons appliqué la même perturbation aux années 2017 et 2018. Bien sûr, nous avons constaté que l'incidence était beaucoup plus considérable. Tôt ou tard — comme dans le cas de nombreux autres scénarios — le taux de cotisation de 9,9 p. 100 pourrait être compromis.

En l'occurrence, nous présentons dans le rapport deux scénarios plausibles. Le taux de cotisation est fixé à 9,9 p. 100 par disposition législative. En tant qu'actuaire en chef, j'affirme dans le rapport que le taux minimal est de 9,8 p. 100. Il existe un peu de latitude.

Le président : Pas beaucoup.

M. Ménard : Pas beaucoup. C'est mince.

Nous avons élaboré deux scénarios. En période de stabilité, le taux minimal se situait entre 9,3 p. 100 et 10,3 p. 100. Je pense pouvoir affirmer avec confiance que le taux de cotisation à l'avenir se situera dans cette fourchette.

Entre l'an 2000 et maintenant, les taux de participation de la population active, le marché du travail, ont été assez satisfaisants. Depuis 2003, les investissements de l'OIRPC sont assez lucratifs.

Le président : Cela démontre que nous vivons dans une économie où tout est très interrelié. Il est important de ne pas pénaliser qui que ce soit ou de ne pas entraver un secteur donné de l'économie car cela compromet un autre secteur — en l'occurrence, nos pensions.

Le sénateur Ringuette : J'ai écouté avec attention la discussion qui portait sur une comparaison entre les régimes enregistrés de pension, les régimes privés et notre régime national actuel. Les personnes âgées qui ont investi dans des fiducies de revenu, si elles avaient écouté cette discussion, auraient été très heureuses d'apprendre ce que vous avez fait et de connaître vos projections pour le régime national. Pas de surprise, pas de manque à gagner à hauteur de dizaines de milliards de dollars dans ce cas-là.

Je souscris aux trois principes que vous avez énoncés et c'est tout à fait intéressant.

[Français]

J'aimerais féliciter messieurs Dussault, Salembier et Major pour leur contribution à titre de bénévole. Monsieur Dussault, vous nous avez indiqué que même à ce jour, 40 p. 100 de nos citoyens aînés vivaient dans la pauvreté. Avez-vous les données indiquant la proportion des hommes, des femmes et des personnes âgées vivant en situation de pauvreté?

M. Dussault : Personnellement, je ne les ai pas. Je ne sais pas si elles sont montrées dans les rapports actuariels sur la sécurité de la vieillesse, mais on peut les obtenir. Il y a plus de femmes parce qu'elles vivent plus longtemps que les hommes.

Mr. Salembier: The figures I gave you are for Quebec. The rate is 13 per cent, most of whom are women. Since they raised their families, they were not part of the labour market and therefore are not receiving the RRQ. They are living only on Old Age Security and the Guaranteed Income Supplement.

Today, 37 per cent continue to live on the Old Age Security pension, the Guaranteed Income Supplement and RRSPs. So, 50 per cent of the population in Quebec has no pension plan and very few RRSPs. These are the latest figures we have received.

Senator Ringuette: We are talking about 50 per cent of retired population in Quebec?

Mr. Salembier: Yes. The minimum amount normally required to survive should be approximately \$18,000. However, that is not the minimum taxable income level.

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Salembier: The minimum taxable income is not \$18,000.

Senator Ringuette: No, it is \$8,000.

Mr. Salembier: If we want to be fair, the minimum taxable income should also be \$18,000. All across Canada, this 13 per cent applies to women, most of whom have stayed at home to raise their families which means that now, we are seeing a population decrease. People are having fewer children, there are more parents, so we are seeing an inverted pyramid. At the same time, we must not penalize those who built Canada or Quebec by saying that seniors did not contribute enough and that now, their children have to pay. However, we still have created work for them.

[English]

The Chairman: You have given us percentages of 13 per cent and so on. How many people in Quebec are not covered by any of the regimes? You have given us a percentage, but we are talking about what group, and how large is that group?

[Translation]

Mr. Salembier: There are approximately 1.7 million seniors aged 65 and older. Take 13 per cent of that population and there is your answer.

Senator Massicotte: I am trying to understand. You are saying that the poverty line is \$18,000 per year?

Mr. Salembier: That is what I am told.

Senator Massicotte: That is what I am asking you. So, 40 per cent of all seniors live under the poverty line. We are talking about individuals, we are not talking about couples.

Mr. Salembier: Yes.

M. Salembier : Les chiffres que je vous donne concerne le Québec. Il y a 13 p. 100 des gens, qui sont pour la plupart des femmes. Comme elles ont élevé des familles, elles n'ont pas été sur le marché du travail et ne reçoivent donc pas la RRQ. Elles vivent seulement avec la sécurité de vieillesse et le Supplément de revenu garanti.

Trente-sept pour cent des gens vivent toujours avec la sécurité de vieillesse, le Supplément de revenu garanti et des REER. Donc, 50 p. 100 de la population au Québec n'a pas de fonds de pension et très peu de REER. Ce sont les données que nous avons reçues dernièrement.

Le sénateur Ringuette : On parle de 50 p. 100 des personnes à la retraite au Québec?

M. Salembier : Oui. Si on veut vivre, le montant minimum normalement devrait être d'environ 18 000 \$. Alors qu'il n'en est pas de même pour le minimum du revenu imposable.

Le sénateur Ringuette : Oui.

M. Salembier : Le revenu minimum imposable n'est pas de 18 000 \$.

Le sénateur Ringuette : Non, c'est 8 000 \$.

M. Salembier : Si on veut être équitable, le revenu minimum imposable devrait lui aussi être à 18 000 \$. À travers tout le Canada, le 13 p. 100 concerne des femmes, pour la plupart qui sont restées à la maison pour élever leur famille ce qui fait que maintenant, on a une diminution de la population. On a moins d'enfants, plus de parents, on se retrouve donc avec une pyramide inversée. Il ne faudrait pas non plus pénaliser ceux qui ont bâti le Canada ou le Québec en disant que les aînés n'ont pas suffisamment cotisés et maintenant, ce sont les enfants qui paient. Par contre, on a créé quand même du travail pour eux.

[Traduction]

Le président : Vous avez évoqué des pourcentages de 13 p. 100, et cetera. Combien de personnes au Québec ne sont pas couvertes par un régime quelconque? Vous nous avez donné un pourcentage, mais je voudrais avoir une idée du nombre et du groupe auquel ces personnes appartiennent.

[Français]

M. Salembier : En ce qui concerne les 65 ans et plus, vous avez environ un 1,7 million d'aînés. Prenez 13 p. 100 de cette population et vous allez avoir la réponse.

Le sénateur Massicotte : J'essaie de comprendre. Vous dites que le seuil de pauvreté est de 18 000 \$ par année?

M. Salembier : C'est ce qu'on dit.

Le sénateur Massicotte : Je vous le demande. Conséquemment, on a quand même 40 p. 100 des aînés qui sont sous le seuil de la pauvreté. On parle d'une personne seule, on ne parle pas d'un couple.

M. Salembier : Oui.

Senator Massicotte: I presume it is because these people are not eligible for the Canada Pension Plan. Is this the main reason?

Mr. Salembier: To some extent, yes, because, in our opinion, people who did not contribute to the Régime des rentes du Québec, for example, cannot receive benefits. When I talked about the 13 per cent earlier, I was talking about people who may live on \$10,000 per year.

Senator Massicotte: When I look at the figures we got yesterday, for the pension fund, the base amount per month today is \$491 and \$620 for the Guaranteed Income Supplement, which equals \$1,100 per month or \$13,000 per year. Those eligible for the Canada Pension Plan receive an additional \$863, so this amount increases to \$18,000. But you are saying that many people are not eligible for the Canada Pension Plan.

Mr. Salembier: People living in Quebec are not eligible.

Senator Massicotte: Is it also \$863 in Quebec?

Mr. Salembier: You have to have contributed to the RRQ.

Mr. Dussault: If someone is receiving the maximum pension under the Régime des rentes du Québec or the CPP, which is about \$10,000, and this is their only income, that individual is eligible to receive the Guaranteed Income Supplement, because that person's income, excluding Old Age Security which is not considered for the Guaranteed Income Supplement, does not exceed the poverty line. That individual is entitled to a Guaranteed Income Supplement between \$2,000 and \$3,000, or half of the shortfall between the CPP's \$10,000 and the poverty line, which is approximately \$13,000 or \$14,000. It is not because people are not getting the CPP or the RRQ that they are eligible for the GIS because even if they are getting it, those for whom it is the only income are eligible for the Guaranteed Income Supplement.

Senator Massicotte: If you have an income you cannot get the full amount, is that the problem?

Mr. Dussault: There is such a problem with the Old Age Security Pension, but it concerns those who earn more than \$62,000 a year. Those who receive only the maximum of the Canada or the Quebec pension plan, have an income that is below the poverty line.

Senator Massicotte: I am trying to understand. One gets \$491 from the basic security fund?

Mr. Dussault: Yes. This is not taken into account in the test for the Guaranteed Income Supplement.

Senator Massicotte: With an extra supplement of \$620, we get approximately \$1,100 per month.

Mr. Dussault: This is the last thing that we look at.

Senator Massicotte: I am trying to understand the poverty threshold. In other words, who belongs to the 40 per cent?

Mr. Dussault: The people whose total income, excluding old age security.

Le sénateur Massicotte : Je présume que c'est parce que ces personnes ne sont pas éligibles au Fonds de pension du Canada. Est-ce là la cause principale?

M. Salembier : D'une façon oui, parce que, pour nous, ceux qui n'ont pas contribué par exemple au Régime de rentes du Québec ne peuvent pas recevoir de prestation. Lorsque je parlais tout à l'heure de 13 p. 100, il s'agit de gens qui vivent peut-être avec 10 000 \$ par année.

Le sénateur Massicotte : Lorsque je regarde les chiffres qui ont été donnés hier, pour le fonds de pension, la base est de 491 \$ par mois aujourd'hui et le Supplément de revenu garanti 620 \$, cela nous amène à 1 100 \$ par mois, 13 000 \$ par année. Si on est éligible au Régime de pension du Canada, c'est 863 \$ de plus, donc on dépasse 18 000 \$. Mais vous dites que bien des gens ne sont pas éligibles au RPC.

M. Salembier : Au Québec, on n'est pas éligible.

Le sénateur Massicotte : Au Québec c'est aussi 863 \$?

M. Salembier : Il faut que vous ayez contribué au RRQ.

M. Dussault : Si quelqu'un reçoit la pension maximale du Régime de rentes du Québec ou du Canada, à peu près 10 000 \$ et que ce sont ses seuls revenus, cette personne sera admissible au Supplément de revenu garanti, parce que ses revenus, à l'exclusion de la Sécurité de la vieillesse qui ne sont pas considérés pour le Supplément de revenu garanti ne dépassent pas le seuil de la pauvreté. Cette personne va avoir droit à un Supplément de revenu garanti de 2 000 à 3 000 \$, à la moitié de l'écart entre les 10 000 \$ du RPC et le seuil de la pauvreté qui est de l'ordre 13 000 \$ à 14 000 \$. Ce n'est pas parce que les gens ne reçoivent pas le Régime de pension du Canada ou du Québec qu'ils sont admissibles au SRG car mêmes s'ils le touchent, les gens dont c'est le seul revenu sont admissibles au Supplément de revenu garanti.

Le sénateur Massicotte : Si on reçoit un revenu on ne reçoit pas le plein montant, c'est cela le problème?

M. Dussault : Cela existe concernant la Pension de sécurité vieillesse, mais c'est pour ceux qui gagnent plus de 62 000 \$ par an. Pour quelqu'un qui recevrait seulement le maximum du Régime de pensions du Canada ou du Québec, cette personne a des revenus qui sont en deçà du seuil de pauvreté.

Le sénateur Massicotte : J'essaie de comprendre; on a 491 \$ du fonds de sécurité de base c'est cela?

M. Dussault : Oui. Ce n'est pas considéré dans le test appliqué pour le Supplément de revenu garanti.

Le sénateur Massicotte : Plus un supplément de 620 \$, qui nous amène à plus ou moins à 1 100 \$ par mois.

M. Dussault : Il faut le regarder en dernier.

Le sénateur Massicotte : J'essaie de comprendre le seuil de pauvreté. En d'autres mots, qui fait partie des 40 p. 100?

M. Dussault : Ce sont des gens dont le revenu total, à l'exclusion de la sécurité de la vieillesse.

Senator Massicotte: Does the \$18,000-threshold include all the pension funds?

Mr. Dussault: Let me start from the beginning. Before determining whether a person is entitled to the Guaranteed Income Supplement of \$500 or \$600, this is the last factor to consider.

Senator Massicotte: But if there is no money?

Mr. Dussault: The amount of \$600 applies to those who have no income from the Canada pension plan.

Senator Massicotte: I am interested in the 40 per cent who are considered to be poor. These people have no other income.

Mr. Dussault: The 40 per cent comprise those who receive a portion, but not necessarily the maximum. They can have an income but they will be eligible to a certain amount of the Guaranteed Income Supplement.

Senator Massicotte: I am interested in cases where someone has no money. If they have other income, if they have no other resources, it is more worrisome.

Mr. Dussault: The percentage of people receiving the maximum Guaranteed Income Supplement, those who have no income, is not 40 per cent.

Senator Massicotte: I am trying to understand. Let us take a 75-year-old couple, not in the best of health, without other income, without any assets and whose children have left, and I try to calculate their income. I include the basic \$491, and, possibly, if they have no money, \$620. Now we have \$1,100. If they have worked and contributed to the Quebec and Canada funds as employees, they receive an extra \$863. This brings us to \$1,900 per month. If they are eligible for all three, they obviously do not fall under the poverty threshold. Do I understand this correctly?

Mr. Dussault: It does not work that way. Someone who receives a \$10,000-maximum from the Canada Pension Plan cannot receive the maximum Guaranteed Income Supplement, \$600 per month, but only \$100 or \$200 per month.

Senator Massicotte: Please explain. I do not understand.

Mr. Dussault: This system, or program, is meant to supplement low income. The supplement can be different for each individual.

[English]

The Chairman: These are statistical questions, so I have asked Ms. Israel to clarify the matter. To be fair, the witnesses believe these are the numbers. Perhaps Ms. Israel might have the precise numbers to provide a better sense of the number of Canadians without coverage.

Marla Israel, Acting Senior Director, Seniors and Pensions Policy Secretariat, Department of Human Resources and Social Development Canada: I shall speak to poverty levels, but it is difficult to determine because there is not a poverty

Le sénateur Massicotte : Est-ce que le seuil de 18 000 \$ inclut tous les fonds de pension?

M. Dussault : Je recommence du début. Avant de savoir si la personne a droit au Supplément de revenu garanti de 500 \$ ou 600 \$, il faut regarder cela en dernier lieu.

Le sénateur Massicotte : Mais s'il n'y a pas d'argent?

M. Dussault : Le montant de 600 \$ va s'appliquer à quelqu'un qui n'a aucun revenu du Régime de pension du Canada.

Le sénateur Massicotte : Mon intérêt est pour les 40 p. 100 de personnes considérées pauvre. Ils n'ont pas d'autres revenus.

M. Dussault : Ces 40 p. 100, ce sont des gens qui reçoivent une partie, pas nécessairement le maximum; ils peuvent avoir des revenus mais ils vont avoir droit à un certain montant du Supplément de revenu garanti.

Le sénateur Massicotte : Mon intérêt c'est lorsque la personne n'a pas d'argent. Si elle a d'autre revenu, si elle n'a pas d'autres ressources, c'est plus inquiétant.

M. Dussault : Le pourcentage de gens qui reçoivent le maximum de Supplément de revenu garanti, autrement dit qui n'ont aucun revenu, ce n'est pas 40 p. 100.

Le sénateur Massicotte : J'essaie de comprendre. Pour un couple de 75 ans, qui n'est pas en grande santé, qui n'a pas d'autres revenus, pas d'actifs et dont les enfants sont partis, j'essaie de déterminer quel est son revenu. Je prends dans mon calcul la base de 491 \$ et, possiblement s'ils n'ont pas d'argent, 620 \$; on est rendu à 1100 \$. S'ils ont travaillé et contribué comme employés au fonds du Québec et au fonds du Canada, ils reçoivent encore 863 \$. On est rendu à 1 900 \$ par mois. S'ils sont éligibles aux trois, automatiquement ils ne sont pas considérés sous le seuil de la pauvreté. Est-ce que je comprends bien?

M. Dussault : Cela ne fonctionne pas comme cela. La personne qui reçoit le maximum du Régime de pension du Canada de 10 000 \$ ne recevra pas le maximum du Supplément de revenu garanti, 600 \$ par mois, mais plutôt 100 \$ ou 200 \$ par mois.

Le sénateur Massicotte : Pouvez-vous m'expliquer? Je ne comprends pas.

M. Dussault : C'est un régime, un programme, qui vient compléter les manques de revenus. Selon les individus les compléments diffèrent d'une personne à l'autre.

[Traduction]

Le président : Ces questions portent sur les statistiques si bien que j'ai demandé à Mme Israel de nous donner des précisions. Il faut dire que les témoins nous ont dit qu'ils croyaient que ces chiffres étaient valables. Mme Israel peut peut-être nous fournir des chiffres précis pour que nous sachions mieux combien de Canadiens ne sont pas couverts.

Marla Israel, directrice principale intérimaire, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Ressources humaines et Développement social Canada : Je vais vous parler des niveaux de pauvreté. Toutefois, ils sont difficiles à fixer car, même si nous

level in Canada, although we have a low-income cut-off level. Therefore, we must look at the progress that has been made to reduce the number of seniors living in poverty. In 1980, approximately 20 per cent of seniors were considered to be low income or living at the poverty line. I do not like to use that term because it exists in the U.S. not in Canada. That number has dropped from 20.8 per cent in 1980 to around 5.8 per cent today.

To clarify, of the four million or so people receiving Old Age Security benefits, about 1.6 million are receiving the GIS. Therefore, the 40 per cent figure is comprised of the number of people in receipt of the Guaranteed Income Supplement in one form or another.

I do not know whether the chief actuary would agree with me, but the creation of the Guaranteed Income Supplement in 1967 in large part led to this decrease in the number of seniors living in poverty. I hope that clarifies the matter. I can speak to income thresholds as well, if you like.

Senator Massicotte: The 40 per cent basically relates to the number of people receiving full supplement.

Ms. Israel: They are receiving some form of supplement.

Senator Massicotte: They are deemed, therefore, to be poor.

Ms. Israel: Yes, and so they receive some form of supplement.

The Chairman: It is my understanding that the people living above or below the poverty line is an artificial line that is set region by region. For instance, in Toronto, the poverty line, at one time based on historic anecdotal information, was at \$18,000. That was based on the percentage of a person's income that was spent on the essentials, such as shelter, which is a large component. At that time, it was 25 per cent of annual income, but it has increased to 35 per cent to 48 per cent, which leaves less on the table, in particular for pensioners or single women with children.

The historic number in Toronto was \$18,000 some years ago and today is about \$21,000 or \$22,000. Does HRSDC have a number across the country — region by region — that speaks to this figure? After hearing from Mr. Salembier, Mr. Dussault and Mr. Major, we have concerns about the size of the group that the government should be paying some attention to in order to be fair and to lift them out of the dredges of poverty. Obviously, this a big concern and relevant statistics would help us in our deliberations. If you cannot do it today, certainly we would ask you to return another day with some numbers on this.

avons un seuil de faible revenu, au Canada, nous ne nous référons pas à un niveau de pauvreté. Par conséquent, il faut se pencher sur les progrès réalisés pour réduire le nombre des personnes âgées vivant dans la pauvreté. En 1980, environ 20 p. 100 des personnes âgées appartenaient à la catégorie des faibles revenus ou vivaient au seuil de la pauvreté. Je n'aime pas utiliser ce terme parce qu'il existe aux États-Unis mais pas au Canada. Ce pourcentage est passé de 20,8 p. 100 en 1980 à environ 5,8 p. 100 aujourd'hui.

Plus précisément, environ 1,6 million de personnes sur les quatre millions environ qui touchent la sécurité de la vieillesse, touchent le SRG. Par conséquent, ces 40 p. 100 représentent le nombre de personnes qui touchent le Supplément de revenu garanti sous une forme ou une autre.

Je ne sais pas si l'actuaire en chef en conviendra avec moi, mais la création du Supplément de revenu garanti en 1967 a en grande partie contribué à la baisse du nombre de personnes âgées vivant dans la pauvreté. J'espère que cela vous donne les précisions souhaitées. Je peux vous parler également des seuils de revenu, si vous le souhaitez.

Le sénateur Massicotte : Ces 40 p. 100 essentiellement représentent le nombre de personnes qui reçoivent le supplément au complet, n'est-ce pas?

Mme Israel : Elles reçoivent un supplément sous une forme ou une autre.

Le sénateur Massicotte : Par conséquent, on estime qu'elles sont pauvres.

Mme Israel : Oui, si bien qu'elles reçoivent un supplément quelconque.

Le président : Si je ne m'abuse, le seuil de pauvreté qui détermine ceux qui vivent au-dessus ou au-dessous est une frontière artificielle établie suivant la région. Par exemple, à Toronto, le seuil de pauvreté, fixé à une époque d'après les renseignements historiquement anecdotiques, était de 18 000 \$. Il correspondait au pourcentage du revenu d'une personne consacré aux choses essentielles, comme le logement, qui en est une composante importante. À ce moment-là, on disait que c'était 25 p. 100 du revenu annuel, mais on a porté cela à 35 p. 100 et ensuite à 48 p. 100, si bien qu'en particulier les pensionnés ou les femmes célibataires avec enfants ont désormais moins d'argent dans leurs poches.

Par le passé, à Toronto, il y a un certain nombre d'années, c'était 18 000 \$, et aujourd'hui, c'est environ 21 000 \$ ou 22 000 \$. Est-ce que RHDSC a un chiffre valable à l'échelle du pays — région par région — qui corresponde à ce seuil? Après avoir entendu le témoignage de MM. Salembier, Dussault et Major, nous nous inquiétons de la taille du groupe qui devrait retenir l'attention du gouvernement si nous voulons être justes et en éradiquer la pauvreté. Manifestement, c'est une grave préoccupation et des statistiques appropriées nous aideraient dans nos délibérations. Si vous ne pouvez pas nous les fournir aujourd'hui, nous souhaiterions sûrement que vous reveniez une autre fois pour le faire.

Ms. Israel: I would be pleased to return with those statistics. Unfortunately, I do not have them with me today.

The Chairman: Do you agree with my analysis?

Ms. Israel: I understand your concerns. I am not trying to lend any less importance or credence to your comments, but as the chief actuary was explaining, the design of the programs comes into play. The importance of trying to offer a quasi-universal pension at the Old Age Security level and a top-up for those whose income is below a certain threshold has been the thinking behind the design of the program.

The Chairman: We are moving in the right direction.

Ms. Israel: Yes. You want to be able to account for differences region to region and urban and rural divides, for example. Our thinking always must be informed by what is happening. There are other provincial support programs that are taken into consideration — for example, in Toronto and in other urban centres — that complement the programs that are available at the federal level.

Senator Tkachuk: At the provincial level, there is welfare and subsidized housing — at least in our province there is; I cannot speak for others.

The Chairman: There is in my city but the waiting line is from here to China.

Senator Tkachuk: I know. I am just saying that, in most provinces, there are other programs to supplement those who have slipped through the cracks and who may not have the Canada Pension Plan. They take advantage of the programs that exist now in the pod. They may not have CPP for whatever reason — maybe they recently came to Canada, or whatever, and were not able to contribute to the CPP benefits.

We cannot really do anything about those kinds of things. If we accept them, then we must find a way to help them through the system. However, there are a lot of programs at the provincial level to top up this very good federal program.

Senator Cordy: The positive thing is that in 1980, 21 per cent of seniors were living in poverty whereas in 2004, it was 5.6 per cent. The difficulty is when you look within the 5.6 per cent, single seniors are more likely to be in poverty than couples and families.

Senator Grafstein referred to housing. If you have an apartment for one person or two persons, you are still paying the same amount. There are issues like that.

Also, single women are twice as likely to be living in poverty as are single men. With respect to CPP, for example, many women of earlier generations did not work outside the home once their children were born — and many women have gaps in their history because of family choices, staying home with their children, et cetera. We must be careful when we look at the 5.6 per cent

Mme Israel : J'y reviendrai volontiers pour vous fournir ces statistiques. Malheureusement, je ne les ai pas sous la main aujourd'hui.

Le président : Êtes-vous d'accord avec l'analyse que je fais?

Mme Israel : Je comprends vos préoccupations. Je n'essais pas de diminuer l'importance ou la fiabilité de vos observations mais comme l'actuaire en chef l'a expliqué, c'est la conception des programmes qui est la clé. Lors de leur conception, on s'est soucié d'offrir une pension quasi universelle, la SV, et de la bonifier pour ceux dont le revenu est inférieur à un certain seuil.

Le président : Nous sommes donc dans la bonne voie.

Mme Israel : Oui. On souhaite tenir compte des différences d'une région à l'autre, d'un milieu rural à un milieu urbain, par exemple. Notre démarche doit toujours se fonder sur la situation. Il y a d'autres programmes d'appui provinciaux qui sont pris en compte — par exemple, à Toronto et dans d'autres centres urbains — et qui viennent étoffer les programmes offerts par le gouvernement fédéral.

Le sénateur Tkachuk : Au niveau provincial, il y a l'aide sociale et le logement subventionné — du moins dans ma province. Je ne peux pas me prononcer pour les autres.

Le président : Dans ma ville, la liste d'attente s'étire d'ici à l'autre bout du monde.

Le sénateur Tkachuk : Je sais. Je dis tout simplement que dans la plupart des provinces, il y a d'autres programmes pour venir en aide à ceux qui sont oubliés ou qui ne touchent peut-être pas le Régime de pensions du Canada. Ils peuvent se prévaloir des programmes qui existent actuellement dans l'ensemble des mesures. Pour une raison quelconque, il se peut qu'ils ne touchent pas le RPC — pour être récemment arrivés au Canada, ou pour une autre raison, ou encore parce qu'ils n'ont pas cotisé à ce régime.

À vrai dire, nous n'y pouvons rien. Si nous reconnaissons la situation, alors il nous faut trouver le moyen de leur venir en aide avec ce qui est disponible grâce au système. Toutefois, il existe quantité de programmes provinciaux qui bonifient le très bon programme fédéral.

Le sénateur Cordy : L'élément positif, c'est qu'en 1980, 21 p. 100 des personnes âgées vivaient dans la pauvreté alors qu'en 2004, ce pourcentage était de 5,6 p. 100. Mais quand on regarde de plus près les personnes représentées par ces 5,6 p. 100, les personnes âgées célibataires ont plus de chance de vivre dans la pauvreté que les couples ou les familles.

Le sénateur Grafstein a parlé du logement. Qu'une personne seule ou deux personnes habitent le même appartement, le loyer sera le même. Il y a donc cet aspect.

En outre, les femmes célibataires ont deux fois plus de chance de vivre dans la pauvreté que les hommes célibataires. Par exemple, les femmes des générations précédentes ne travaillaient pas à l'extérieur du foyer une fois leurs enfants nés — et bien des femmes ont choisi de rester au foyer avec leurs enfants pendant certaines années. Elles n'ont alors pas cotisé au RPC. Il ne

and say that this is great. We must look within that 5.6 per cent and ask how we can help those who are hurting the most within that.

Ms. Israel: You are absolutely right; I never take those numbers lightly. We must be informed as officials to look in depth at what those numbers represent. I only raise the issues of the diminishing and the decline because that progress within a short period of time has been a positive.

You are quite right, however. In looking at the numbers, when I do my own analysis, I am conscious of the needs of single women and other women more broadly speaking who, for example, did not make maximum contributions to the Canada Pension Plan starting in 1966. What you see for the positive now is that the disparity between men and women is definitely on the decline.

The number of single women living in poverty, even over the last three years, continues to decline. It was at 17 per cent; then it went down to 15 per cent; and it has declined to 13 per cent. It is because of the maturation of the Canada Pension Plan, I think, and women having made contributions in their own right to the CPP, that you see those numbers. However, I am very conscious of continuing to work and to examine the opportunities, along with my colleagues, to see what more can be done.

[Translation]

Senator Ringuette: Mr. Ménard, during the past five years, several incentives were implemented to encourage people to start small businesses as independent workers. Did this have an impact on contributions? What will be the consequences of this for those people when they retire? I do not expect you to be able to answer this question right away.

There is another important factor. Currently, another federal program grants a one-year period of maternity leave. During this year of leave, the young mother does not contribute to the Canada Pension Plan.

Mr. Ménard: That is correct.

Senator Ringuette: That means that when she reaches retirement age she will be penalized: For each child she had, in other words for each year she took a leave of absence, her pension will be reduced. Once again, we see how the national program has a negative impact on women's retirement income. To what extent are women currently affected and what would be the consequences for today's young women?

Mr. Ménard: It is always extremely difficult to forecast income levels, be it for the self-employed or for men and women who have taken parental leave. I can, however, say that the CPP would not in any way penalize women in the situation you outlined. Time spent looking after a child under the age of seven is excluded from the period used to calculate an individual's pension. A woman

faudrait donc pas considérer ce pourcentage de 5,6 comme satisfaisant. Il faut le décomposer et se demander comment nous pouvons aider les personnes qui souffrent le plus dans ce groupe.

Mme Israel : Vous avez tout à fait raison. Je n'ai jamais pris ces chiffres à la légère. En tant que responsables du programme, nous devons être conscients de ce que ces chiffres représentent. Je n'ai soulevé cette question du déclin des pourcentages que parce que des progrès ont été réalisés en peu de temps.

Vous avez néanmoins raison. Quand je fais ma propre analyse de ces chiffres, je suis consciente des besoins des femmes célibataires et des femmes en général qui, par exemple, n'ont pas cotisé au Régime de pensions du Canada dès 1966. L'élément positif que l'on constate actuellement est que la disparité entre les hommes et les femmes se rétrécit nettement.

Le nombre de femmes célibataires vivant dans la pauvreté, même au cours des trois dernières années, ne cesse de baisser. Il est passé de 17 p. 100 à 15 p. 100 et il est désormais à 13 p. 100. À mon avis, cela s'explique par l'évolution du Régime de pensions du Canada, les femmes, en plus grand nombre, ayant cotisé à leur propre compte. Toutefois, je suis tout à fait consciente du fait qu'il faut maintenir les efforts et, en collaboration avec mes collègues, chercher des façons de faire davantage.

[Français]

Le sénateur Ringuette : Monsieur Ménard, au cours des cinq dernières années, plusieurs mesures incitatives ont été mises en œuvre pour amener les gens à former de petites entreprises et travailler à leur compte. Quel a été l'impact de cette tendance sur les contributions? Quel en sera les conséquences pour ces personnes une fois qu'elles prendront leur retraite? Je ne m'attends pas à ce que vous puissiez répondre à cette question immédiatement.

Autre phénomène important, on accorde aujourd'hui un congé de maternité d'un an, dans le cadre d'un autre programme fédéral. Durant cette année de congé, la jeune mère ne contribue pas au Régime de pension du Canada.

M. Ménard : C'est vrai.

Le sénateur Ringuette : Une fois qu'elle aura atteint l'âge de la retraite, ses rentes seront donc pénalisées en fonction du nombre d'années qu'elle aura dû s'absenter de son travail, selon le nombre d'enfants qu'elle aura eus. Encore une fois, on verra une incidence négative sur les revenus de retraite, dans le cadre du programme national, pour les femmes. Quel est l'impact actuel sur ces revenus et quel sera l'impact sur ces jeunes femmes?

M. Ménard : Le défi est énorme lorsqu'on veut faire une projection des revenus de différents groupes, autant celui des travailleurs autonomes que celui des hommes et femmes qui ont bénéficié d'un congé de maternité. Toutefois, le régime national ne pénalise en rien dans l'exemple que vous avez donné. La période durant laquelle vous vous occupez d'un enfant de moins

could therefore be out of the workforce for seven years and, upon retirement, receive exactly the same pension as she would have had she not taken a leave of absence.

A number of measures have been introduced to address this problem, including the one introduced in the 1970s that applies retroactively to January 1, 1966. Leaves of absence to look after dependent children under the age of seven are exempt from the pension calculation.

I would, once again, reiterate that it is extremely difficult to predict retirement income levels for self-employed workers. I can, however, say that taxation statistics, at least those sent to me every year, indicate that 7 per cent of contributors to the Canada Pension Plan are self-employed, a figure that has not really changed over the years.

Some people fall under what we call the mixed category, which means that, throughout the course of their working life, they have been both self-employed and salaried. While the percentage of people in this category has increased slightly, it is difficult to determine an exact number.

At the end of the day, Canada Pension Plan statistics do not suggest a dramatic increase in the number of self-employed workers.

Senator Ringuette: I am not convinced that parents who take parental leave — and they are usually women — are not penalized. Do you have any data on this point that you could share with me?

Mr. Ménard: Certainly.

[English]

The Chairman: Mr. Dussault, I looked at your brief very carefully and I have listened to what you had to say. We have had a good discussion on one of your two recommendations, namely, how we increase the cost in order to provide more benefits. This is quite a complex question. At this moment, it is important that you keep bringing it to our attention — and I will suggest another way of doing so in a moment.

I want to deal with your second recommendation briefly, if I can, and that is the question of retroactivity. The bill provides for a retroactive payment that has not been compensated up to 12 months. Your point, as I take it, is that for the beneficiary, it results in a permanent loss of the CPP. I assume you are taking the position that that is unfair.

You go on to say that the maximum period of retroactive payment should be extended to the date when the contributor, or her or his survivor or dependents, would have qualified for those benefits. The problem I have with that is the question of equity.

Equity is a question of fairness. On the one hand, you say quite properly that we should extend the period of time beyond the 12 months. I do not quarrel with that, but where is the

de sept ans est soustraite de la période qui sert à calculer la rente. La personne pourrait donc, à la limite, s'absenter du marché du travail pendant sept ans et, en bout de ligne, recevoir exactement la même rente que si elle avait été sur le marché du travail.

Il existe donc certaines mesures, dont celle qui fut introduite dans les années 1970 et qui s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 1966. Lorsque vous avez à votre charge des enfants de moins de sept ans, ces périodes sont soustraites du calcul.

Pour ce qui est des travailleurs autonomes, il est encore une fois très difficile de prévoir quels seront leurs revenus de retraite. Je mentionnerai toutefois que les statistiques fiscales, à tout le moins celles que je reçois chaque année, révèlent que la proportion des cotisants travailleurs autonomes au Régime de pension du Canada est de 7 p. 100. Ce pourcentage n'a pas changé tellement au fil des ans.

Certaines personnes sont considérées comme mixte, c'est-à-dire qu'elles ont travaillé de façon autonome durant une certaine période et furent salariées pendant une autre. Le pourcentage de cette catégorie de travailleurs a augmenté légèrement. Toutefois, il est difficile de connaître la proportion exacte.

Quoi qu'il en soit, en ce qui a trait aux travailleurs autonomes, les données du Régime de pensions du Canada ne démontrent pas une progression fulgurante de cette catégorie de cotisants.

Le sénateur Ringuette : Je ne suis pas convaincue que les parents, et *a priori* les femmes, qui prennent des congés de maternité ne sont pas pénalisés. Est-ce que vous pourriez me fournir de l'information à cet effet?

M. Ménard : Absolument.

[Traduction]

Le président : Monsieur Dussault, j'ai lu votre mémoire très attentivement et j'ai écouté ce que vous avez dit. Nous avons eu une bonne discussion sur une de vos deux recommandations, à savoir la façon d'augmenter les cotisations pour offrir plus de prestations. La question est plutôt complexe. Pour l'heure, il est important que vous continuiez d'attirer notre attention là-dessus — et je vais vous suggérer comment le faire dans un instant.

Je voudrais parler brièvement de votre deuxième recommandation. Il s'agit de la rétroactivité. Le projet de loi prévoit des prestations rétroactives versées à un ayant-droit pour une période de 12 mois au maximum. Si j'ai bien compris, au-delà de cette période, le prestataire essuie une perte sèche au titre du RPC. J'en conclus que vous estimez que cela n'est pas équitable.

Vous poursuivez en disant que les versements rétroactifs devraient être déclenchés dès la date où le cotisant, ses survivants ou ses personnes à charge, auraient été admissibles à ces prestations. Là où j'y vois une difficulté, c'est du côté de l'équité.

L'équité est une question de justice. D'une part, vous dites que la période ouvrant droit à des prestations rétroactives devrait être plus longue que 12 mois. Je n'ai rien à redire là-dessus

responsibility on behalf of the survivors or their contributor to bring that to the attention of the officials so that they can keep their budgets intact? I think the department has moved for the 12-month period, but what period would you say? Let us assume they forget for five, six or seven years, and all of a sudden there is a balloon payment.

Mr. Dussault: I must start with this question: Is Bill C-36 reference to the 12-month period in respect to the GIS?

The Chairman: No, I think you are referring to the CPP.

Mr. Dussault: I am referring to the CPP, but if there is retroactivity in the bill it is in respect to the GIS. Is there anything about retroactivity in the bill?

Ms. Israel: The reference to the 11 months of retroactivity is with respect to the GIS and the allowance, not with respect to the CPP.

Mr. Dussault: I am referring to the CPP. The CPP allows the 12-month period and we are saying that, in the case of survivor benefits or the retirement of a person who was not aware and applied late, the person should not be penalized.

The Chairman: For how long?

Mr. Dussault: It is so easy to determine when the person became eligible that there should be no limit on retroactivity.

The Chairman: You are suggesting that the money should be accumulating in some fashion at an appropriate time and then when they claim it the money will be there.

Mr. Dussault: That is it. They are entitled to it, that is how the plan is financed — it is accrued benefits.

The Chairman: I am trying to determine for the purposes of the record what your conclusions are.

Mr. Dussault: We are making a clear distinction for disability. It would be nice if it could be done for disability too, but it would not be practical because it is not easy to determine when someone became disabled. Hence, I am not suggesting that.

The Chairman: I will make a suggestion in a moment as to how we might turn to that issue.

I will now turn to Mr. Salembier and Mr. Major.

If I understand your concerns, while you are relatively happy with the reforms, the major issue here is a question of education and awareness. There is a whole group of seniors who are unaware of this particular program or unaware of their rights. Therefore, how can the department increase awareness to seniors who may be disabled or, for whatever reason, not able to get the information? Is that the basis of your concern?

mais quelle responsabilité attribuez-vous aux survivants ou aux cotisants pour qu'ils signalent la situation aux responsables du régime afin d'éviter les perturbations dans les budgets? Je pense que le ministère a fixé une période de 12 mois mais quelle période préconisez-vous? Supposez que quelqu'un oublie pendant cinq, six ou sept ans et qu'il présente sa demande, créant alors l'obligation d'un versement considérable.

M. Dussault : Je dois commencer par vous poser une question : les dispositions du projet de loi C-36 prévoient-elles cette période de 12 mois pour le SRG?

Le président : Non, je pense que vous songiez au RPC.

M. Dussault : Effectivement, je songeais au RPC. Toute rétroactivité éventuelle prévue dans le projet de loi porte sur le SRG. Y a-t-il d'autres formes de rétroactivité prévues dans le projet de loi?

Mme Israel : La rétroactivité sur 11 mois s'applique au SRG et à l'indemnité, et non au RPC.

M. Dussault : Quant à moi, je parle du RPC. Le RPC permet une rétroactivité de 12 mois et nous disons que, dans le cas des prestations de survivant ou des prestations d'un pensionné, qui n'était pas au courant et a fait sa demande en retard, il ne devrait pas y avoir de pénalité.

Le président : Pour combien de temps?

M. Dussault : Il est tellement facile de déterminer quand une personne est admissible au RPC qu'il ne devrait pas y avoir de limite à la rétroactivité.

Le président : Vous voulez dire qu'il faudrait verser la somme dans une réserve quelconque, à partir d'une date donnée, afin que l'argent soit disponible au moment de la demande, n'est-ce pas?

M. Dussault : C'est cela. Les cotisants y ont droit, et suivant le financement du régime — il s'agit de prestations accumulées.

Le président : J'essaie de comprendre quelles sont vos conclusions.

M. Dussault : Il y a une nette distinction faite pour l'invalidité. Il serait bon que l'on procède de la même façon pour l'invalidité mais ce n'est pas pratique car il est difficile de déterminer exactement quand une personne est devenue invalide. Voilà pourquoi je ne propose pas qu'on le fasse.

Le président : Dans un instant, je vais faire une suggestion sur la façon de régler ce problème.

Je m'adresse maintenant à MM. Salembier et Major.

Si j'ai bien compris, vous êtes assez satisfaits des réformes mais, pour vous, l'essentiel est une question de sensibilisation et d'éducation. Il y a tout un groupe de personnes âgées qui n'est pas au courant de ce programme en particulier ou qui n'est pas au courant de ses droits. Par conséquent, comment le ministère peut-il mieux sensibiliser les personnes âgées qui sont invalides ou qui, pour une raison quelconque, n'ont pas accès aux renseignements nécessaires? Est-ce là votre principal souci?

[*Translation*]

Mr. Major: Yes, exactly. When we talk to the people we represent, it is clear that a lot of seniors, especially those on a low income, find it difficult to navigate the tax system and experience problems using the services that provide access to supplementary benefits. We have noticed that a lot of seniors are reticent about revealing their situation. Some low-income seniors simply choose not to file a tax return, thinking it is not worth their while as they do not owe any money. There are people who are missing out on services because they do not realize that by filing a tax return they could gain access to supplementary benefits, even if they do not pay any tax. We try to explain to them that people should not be afraid to explain their situation and say that they do not pay tax, as they may be entitled to supplementary benefits. A significant number of seniors are unaware of their rights and should be encouraged to come forward with their problem.

[*English*]

The Chairman: My mother lived until age 102, but after age 88, her affairs were handled, not by me but by my wife, and it was very important for her to be aware of these things. From time to time, I know that papers were not filed on time because there was not the same knowledge or concern as someone who is directly involved. Mr. Major, you make a major point. I will suggest in a moment how we can deal with this.

The other question involves seniors again, in this twilight zone. They are competent seniors, but their affairs are now being shifted to their close ones, which is a very complex and, quite frankly, onerous issue. It is one thing to take care of people that are disabled; it is another thing to worry about all their paperwork. You illustrate a telling point about making it simpler for seniors to report their income. This committee has said again and again that we must simplify the tax system for those who need some assistance so that they do not need to go to professionals each time. Senator Angus and I are very concerned that the tax system is much too complicated, not just for seniors but for everyone, and we have some plans to address this issue.

Before concluding this meeting, I want to say to you, Mr. Dussault, Mr. Major and Mr. Salembier, that there is another benchmark study that is being done by the Senate, chaired by former Mayor Art Eggleton of Toronto. The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology is undertaking a study on poverty, particularly poverty amongst the aged, and I want to give you a little history lesson.

The 1967 study that dramatically changed the poverty levels in this country originated in the Senate and was originated by a former colleague, Senator Kroll, who not only was a mentor of mine, but I worked in his law firm, which was great training. He

[*Français*]

M. Major : Oui, tout à fait. Si je donne ma perception, lorsque nous discutons avec les personnes que nous représentons, pour beaucoup d'ainés, lorsqu'il est question de tout ce qui concerne les impôts et particulièrement les personnes qui n'ont pas beaucoup de revenus, composer avec les structures, les services qui leur permettent d'aller chercher les suppléments, c'est quelque chose de complexe. On a remarqué que beaucoup d'ainés vont hésiter à dire ce qu'ils vivent. Il y en a même qui vont préférer, s'ils ont des bas revenus, de ne pas faire de rapport d'impôt en disant je n'ai pas besoin d'en faire, je n'en ai pas à payer. Il y a des personnes qui se privent de services parce qu'elles ne réalisent pas que de déclarer ce qu'elles ont, même si cela a pour conséquence qu'elles ne paieront pas d'impôt, cela pourrait leur ouvrir des portes pour aller chercher des suppléments. On fait des efforts pour leur dire qu'il n'y a pas de problème à dire qu'on n'a pas à payer d'impôt et à donner notre situation, si en contrepartie, en connaissant mieux la situation que la personne vit, elle peut avoir accès à des suppléments. Bon nombre d'ainés ont besoin d'être conscientisés et de ne pas avoir peur d'afficher une situation difficile.

[*Traduction*]

Le président : Ma mère a vécu jusqu'à 102 ans mais après l'âge de 88 ans, c'est ma femme, et non pas moi, qui s'occupait de ses affaires et il était très important qu'elle sache de quoi il retournait. De temps à autre, je sais que des formulaires n'ont pas été remplis à temps parce qu'une personne qui n'est pas touchée directement n'a pas les mêmes connaissances ou encore la même préoccupation que l'ayant-droit. Monsieur Major, vous avez présenté un argument de poids. Dans un instant, je ferai une suggestion.

Ma question maintenant porte sur les personnes âgées qui sont dans une zone grise. Ce sont des personnes âgées ayant toutes leurs facultés, mais c'est un de leurs proches qui s'occupe de leurs affaires, ce qui est très complexe, et franchement, fastidieux. C'est une chose de prendre soin d'une personne invalide mais c'est autre chose de devoir s'occuper de toute la paperasse. Vous touchez un point révélateur en réclamant que l'on simplifie à l'intention des personnes âgées la déclaration de revenu. Ce comité n'a cessé de réclamer qu'on simplifie le régime fiscal pour ceux qui ont besoin d'aide afin qu'ils ne soient pas forcés de s'adresser à des professionnels. Le sénateur Angus et moi-même sommes d'avis que le régime fiscal est beaucoup trop compliqué, non seulement pour les personnes âgées mais pour les autres contribuables, et nous avons le projet de remédier à cela.

Avant de terminer, je tiens à vous dire, messieurs Dussault, Major et Salembier, qu'une autre étude de référence est en préparation, par le comité sénatorial présidé par l'ex-maire de Toronto, Art Eggleton. Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie entreprend une étude sur la pauvreté, en particulier chez les personnes âgées, et je souhaite vous faire une petite leçon d'histoire.

L'étude de 1967 qui a permis de changer de façon spectaculaire le tableau de la pauvreté au Canada est une étude sénatoriale, entreprise par un ex-collègue, le sénateur Kroll. Il a non seulement été un de mes mentors, mais j'ai travaillé dans son cabinet

did a benchmark study on poverty. That Senate study led to recommendations in the 1967 budget that changed Canada's income structure.

When people say that the Senate is not doing its work, I personally get very heated. That benchmark study was the first of its kind and I want to congratulate Senator Eggleton and those other colleagues on the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology who will now refresh that study. It has not been done in over 40 years.

I suggest to you, Mr. Dussault and Mr. Salembier, as volunteers, to be in touch with Senator Eggleton. I want you to take your concerns to that committee. I undertake on behalf of this committee to inform Senator Eggleton about this transcript. I will personally hand it to him.

It would be useful when those hearings commence that you return. We were concerned about poverty in this country and we continue to be concerned in the Senate. Even though we are the Banking Committee, this was foremost in our mind. We do not believe that Canadian citizens in our day and age should be living below the poverty line — with the wealth in this country. We will do everything in our power to keep nudging and prodding governments and the private sector to do their duty.

I want to thank you very much for this very enlightening and informative hearing. Thank you very much.

Honourable senators, is it agreed to proceed to clause-by-clause of Bill C-36, to amend the Canada Pension Plan and the Old Age Security Act?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Any contrary minded?

Hon. Senators: No.

The Chairman: I should like to report the clauses of this bill.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clauses 1 to 14, amending the Canada Pension Act, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clauses 15 to 35 amending the Old Age Security Act carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clauses 36 to 38, the transitional provisions, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 39, the coming into force provision, carry?

Hon. Senators: Agreed.

d'avocats, ce qui m'a valu une précieuse formation. Il a fait une étude de référence sur la pauvreté. Cette étude sénatoriale a débouché sur des recommandations dans le budget de 1967, ce qui a modifié la structure du revenu au Canada.

Quand j'entends les gens dire que le Sénat ne fait pas son travail, je bous littéralement. Cette étude de référence était la première en son genre. Je veux féliciter le sénateur Eggleton et les autres collègues du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, qui vont rafraîchir cette étude. Cela n'a pas été fait depuis plus de 40 ans.

Monsieur Dussault et monsieur Salembier, je propose que vous vous portiez volontaires pour rester en contact avec le sénateur Eggleton. Je veux que vous présentiez vos préoccupations devant ce comité-là. Au nom de ce comité-ci, je m'engage à aviser le sénateur Eggleton de votre témoignage. Je lui en remettrai moi-même la transcription.

Une fois que les audiences auront commencé, il serait utile de vous inviter à revenir. Ici au Sénat, nous nous préoccupons de la pauvreté dans ce pays, et nous continuerons à le faire. Même si nous sommes le Comité des banques, c'est la pauvreté qui est l'une de nos priorités. Nous n'estimons pas que de nos jours les Canadiens devraient vivre au-dessous du seuil de pauvreté, étant donné la richesse qui existe dans ce pays. Nous allons faire tout ce que nous pouvons pour encourager et pousser les gouvernements et le secteur privé à faire leur devoir.

J'aimerais vous remercier de cette réunion très instructive. Merci beaucoup.

Honorable sénateurs, nous allons passer à l'étude article par article du projet de loi C-36, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Des voix : D'accord.

Le président : Y a-t-il quelqu'un qui a des objections?

Des voix : Non.

Le président : J'aimerais faire rapport des articles de ce projet de loi.

Le titre est-il réservé?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 1 à 14 qui modifient le Régime de pensions du Canada sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Les articles 15 à 35 qui modifient la Loi sur la sécurité de la vieillesse sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Les articles 36 à 38, qui constituent les dispositions transitoires, sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 39, la disposition d'entrée en vigueur, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chairman: Carried. Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall I report Bill C-36, to amend the Canada Pension Plan and the Old Age Security Act, without amendments to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. We will do that this day.

I want again to thank the witnesses and our audiences for their great and potent attention.

The committee adjourned.

Le président : Adopté. Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Honorables sénateurs, vous plaît-il que je fasse rapport du projet de loi C-36, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, au Sénat sans amendement?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Nous le ferons aujourd'hui même.

J'aimerais une fois encore remercier nos témoins et notre public de leur attention.

La séance est levée.

Thursday, April 19, 2007

Human Resources and Social Development Canada:

Susan Scotti, Assistant Deputy Minister, Social Development Sectors Branch;

Marla Israel, Acting Senior Director, Seniors and Pensions Policy Secretariat;

Nancy Lawand, Director General, Canada Pension Plan Disability Directorate;

Suzan Kalinowski, Senior Policy Analyst, Income Security, Department of Finance;

Ross MacLeod, Associate Assistant Deputy Minister, Policy and Operations, Service Canada.

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada:

Jean-Claude Ménard, Chief Actuary.

Federal Superannuates National Association:

Bernard Dussault, Senior Research and Communications Officer.

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées:

Henri Salembier, National President;

Claude Major, Director General.

Le jeudi 19 avril 2007

Ressources humaines et Développement social Canada :

Susan Scotti, sous-ministre adjointe, Direction générale des secteurs du développement social;

Marla Israel, directrice principale intérimaire, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions;

Nancy Lawand, directrice général, Direction des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada;

Suzan Kalinowski, analyste principal de la politique, Sécurité du revenu, ministère des Finances;

Ross MacLeod, sous ministre adjoint associé, Traitement et opérations, Service Canada.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada :

Jean-Claude Ménard, actuaire en chef.

Association nationale des retraités fédéraux :

Bernard Dussault, agent principal de recherche et de communications.

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées :

Henri Salembier, président national;

Claude Major, directeur général.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Wednesday, April 18, 2007

The Honourable Monte Solberg, P.C., M.P., Minister of Human Resources and Social Development.

Thursday, April 19, 2007

The Honourable Monte Solberg, P.C., M.P., Minister of Human Resources and Social Development.

WITNESSES

Wednesday, April 18, 2007

Human Resources and Social Development Canada:

Susan Scotti, Assistant Deputy Minister, Social Development Sectors Branch;

Marla Israel, Acting Senior Director, Seniors and Pensions Policy Secretariat;

Nancy Lawand, Director General, Canada Pension Plan Disability Directorate;

Suzan Kalinowski, Senior Policy Analyst, Income Security, Department of Finance.

(Continued on previous page)

COMPARAÎT

Le mercredi 18 avril 2007

L'honorable Monte Solberg, C.P., député, ministre des Ressources humaines et du Développement social.

Le jeudi 19 avril 2007

L'honorable Monte Solberg, C.P., député, ministre des Ressources humaines et du Développement social.

TÉMOINS

Le mercredi 18 avril 2007

Ressources humaines et Développement social Canada :

Susan Scotti, sous-ministre adjointe, Direction générale des secteurs du développement social;

Marla Israel, directrice principale intérimaire, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions;

Nancy Lawand, directrice général, Direction des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada;

Suzan Kalinowski, analyste principal de la politique, Sécurité du revenu, ministère des Finances.

(Suite à la page précédente)